



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7561^e séance

Mardi 17 novembre 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Greening/M. Wilson	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La sécurité, le développement et les causes profondes des conflits

Rapport du Secrétaire général intitulé «L'Organisation des Nations Unies et la prévention des conflits: un engagement collectif renouvelé» (S/2015/730)

Lettre datée du 5 novembre 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/845)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La sécurité, le développement et les causes profondes des conflits

Rapport du Secrétaire général intitulé « L'Organisation des Nations Unies et la prévention des conflits : un engagement collectif renouvelé » (S/2015/730)

Lettre datée du 5 novembre 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/845)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et autres distingués représentants qui sont parmi nous dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, du Botswana, du Brésil, du Cambodge, du Canada, de Chypre, de la Colombie, de la Croatie, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Estonie, de l'Éthiopie, de la Géorgie, du Guatemala, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iraq, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Kenya, du Koweït, du Liechtenstein, du Maroc, du Mexique, du Monténégro, de la Norvège, du Pakistan, des Palaos, du Paraguay, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Portugal, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de la Roumanie, du Rwanda, de la Sierra Leone, de la Slovaquie, de la Slovénie, du Soudan, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Turquie, de l'Ukraine, de l'Uruguay et du Zimbabwe à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : S. E. M. Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède et Président de la Commission de consolidation de la paix, et M^{me} Ouided Bouchamaoui,

Présidente de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat et lauréate du prix Nobel de la paix 2015, qui s'exprimera au nom du Quartet tunisien du dialogue national.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Christian Leffler, Secrétaire général adjoint chargé des questions économiques et mondiales du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne, et S. E. M. Philip Spoerri, Chef de délégation et Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/730, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Organisation des Nations Unies et la prévention des conflits.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/845, qui contient une lettre datée du 5 novembre 2015 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note conceptuelle sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir convoqué le présent débat. Je voudrais pour commencer présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple français pour les pertes en vies humaines et les blessés causés par les attentats terroristes atroces survenus vendredi dernier. Au lendemain d'autres attentats terroristes à l'explosif perpétrés ces derniers jours à Beyrouth et Bagdad, et après ce qui semble avoir été le bombardement d'un avion russe, nous nous rendons compte du péril que continue de représenter le terrorisme et, en fait, de la menace croissante que fait peser Daech. Aucune

revendication, aucune cause ne saurait justifier de tels actes.

Je rentre de la réunion des dirigeants du Groupe des 20, qui s'est tenue à Antalya, en Turquie, et j'y ai trouvé encourageante la détermination commune à associer des mesures sécuritaires de lutte contre le terrorisme à des actions préventives contre les défaillances de la gouvernance, l'injustice, l'exclusion et les autres vecteurs de la violence extrémiste. L'on a aussi convenu de la nécessité de veiller, dans notre réaction, à respecter l'état de droit et à éviter de laisser la peur dicter nos actions et d'attiser encore davantage les tensions. Je redoute particulièrement des représailles ou de nouveaux actes de discrimination à l'encontre des musulmans, en particulier des réfugiés et migrants musulmans. Cela ne ferait qu'exacerber l'aliénation qui nourrit la rhétorique terroriste. Le monde doit s'unir pour triompher des groupes terroristes, pour traduire les responsables en justice et pour rompre le cercle vicieux de la radicalisation. Le débat qui se tient aujourd'hui au Conseil de sécurité est donc particulièrement opportun.

Je remercie une fois de plus le Royaume-Uni d'avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la sécurité, le développement et les causes profondes des conflits. Les membres se souviendront que, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde entier ont déclaré que « le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement » (*résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 9*). Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (*résolution 70/1 de l'Assemblée générale*) fait fond sur cette idée en adoptant une démarche intégrée et en incluant l'objectif 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, à assurer l'accès à la justice et à mettre en place des institutions responsables.

De nos jours, les conflits violents et l'extrémisme violent prennent souvent racine dans un mélange d'exclusion, d'inégalités, de mauvaise gestion des ressources naturelles, de corruption, d'oppression, d'échecs de la gouvernance, de frustration et d'aliénation, qui vont de pair avec la pénurie d'emplois et de perspectives d'avenir. Nos interventions n'ont pourtant pas été à la hauteur de ces réalités. Nous n'intégrons pas encore suffisamment l'action de l'ONU dans l'ensemble des piliers interdépendants de notre travail, à savoir la paix, le développement et les droits de l'homme. Je voudrais aujourd'hui aborder quatre points.

Premièrement, nous devons consacrer davantage d'énergie à la prévention. Nous le savons depuis longtemps. Le message nous est à présent rappelé dans les examens qui ont été menés récemment sur les opérations de maintien de la paix, la consolidation de la paix et la question des femmes et de la paix et de la sécurité. La prévention nécessite de faire un usage concerté de la diplomatie préventive et des bons offices, et signifie également que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable doivent occuper une place plus importante dans nos stratégies. Le développement qui exclut certaines populations sème les germes de l'instabilité et de la violence. Une aide au développement bien ciblée peut permettre de lutter contre les facteurs de risque tels que l'inégalité et la marginalisation. Des mesures opportunes en faveur du développement peuvent aider dans les moments critiques où les sociétés sortant d'un conflit courent le risque d'y replonger. La prévention n'est pas quelque chose que l'on peut mettre en marche ou arrêter; elle doit au contraire faire partie intégrante de l'action menée par l'ONU dans toutes les situations.

Deuxièmement, mettre davantage l'accent sur la prévention signifie être plus attentif aux droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme sont souvent le meilleur des signes avant-coureurs de troubles. Or, trop souvent, les États Membres et le système des Nations Unies lui-même se montrent peu enclins à reconnaître la place centrale des droits de l'homme. L'initiative « Les droits de l'homme avant tout » requiert trois types de changements au sein du système des Nations Unies : un changement culturel pour faire en sorte que le personnel considère la prévention et la protection comme une responsabilité essentielle; un changement opérationnel permettant de rationaliser notre analyse et de déployer des équipes discrètes pour venir en aide aux autorités nationales avant que les crises ne surgissent; et, enfin, une interaction plus précoce et plus transparente avec les autorités nationales et les autres États Membres concernant les situations qui se détériorent.

L'initiative est enclenchée. Un système d'alerte précoce et d'intervention rapide a été mis en place. Les membres du personnel comprennent mieux la manière dont leur travail renforce les piliers autres que le leur propre. Dans un certain nombre de cas, l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » a permis au système des Nations Unies de réagir plus rapidement et plus efficacement qu'auparavant aux signaux d'alerte. Nous nous réjouissons que le Conseil ait entendu des exposés

présentés de façon systématique par le Secrétariat sur certaines situations préoccupantes. À présent, nous devons nous efforcer d'en arriver au stade où les États Membres prendront des mesures rapides et efficaces sur lesdites situations. Nous espérons que les États Membres souscriront pleinement à l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » comme moyen de protéger leurs populations et de renforcer leur souveraineté.

Troisièmement, nous devons renforcer la cohésion entre tous les acteurs. Le Programme 2030 nécessite que nous passions du cloisonnement à la synergie; de la fragmentation au partenariat. Le système des Nations Unies doit unir ses forces pour soumettre une solide analyse au Conseil de sécurité et à la Commission de consolidation de la paix.

Quatrièmement, nous avons besoin d'un financement suffisant et prévisible pour nos activités de médiation et de bons offices, ainsi que pour les équipes de pays des Nations Unies et le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous devons également faire preuve d'audace lorsque cela est nécessaire, par exemple pour reconstruire la Syrie et pour aider les pays qui accueillent généreusement un grand nombre de réfugiés, notamment la Jordanie, le Liban et la Turquie. Les appels se multiplient au niveau mondial en faveur d'un plan de redressement pour la région, qui pourrait être d'une ampleur semblable au Plan Marshall. Je prie instamment le Conseil de sécurité d'étudier attentivement cette idée quand le moment viendra, et je sais que nous espérons que ce sera bientôt.

Le coût humain de nos échecs est visible dans beaucoup trop d'endroits à travers le monde. Les souffrances et les revers pèsent lourdement sur ma conscience, comme cela devrait être le cas pour nous tous. Dans le même temps, nous disposons des outils nécessaires pour faire mieux. Alors, utilisons-les.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et de m'avoir invité à présenter au Conseil un exposé au nom de la Commission de consolidation de la paix.

Ce débat sur la sécurité, le développement et les causes profondes du conflit est tout aussi important qu'opportun. La Commission de consolidation de la

paix, que je représente ici aujourd'hui, a été créée il y a 10 ans dans le but de surmonter les obstacles empêchant de combler l'écart entre la sécurité et le développement. Ce débat est l'occasion de réfléchir aux réussites et aux échecs communs que nous avons enregistrés jusqu'ici. Bien entendu, ce n'est qu'en nous attaquant aux causes profondes des conflits que nous pourrions contribuer à l'instauration d'une paix durable.

En 2015, la communauté internationale a confirmé que le développement durable ne pouvait se concrétiser en l'absence de paix et de sécurité, et que la paix et la sécurité seraient en péril en l'absence de développement durable. Il y a moins de deux mois, les chefs d'État ont réaffirmé, entre autres, leur intention de promouvoir des sociétés pacifiques, justes et ouvertes, à l'abri de la peur et de la violence.

Il y a deux semaines, le Secrétaire général et le Président du Comité international de la Croix-Rouge ont publié un avertissement conjoint encore sans exemple quant aux répercussions des conflits armés actuels sur les civils, et ont appelé à agir de façon urgente et concrète pour mettre un terme aux souffrances humaines et à l'insécurité. Ils ont mentionné le fait que le monde se trouvait à un tournant, en demandant aux États de redoubler d'efforts pour trouver des solutions durables aux conflits et prendre des mesures concrètes à cet effet. Je voudrais saluer l'exposé que le Secrétaire général a présenté ce matin à ce sujet. Je pense qu'il nous appartient à tous de répondre nous aussi à cet appel. La question est, bien entendu, de savoir comment nous y prendre.

L'ONU et l'ensemble de la communauté internationale doivent devenir plus aptes à étayer les efforts visant à consolider et à maintenir la paix. À cet égard, nous devons faire encore davantage pour prévenir la reprise des conflits, et intensifier les efforts visant à empêcher que les conflits ne prennent naissance. Nous devons de nouveau nous engager en ce sens, notamment en saisissant l'occasion que nous offrent les trois examens relatifs aux opérations de paix qui sont actuellement en cours. La difficulté est de transposer l'évolution actuelle des normes et la dynamique politique en réformes concrètes permettant d'obtenir une meilleure réponse opérationnelle.

Je voudrais souligner trois changements qui sont à mes yeux nécessaires pour mieux étayer les activités de maintien de la paix : un accent accru sur la prévention, une inclusion plus complète et le renforcement de la cohérence. Je voudrais décrire ce que chacun de ces

changements implique, et également aborder la question de savoir où et comment la Commission de consolidation de la paix peut apporter une valeur ajoutée.

Tout d'abord, empêcher l'émergence et la résurgence des conflits doit devenir une priorité pour l'ONU et s'appuyer sur la compréhension du fait que la consolidation de la paix est un processus principalement politique qui requiert un engagement soutenu et à long terme. L'un des moyens les plus efficaces de maintenir la paix et de prévenir les conflits consiste à renforcer les capacités nationales, à consolider les institutions et à encourager la bonne gouvernance.

Par ailleurs, les pays qui sont particulièrement vulnérables aux conflits ont besoin de l'appui de partenaires internationaux désireux et capables de s'engager sur le long terme. Il faudrait envisager d'adapter nos horizons en faisant passer la durée des cycles programmatiques des trois à cinq ans habituels à une période de 15 à 30 ans.

Comme le souligne le rapport sur l'examen de la consolidation de la paix (voir S/2015/490), une génération est nécessaire pour mettre en place des institutions légitimes qui peuvent prévenir le retour des violences. La Commission de consolidation de la paix fournit un cadre de discussion aux pays qui ne sont pas en situation de conflit immédiat mais qui ont besoin d'une attention soutenue et où l'on doit aborder les causes profondes de conflit.

Pour réussir, le travail de consolidation de la paix et de prévention exige également une solide analyse politique comme fondement à l'appui international, aussi bien dans un contexte de conflit qu'après le conflit. À cette fin, des moyens accrus d'évaluation des conflits sont nécessaires. Les efforts des Nations Unies doivent être systématiquement sous-tendus par une analyse du conflit et des facteurs de fragilité. En outre, l'ONU doit mieux utiliser tous les outils dont elle dispose pour la prévention des conflits, y compris le dispositif de consolidation de la paix.

J'aimerais saluer l'important travail accompli par le Fonds pour la consolidation de la paix à l'appui d'un travail intégré, impliquant une prise de risque dans un calendrier précis, à l'échelle du système des Nations Unies. Comme le recommandent les rapports établis à l'issue des examens, il est absolument essentiel de fournir à cet important outil des ressources suffisantes de façon prévisible.

Pour mieux répondre aux besoins des pays sujets aux conflits, nous devons faire bien davantage pour renforcer les capacités des acteurs régionaux, qui sont souvent les premiers intervenants.

La paix ne peut se faire que de l'intérieur des sociétés, et reposer sur une prise en charge nationale à laquelle tous participent sans exclusion. Des institutions transparentes et accessibles qui soient comptables de leur action et réactives faces aux besoins de l'ensemble de leur population sont capitales pour le renforcement de la confiance et des relations entre États et citoyens.

La participation de tous sans exclusion est au cœur du travail de la Commission de consolidation de la paix. Dans le cadre de son rôle fédérateur, la Commission est en position unique pour écouter et consulter un vaste éventail de parties prenantes aux niveaux local, national et régional. De plus, elle est conçue pour appuyer la prise en main nationale et locale. Les pays avec lesquels la Commission interagit sont toujours aux commandes. Notre rôle est d'appuyer leurs processus.

Nous ne saurions aborder la question de cette participation nécessaire de tous sans préciser combien il importe que les femmes soient associées à part entière à tous les aspects de notre travail. La Commission de consolidation de la paix met actuellement au point une stratégie pour l'égalité des sexes destinée à assurer une interaction plus systématique et stratégique sur la question. De plus, nous examinerons dans quelques semaines la question des jeunes et de la consolidation de la paix, question qui n'a pas encore reçu autant d'attention qu'il le faudrait. Il importe que les jeunes ne soient pas vus comme principalement des victimes de la violence en période de conflit. Et que l'accent ne soit pas mis sur les jeunes comme catégorie potentiellement à risque ou comme ceux qui commettent les actes, mais comme protagonistes.

Enfin, la dernière évolution à laquelle j'aimerais appeler concerne la façon dont nous collaborons les uns avec les autres. Répondre aux problématiques des pays en conflit ou sortis d'un conflit exige que nous fassions tous plus et mieux dans le cadre de nos mandats respectifs. Les acteurs internationaux doivent commencer à agir de façon plus cohérente. Cela vaut pour tout le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les acteurs régionaux et nationaux. En surmontant les querelles de territoire à courte vue, non seulement nous accroîtrions l'efficacité de l'Organisation mais également et surtout, nous

apporterions un appui plus efficace aux sociétés qu'elle a été créée pour aider.

Je pense que la Commission de consolidation de la paix peut aider à abattre certains des cloisonnements et à remédier au morcellement et au chevauchement des efforts. Dans le cadre de son rôle fédérateur d'un vaste éventail d'acteurs régionaux et internationaux d'importance critique, nous pouvons contribuer à apporter une dimension de consolidation de la paix aux délibérations des organes principaux des Nations Unies. En outre, la Commission peut fournir des évaluations stratégiques des efforts de l'ONU sur le terrain et des recommandations concrètes dans les contextes de pays spécifiques, ainsi que contribuer à la cohérence de l'action des donateurs.

L'importance d'un renforcement de la cohérence au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies n'est peut-être jamais plus en évidence que durant les transitions. Bien réussir les transitions exige une véritable intégration des dimensions paix et développement. Cela exige également une bonne appréhension de corrélations qui sont par essence complexes et une prise de distance par rapport à une appréhension linéaire des conflits.

Nous pouvons apprendre d'exemples de réussite tels que la transition opérée en Sierra Leone. Dans les années à venir, nous aurons l'occasion de démontrer au Libéria que nous sommes en mesure de procéder en conjonction entre les domaines de la sécurité, du développement et des droits de l'homme.

En ma qualité de président de la Commission de consolidation de la paix, cette année, j'ai travaillé en collaboration très étroite avec les six formations pays. Je sais que nous devons tous nous efforcer de diversifier nos méthodes de travail et d'adopter des outils de mise en oeuvre plus souples. C'est un travail qui a déjà commencé, mais je pense que nous pouvons faire davantage, et mieux, pour aider davantage de pays ayant besoin d'une intervention de consolidation de la paix.

Pour terminer, je me réjouis à la perspective de nouer des relations plus étroites avec le Conseil afin de mettre à profit les avis complémentaires que peut offrir la Commission. Il y a matière à renforcer la collaboration, en s'appuyant sur le mandat respectif des deux organes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bouchamaoui.

M^{me} Bouchamaoui : C'est pour moi un honneur et un privilège que de participer pour la première fois à ce débat dans ce haut lieu des Nations-Unies qui veille sur la paix et la sécurité dans le monde. Je voudrais remercier vivement la présidence du Conseil de m'avoir invitée à contribuer à ce débat sur un thème complexe et d'une actualité évidente, à savoir « La sécurité, le développement et les causes profondes des conflits ».

Nos pensées vont à tous ceux et à toutes celles qui ont péri lors de ces derniers attentats dans le Sinaï, à Beyrouth et à Paris.

Comme le Conseil le sait, je viens de Tunisie, pays qui a initié en 2010 ce que l'on a convenu d'appeler le « printemps arabe ». Cinq ans après, force est de constater malheureusement que les États arabes sont angoissés par la montée du radicalisme qui sévit dans la région et menace la sécurité et la paix dans le monde. Ma contribution reflètera donc l'expérience par laquelle mon pays, la Tunisie, est passé et passe actuellement, et le contexte fort conflictuel et tragique qui se caractérise par l'éruption de conflits armés violents dans notre région. Je tâcherai de souligner ce que la communauté internationale pourrait faire pour aider à soulager la situation.

Ces dernières années, nous avons vécu des situations de transition qui ont été marquées par des crises de société profondes et une remise en cause des modèles de développement existants. Certes, il y a une amélioration du climat des libertés et en particulier la liberté d'expression et d'association. Cependant, les populations connaissent une dégradation de leur pouvoir d'achat et le chômage des jeunes diplômés est plus élevé que jamais. Les pays de notre région subissent une crise politique, sociale et économique sans précédent. La marginalisation des peuples de notre région des décennies durant et le sentiment d'humiliation qu'ils éprouvent du fait de l'inconsistance des politiques notamment à l'égard de la cause palestinienne ont produit chez notre jeunesse un sentiment de méfiance vis-à-vis de l'Occident. De ce fait, une frange de la société boude les valeurs universelles et tente d'engager nos pays dans des controverses identitaires entraînant des effets pervers générant l'extrémisme et le terrorisme.

L'apparition du terrorisme et la montée de l'insécurité en Tunisie ne trouvent pas leurs causes dans des considérations strictement tuniso-tunisiennes. Elles sont, entre autres, le résultat d'une gestion désastreuse du conflit libyen. Aujourd'hui, l'évolution récente à la frontière sud-est de la Tunisie et l'effondrement de toute

forme d'organisation étatique chez notre voisin libyen font peser sur la Tunisie un risque de déstabilisation de plus en plus élevé. Si cela devait arriver, ses conséquences ne seraient pas limitées à la seule petite Tunisie. Immédiatement, l'Europe et le monde entier s'en trouveraient affectés.

Les menaces à la sécurité sont plus inter-reliées que jamais. Dans notre région, le terrorisme, les guerres, les trafics intra-étatiques et transfrontaliers de toutes sortes et les migrations de masse rendent notre sécurité indivisible. Par conséquent, un engagement proactif et coordonné et la mise en place de stratégies de sécurité renforcées sont nécessaires pour mettre en œuvre des actions rapides et efficaces et apporter des solutions communes aux menaces qui mettent en péril la vie, la paix et le développement.

Si l'on veut précipiter les choses pour établir la démocratie, il convient de développer des programmes substantiels pour soutenir les pays concernés et les accompagner durant tout le processus d'instauration de l'état de droit, de développement et de renforcement des institutions et de conscientisation des peuples pour qu'ils agissent en citoyens responsables. Car il faut au préalable ancrer un tant soit peu, la culture de la démocratie et de la citoyenneté; il faut un processus pour établir un nouveau contrat social, par le biais duquel le jeu démocratique et la citoyenneté soient clairement balisés pour éviter les dérives.

La Tunisie, bien que touchée par les mêmes maux qui affectent les pays voisins, est considérée comme une exception, et ce du fait que nous avons su à temps éviter les conflits par le biais du dialogue et du compromis. Ce que nous avons réalisé est si exceptionnel que le Comité Nobel a jugé notre action exemplaire en nous attribuant cette année le prix Nobel de la paix.

Dans une mondialisation galopante et des mutations qui s'opèrent au niveau planétaire actuellement, la crise profonde que traversent les pays de la région les met de plus en plus en marge du processus de développement induit par la globalisation. Plus cet état de fait perdure, plus les possibilités d'une sortie de crise semblent compromises à court et à moyen terme. Les risques que cela peut causer sur le climat sécuritaire et la stabilité dans ces pays et leurs effets sur la région seront de plus en plus pesants.

Dans ce contexte où le climat d'instabilité et d'insécurité dans notre région peut rapidement se détériorer davantage et avoir des répercussions néfastes

sur toute la région, mon pays, la Tunisie, tient tout de même une position spécifique qui peut laisser l'espoir de réaliser une transition démocratique réussie et durable. L'enjeu est considérable, car cela peut servir d'exemple pour d'autres sociétés arabes en gestation et en quête de faire leur passage vers la modernité.

Il est de l'intérêt de l'ensemble du monde libre partageant les valeurs universelles, l'attachement à la démocratie et le respect des droits humains de voir l'expérience tunisienne réussir. Ce serait là la démonstration que l'islam et la démocratie sont bien compatibles et que les maux qui touchent nos sociétés ne sont pas une fatalité.

La Tunisie est un petit pays. Ses problèmes sont à sa dimension. Il suffit que le monde le veuille pour qu'ensemble, nous arrivions sauver ce dernier espoir du printemps arabe. Seuls, nous risquons de ne pas y arriver. Nos moyens sont limités. Nous avons fait le choix de partager les valeurs de la liberté, de la dignité, de l'ouverture et de la citoyenneté globale et nous n'y renoncerons pas.

À nos amis, nous lançons cet appel à la solidarité et à la mobilisation conjointe. Ensemble, nous saurons rétablir la paix et la sécurité, tarir les sources du désespoir et donner à nos populations, à nos jeunes, un signal fort que le monde de demain pourrait être plus juste, plus solidaire et respectueux de ses valeurs.

Sachons donc être au rendez-vous de l'histoire!

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Bouchamaoui pour son exposé.

Je vais à présent faire une déclaration en ma capacité de Ministre du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je remercie le Secrétaire général, M^{me} Bouchamaoui et l'Ambassadeur Skoog pour leurs déclarations. Je suis très heureuse de présider le Conseil de sécurité encore une fois aujourd'hui, une première pour un Ministre du développement, car il existe un lien intrinsèque entre développement et sécurité.

Le Royaume-Uni transmet ses condoléances les plus sincères aux victimes tragiques du terrorisme. De Paris à la Syrie, du Soudan du Sud au Yémen, de Beyrouth à Charm el-Cheikh, nous constatons plus clairement que jamais auparavant la douleur, la souffrance et les coûts du conflit – les coûts humains.

Le Conseil a entendu hier des exposés sur les massacres en Syrie (voir S/PV.7560), qui ont détruit

tant de vies. Mais considérons également les coûts sociaux et économiques pour tout le pays et pour les générations futures. Selon certaines estimations, le conflit syrien aurait ramené le développement du pays à 30 ans en arrière, et ce sont les pays touchés par la guerre qui sont le moins à même de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le fait est que, si nous voulons atteindre les nouveaux objectifs mondiaux d'éradication de la pauvreté et tenir notre promesse de ne laisser personne de côté, la prévention des conflits et l'édification de sociétés pacifiques sont absolument essentielles.

Ces 15 dernières années ont montré que tenter de développer un pays en l'absence d'une base solide de paix et de stabilité, c'est tenter de bâtir une maison sur du sable : elle s'effondrera à la première crise. Comment s'assurer que de solides fondations sont en place? La stabilité ne consiste pas simplement à remédier à la guerre et aux conflits; la stabilité tient à des économies solides et à des populations saines et éduquées. Et surtout, elle tient à la solidité des institutions. Notre Premier Ministre a appelé cela « le fil d'or du développement ». La stabilité, c'est l'état de droit, les droits de propriété et une justice indépendante, car les populations les plus pauvres du monde ne font pas qu'avoir faim. Elles ont soif de justice. Elles veulent des emplois et le droit de posséder leur terre et de lancer leurs propres entreprises. Si les individus ne peuvent faire entendre leurs griefs, cela ne veut pas dire que ces doléances n'existent pas, mais simplement qu'il n'existe pas de forum juste où les faire entendre. Et ainsi, ces doléances s'aggravent.

La stabilité, ce sont des droits pour les filles et les femmes. Nous savons que celles-ci sont les plus vulnérables dans les situations de crise. Elles doivent donc faire partie intégrante des efforts de consolidation de la paix et de règlement du conflit. L'examen continu de haut niveau la question des femmes et de la paix et la sécurité sera d'une importance capitale à cet égard. L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour le développement durable. Selon des recherches récentes, si les femmes de tous les pays pouvaient jouer le même rôle économique que les hommes, l'économie mondiale s'enrichirait de 28 000 milliards de dollars d'ici à 2025.

La stabilité, c'est une société et des institutions non corrompues. La corruption nuit au développement, nuit aux plus pauvres, nuit aux affaires. Elle corrode le tissu social et les institutions publiques; elle est comme un système d'aide sociale pervers qui transfère des

ressources des pauvres aux riches. Ainsi, le règlement de ces questions peut renforcer la stabilité d'un État. Sans cela, les individus ne peuvent pas réaliser leur potentiel. Les communautés ne peuvent pas prospérer. Les entreprises n'investiront pas. Le pays tout entier stagne.

Ce ne sont pas seulement les institutions nationales qui comptent. La force des institutions internationales est également d'une importance critique. Nous savons que le Conseil de sécurité a un rôle vital à jouer dans les décisions relatives au maintien de la paix et dans la rapidité des actions humanitaires – un rôle vital pour veiller au respect du droit international humanitaire en cas de conflit et pour aider à trouver une solution politique. Mais comme le rapport du Secrétaire général sur L'Organisation des Nations Unies et la prévention

des conflits (S/2015/730), le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) et le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) l'indiquent, nos institutions internationales ont de plus en plus besoin de traiter des causes sous-jacentes de la fragilité et des conflits. Il faut donc accorder la priorité à la prévention et au règlement des conflits en agissant vite face aux signes avant-coureurs de la détérioration d'une situation. Il faudra donc passer du maintien à la consolidation de la paix en investissant dans les services de base des États fragiles et touchés par les conflits, en renforçant l'économie et l'emploi, en appuyant des institutions solides et responsables, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, l'accès libre et régulier aux marchés, les droits des filles et des femmes, et en s'attaquant à la corruption. Ces progrès doivent être réalisés avec l'aide de l'ONU, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Le Royaume-Uni estime que cela va résolument dans le sens de notre intérêt national et de celui de tous les pays. Investir dans la prospérité et la stabilité en dehors de nos frontières nationales est primordial si on veut éviter que les problèmes mondiaux arrivent à notre porte. L'exclusion et l'absence de développement forment un terreau fertile pour l'extrémisme, le terrorisme, la criminalité organisée et les conflits et elles alimentent aussi les migrations. Dans un geste historique, le Royaume-Uni s'est engagé à consacrer 0,7% de son produit national brut au développement, et une grande partie de cette aide est déjà dirigée vers les États fragiles ou les pays ravagés par la guerre. Nous appuyons le développement et la consolidation de la paix à travers

l'action de l'ONU et avons déployé des contingents britanniques dans les opérations des Nations Unies en Somalie et au Soudan du Sud.

Nous pensons que ces investissements et ces mesures sont la bonne chose à faire et servent aussi notre intérêt national. Il s'agit de sauver la prochaine génération du fléau de la guerre et de donner à tous les individus la possibilité de vivre la vie et de construire l'avenir qu'ils veulent, à l'abri de la violence ou de sa menace. Il s'agit aussi de garantir la prospérité, la paix et la sécurité mondiales, car les conflits coûtent cher dans tous les sens du terme. En agissant maintenant et ensemble, nous pouvons bâtir un monde meilleur, plus prospère et plus sûr pour nous tous.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole aux autres membres du Conseil.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général des rapports qu'il a transmis. Madame la Présidente, en venant ici aujourd'hui pour présider la séance du Conseil, vous envoyez un message très concret. Le rôle de chef de file que joue le Royaume-Uni et l'accent qu'il place sur la question du lien entre sécurité et développement sont extrêmement importants. Je veux en outre remercier M. Skoog de son exposé et souhaiter la bienvenue au Conseil à M^{me} Bouchamaoui, que je félicite pour le prix Nobel que lui a été décerné, chose que nous avons peu l'occasion de faire ici au Conseil de sécurité. Au-delà du prix Nobel, ce qui compte surtout c'est sa résilience et sa détermination opiniâtre, ainsi que celles du peuple tunisien, à édifier une démocratie stable et prospère. Une chose est sûre, le peuple tunisien n'a pas à craindre que le monde l'abandonne. Nous sommes totalement à ses côtés et admiratifs de ce qu'il a accompli jusqu'ici et nous demeurerons un partenaire fidèle, en toutes circonstances, tandis qu'il continue d'aller de l'avant. Nous savons combien cela est difficile et à quel point c'est important pour la Tunisie, mais également pour la région tout entière et le reste du monde.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à présenter mes plus sincères condoléances à l'Ambassadeur Delattre et au peuple français. Cette grande nation est le plus vieil allié de l'Amérique. Nous partageons la même histoire, les mêmes valeurs et les mêmes idéaux. Nous nous sommes toujours tenus aux côtés l'un de l'autre, et c'est le cas aujourd'hui encore, le cœur gros mais plus déterminés que jamais.

Nous apporterons toute l'aide que nous pouvons. Nous présentons également nos condoléances aux familles des personnes qui se trouvaient à bord de l'avion russe qui, semble-t-il, a été victime d'un attentat à la bombe, ainsi qu'aux familles des victimes des terribles attentats qui se sont produits au Liban et en Iraq. Nous sommes en présence d'un mouvement extrêmement violent qui doit être stoppé net.

Semaine après semaine, nous nous retrouvons dans cette salle et débattons des meilleurs moyens de réagir à toute une panoplie de menaces à la paix et à la sécurité internationales en perpétuelle évolution. La semaine dernière, nous nous sommes réunis sur la Somalie (voir S/PV.7554), un pays où nous appuyons à la fois des opérations sécuritaires contre des terroristes violents et des efforts parallèles pour soutenir la transition politique. Nous nous sommes réunis sur la Syrie, où ce qui était au départ une révolution contre un régime répressif a laissé place au massacre aveugle et quotidien de la population par ce même régime. Il s'agit bien sûr d'une guerre dont les ramifications nous touchent tous et qui a permis l'essor de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nous avons également adopté une résolution sur le Burundi, la résolution 2248 (2015), où au moins 280 000 personnes ont dû fuir de chez elles, trouvant pour la plupart refuge dans les pays voisins.

En 1941, le Président Franklin Delano Roosevelt a introduit l'idée des quatre libertés : la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté de vivre à l'abri du besoin et la liberté de vivre à l'abri de la peur. Toutes ces libertés sont indissociables, et prétendre le contraire est extrêmement dangereux. Nous, c'est-à-dire tous les États Membres de l'ONU, devons nous employer résolument à combattre les causes de la peur et du besoin dans nos sociétés. Nous devons bâtir des institutions fortes qui respectent les droits de l'homme, qui soient responsables et qui tiennent compte des besoins des populations. Comme les crises qui font la une des journaux nous le rappellent, et comme le soulignent les effroyables événements survenus la semaine dernière à Paris, Beyrouth et Bagdad, de nos jours les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont très diverses. Notre stratégie pour les contrer doit l'être tout autant. Cela veut dire qu'il ne faut pas seulement utiliser efficacement tous les outils à notre disposition mais avoir également une image très précise des menaces et des facteurs qui les encouragent.

Aujourd'hui le Conseil a l'occasion tout à fait bienvenue de débattre d'une cause profonde qu'on tend

trop souvent à ignorer : le sous-développement. Comme l'a dit le Président Obama :

« [C]'est le manque de développement – lorsque les personnes n'ont ni éducation, ni travail, ni espoir, lorsqu'elles ont le sentiment que leur dignité humaine fondamentale est bafouée – qui contribue à alimenter tant de tensions, de conflits et d'instabilité dans notre monde. »
(A/70/PV.11, p.2)

Cette relation de cause à effet est reconnue dans les objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale en septembre (voir résolution 70/1), puisque l'objectif 16 reconnaît explicitement que l'absence de développement met en péril la paix et la sécurité. Bien entendu, l'inverse est vrai également. Le développement n'est pas la panacée qui va éliminer toutes les menaces. Nous savons tous que la richesse et le fait de venir d'un milieu privilégié n'empêchent pas certaines personnes de devenir des terroristes. Mais dans de nombreux contextes, et en particulier dans les endroits où nous déployons des soldats de la paix et des équipes politiques, les problèmes de développement, et notamment le manque de débouchés économiques, la mauvaise gouvernance et les atteintes aux droits de l'homme, alimentent bel et bien l'instabilité. Les agences de développement ont pour mission de s'attaquer directement à nombre de ces facteurs, mais je voudrais brièvement évoquer trois manières dont le Conseil pourrait aussi aider.

Premièrement, le Conseil doit encourager et permettre la reconnaissance des problèmes de développement et leur prise en compte dans les évaluations de la sécurité, les stratégies de maintien de la paix et les programmes de consolidation de la paix. Cela nous permettra d'avoir une compréhension plus nuancée des dynamiques qui façonnent la situation sur le terrain et donc d'améliorer la conception de nos interventions. On ne peut tout simplement pas se contenter de tirer frénétiquement au hasard une fois que le conflit couve déjà. C'est pourquoi les États-Unis appuient les efforts du Secrétariat pour faire tomber les cloisonnements à l'intérieur du système des Nations Unies afin de nous permettre d'avoir à la fois des analyses et des actions plus globales et nuancées. Et comme le propose l'initiative Les droits avant tout, nous devrions également nous attacher à procéder à des changements opérationnels au sein du système pour promouvoir des analyses exhaustives et l'alerte rapide concernant toutes les situations qui nous préoccupent. Ces alertes rapides

nous permettraient ainsi de réagir plus rapidement pour prévenir ou combattre les violations à grande échelle des droits de l'homme. Je crois que c'est ce que nous faisons en ce moment-même avec le Burundi et ce que nous avons essayé de faire ces 12 derniers mois.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que le maintien de la paix aille de pair avec la consolidation de la paix. Le succès des programmes de consolidation de la paix revêt un intérêt direct pour le Conseil, car il détermine si oui ou non un pays va retomber dans le conflit et se retrouver à nouveau à l'ordre du jour du Conseil. Les récents événements au Burundi ont précisément montré comment un pays touché par un conflit peut avancer sur la voie de la consolidation de la paix et du développement avant de retomber dans la crise, au grand dam de tant de personnes. L'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) nous offre une occasion précieuse de renforcer le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et de faire en sorte qu'il intègre les activités menées en matière de politique, de sécurité, de développement, de droits de l'homme et d'état de droit. Nous savons tous qu'il nous faut trouver le moyen de rendre la relation entre le Conseil de sécurité et le dispositif de consolidation de la paix plus efficace.

Enfin, troisième et dernier point, nous devons être réalistes dans notre planification. Lorsque nous concevons une mission de maintien de la paix, nous devons veiller à ce qu'elle s'attaque à toutes les facettes du conflit auquel nous avons affaire, quel qu'il soit, mais aussi à ce qu'elle ait les moyens de maintenir la sécurité tandis que des progrès indispensables sont faits en matière de développement. Prenons la Sierra Leone, par exemple, où l'ONU a maintenu une présence dont la forme a évolué au fur et à mesure que le pays passait de la guerre civile à la consolidation de la paix au lendemain du conflit puis au développement. La transition se poursuit, mais elle se traduit d'ores et déjà par un gouvernement plus fort et une société plus résiliente, qui a été capable de supporter et au bout du compte de vaincre l'Ebola. Le cas de la Sierra Leone nous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps certains auraient remis en question la pertinence d'une maladie, d'une épidémie comme l'Ebola pour les travaux du Conseil. Depuis, nous avons pu voir comment un phénomène de ce genre peut directement menacer la sécurité régionale et internationale. En cette nouvelle ère, nous ne pouvons pas choisir quels sont les facteurs de conflit et d'insécurité que nous voulons combattre. Nous devons plutôt chercher à tous les identifier et à mieux

les comprendre afin de nous acquitter plus efficacement de notre mandat. Le présent débat constitue une avancée importante dans cette direction.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son exposé, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Skoog, et M^{me} Bouchamaoui de leurs déclarations perspicaces. Nous saluons l'organisation du présent débat opportun par la Mission permanente du Royaume-Uni. Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Des sociétés pacifiques fondées sur l'état de droit, le respect des droits de l'homme et des institutions responsables et ouvertes sont à la fois des conditions essentielles au développement et le fruit du développement. Le Conseil de sécurité a un rôle clair à jouer dans le cadre des responsabilités que lui a confiées la Charte en œuvrant à la prévention des conflits, en aidant les pays en situation de conflit à s'en sortir et en contribuant à la création de sociétés pacifiques. Une coopération renforcée et plus cohérente avec la Commission de consolidation de la paix, question sur laquelle le Conseil s'est déjà penché à d'autres occasions, contribuerait largement à la réalisation de cet objectif.

Bien que le sujet du présent débat soit vaste et les problèmes nombreux, je vais mettre l'accent sur l'état de droit et la prévention. Tous les conflits, quelle qu'en soit la nature, suivent un schéma clair : effondrement de la gouvernance, impunité et anarchie, exclusion et marginalisation, abus de pouvoir et corruption, et un mépris total des droits de l'homme. Le rapport final de la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud fait état, notamment, de l'attention limitée accordée à la démocratie et à la transformation structurelle, de l'incapacité à régler les problèmes de la marginalisation et de l'exclusion, de griefs internes de longue date et de l'incapacité à appliquer le principe de responsabilité.

En République centrafricaine, la faiblesse des institutions de l'État est une bénédiction pour les groupes armés, qui se livrent à l'extorsion et au racket, imposent des taxes illégales, contrôlent strictement l'exploitation des ressources naturelles et englobent des millions absolument nécessaires, alors que l'État lutte pour ne serait-ce que fournir des services de base. Conflit après conflit, l'incapacité récurrente à répondre à des griefs persistants et à remédier à l'exclusion et à la marginalisation de certains groupes au sein d'une société a des conséquences explosives.

Tous ces exemples poussent à réfléchir et nous rappellent que la mise en place d'une gouvernance responsables et d'institutions garantes de l'état de droit responsables et l'instauration de l'autorité gouvernementale dans les zones touchées par des conflits sont cruciales, tout comme la lutte contre le terrorisme, qui de plus en plus vise chacun d'entre nous. Il faut s'employer rapidement à combler les carences principales en matière d'état de droit qui sont à l'origine des conflits. L'appropriation nationale de ces efforts renforce la possibilité que ces initiatives se poursuivent longtemps après le retrait des soldats de la paix.

Pour que les mandats de promotion de l'état de droit aient de l'effet, il est essentiel de définir et d'organiser les activités les plus appropriées. Les missions des Nations Unies doivent recevoir des ressources adéquates et prévisibles, à la fois en termes de compétences et d'appui à la programmation, pour s'acquitter de leur mandat de promotion de l'état de droit. La coordination effective des efforts de tous les acteurs sur le terrain – opérations de maintien de la paix, organisations régionales, acteurs bilatéraux et entités des Nations Unies – est nécessaire. Nous notons avec regret que si l'état de droit fait de plus en plus souvent partie intégrante des mandats de maintien de la paix, la question elle-même, qui est transversale, n'est que rarement abordée au Conseil de sécurité. Compte tenu de l'importance que revêt l'état de droit aux fins de l'édification de l'État, du relèvement après un conflit et de l'instauration d'une paix durable, nous estimons que l'approche choisie n'est pas la bonne. Nous devons recentrer l'attention du Conseil sur l'état de droit.

Pour ce qui est de la prévention, si son importance a maintes fois été soulignée, l'action du Conseil dans ce domaine est trop souvent insuffisante et tardive. Dans un monde marqué par des conflits de plus en plus complexes et prolongés et par la pire crise humanitaire survenue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous devons faire beaucoup plus pour prévenir l'effondrement de la paix plutôt que de tenter de la rétablir lorsqu'elle a été rompue. Comme l'a souligné le Secrétaire général tout à l'heure, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) doit faire partie intégrante de l'effort de prévention.

Nous devons avoir une lecture beaucoup plus efficace des signes avant-coureurs. À cet effet, les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont souvent les premiers signes annonciateurs d'un conflit. Les violations persistantes des droits de l'homme

commises en toute impunité constituent également un obstacle à la réconciliation et à la consolidation de la paix, et, par conséquent, à un développement sans exclusive. La mise en œuvre de l'initiative Les droits de l'homme avant tout revêt une importance capitale en vue de renforcer les efforts de prévention, de consolidation de la paix et de développement.

Pour renforcer ses capacités en matière de prévention, le Conseil doit réexaminer les instruments dont il dispose dans ce domaine. Les tours d'horizon, les séances d'information informelles du Département des affaires politiques, une utilisation plus pertinente des dialogues interactifs avec les partenaires régionaux et une capacité d'analyse plus cohérente au sein du Secrétariat peuvent permettre de détecter plus rapidement les signes avant-coureurs et de prendre des mesures avant qu'ils ne dégèrent en conflit.

Un élément clef en matière de prévention est l'ouverture, qui a été mentionnée dans les exposés présentés ce matin, en particulier en faveur des minorités et des groupes vulnérables d'une société, notamment les jeunes, les femmes et les enfants. La paix et le développement ne s'enracineront pas en l'absence d'une participation véritable et active des femmes. Depuis l'adoption de la résolution historique 1325 (2000), des progrès considérables ont été accomplis, mais aujourd'hui encore, ces progrès demeurent trop inégaux et ne sont pas irréversibles. Il n'y a qu'à examiner les listes des participants et des médiateurs aux pourparlers de paix, dont, à quelques exceptions près, les femmes sont généralement absentes. Toutefois, sans leur intervention et leur participation, la paix et le développement, que ce soit en Syrie, au Yémen, au Soudan du Sud ou ailleurs, sont beaucoup plus difficiles à réaliser. Sans relâcher l'attention portée au sort des femmes en tant que victimes des conflits, il reste beaucoup à faire pour renforcer le rôle des femmes en tant que protagonistes, moteurs du rétablissement de la paix, du développement et de la lutte contre le terrorisme.

Enfin, je souhaite faire référence à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, qui joue selon nous un rôle important dans la prévention et facilite le développement. L'accès trop facile aux armes ne fait qu'aggraver les conflits. Dans certains cas, même un petit nombre d'armes illicites peut avoir une incidence disproportionnée sur le développement d'un pays, comme dans le cas des petits États insulaires en développement. La mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes facilite le développement durable

en réduisant le risque que des armes tombent entre les mauvaises mains et compromettent les initiatives de paix et de développement.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous réitérons aujourd'hui notre solidarité et nos condoléances à la France suite aux attentats terroristes perpétrés sur son territoire, mais aussi au Liban, à la Fédération de Russie, à l'Iraq, à la Syrie et aux nombreux pays qui sont chaque jour la cible du terrible phénomène du terrorisme. Nous saluons la présence de la Ministre britannique du développement international et remercions de leurs interventions le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon; M. Olof Skoog, Président de la Commission de consolidation de la paix; M^{me} Ouided Bouchamaoui, Présidente de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat; ainsi que tous les ministres et représentants des pays qui participent au présent débat.

L'interdépendance entre le développement durable, la paix et la sécurité internationales et les droits de l'homme a été soulignée dans nombre de déclarations publiées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité sur la base de leurs perspectives et de leurs mandats respectifs. Les déséquilibres socioéconomiques sont souvent une des principales causes profondes des conflits. Le Venezuela estime qu'il est capital de doter la population des moyens nécessaires et de jeter les bases d'un développement sans exclusive, durable, juste et équitable. Un développement fondé sur la justice sociale doit faire partie de tout processus ou modèle qui garantit la paix.

Durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, tous les pays, dans le cadre d'un vaste processus participatif, ont abordé ces questions socioéconomiques. Ils ont défini des principes et des objectifs importants en matière de développement, et ils ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), qui englobe le processus de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement adoptés. De larges consensus ont été dégagés s'agissant notamment de l'octroi d'un traitement différencié à des pays particuliers en fonction de leur niveau de développement, car il n'existe pas de modèle de développement unique et il importe d'élaborer et de mettre en œuvre des modèles divers d'appui financier et de coopération aux fins du développement durable.

Selon nous, c'est à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social que revient la responsabilité exclusive de se pencher sur ces questions socioéconomiques, notamment le processus de suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous tenons à mettre de nouveau en garde contre le fait que le Conseil aborde des questions qui relèvent de la compétence exclusive d'autres organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale.

La note conceptuelle de la présidence (S/2015/845, annexe) insiste sur le fait que le Conseil de sécurité a un rôle à jouer dans la lutte contre d'autres facteurs qu'elle considère comme des causes profondes des conflits. Elle souligne en particulier que le Conseil peut contribuer à la consolidation de la paix via le renforcement et l'accompagnement des processus électoraux, la rédaction de constitutions et la création d'institutions ouvertes et transparentes. Le Conseil de sécurité peut donc s'attacher à la réalisation de l'objectif 16 de développement durable qui invite à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. À ce sujet, il convient de souligner que le Conseil de sécurité ne peut pas définir un modèle politico-institutionnel unique pour accompagner les processus de développement sans violer l'un des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, à savoir le principe de souveraineté. La souveraineté de chaque pays vient de son peuple. Chaque peuple se dote de son propre système politique, économique et social et du cadre juridique et institutionnel le mieux adapté à ses intérêts, à sa culture et à son histoire. C'est au peuple que revient le droit exclusif d'apporter les modifications et les ajustements qu'il juge nécessaires. C'est un processus qui est strictement du ressort des ressortissants d'un pays donné et qui ne peut être imposée ou contrôlée par un autre pays ou un organisme international.

L'une des causes profondes des conflits du XX^e siècle et de la majorité des conflits qui font des ravages au XX^e siècle est liée à l'imposition par les grandes puissances politico-militaires de modèles politiques, économiques et sociaux et de visions de développement aux pays en développement qui font partie de leur sphère d'influence géopolitique. La majorité des conflits en Asie du Sud-Est, en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient sont liés à cette pratique d'anciennes puissances coloniales et de nouvelles puissances économiques et militaires. En

outre, tout en admettant que la pauvreté, l'exclusion, les inégalités et les injustices sociales sont d'importants facteurs des conflits qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales, nous estimons que le Conseil doit également désigner l'ingérence étrangère comme l'une des causes profondes des conflits dans certaines situations, quand un pays en développement adopte son propre modèle économique et social pour essayer de relever les lourds défis auxquels il est confronté en matière de développement. On peut donner à cet égard les exemples des pays qui ont essayé de contrôler et de gérer eux-mêmes leurs ressources naturelles, de mettre en œuvre des processus de réforme agraire, de démocratiser la répartition de leurs richesses nationales ou tout simplement de diversifier ou d'élargir le cercle de leurs relations commerciales.

Trop souvent, les pays qui se sont dotés de leurs propres modèles de développement ont fait face à l'ingérence, à la déstabilisation politique, voire à l'intervention militaire, parce que les grandes puissances, qui ont des intérêts économiques ou géopolitiques dans ces pays, s'opposaient à leurs décisions souveraines. Pour justifier l'ingérence étrangère, on a recours à de véritables guerres médiatiques; on discrédite sans cesse les pays concernés à cause de leur modèle politique; et on prend indûment pour prétexte les droits de l'homme et d'autres principes démocratiques qui, dans la plupart des cas, ne sont même pas respectés par le pays qui se livre à l'ingérence ou par ses alliés régionaux qui lui apportent leur concours dans sa campagne politique ou militaire. Cela permet de créer un climat international qui justifie cette ingérence étrangère. La situation qui règne en Afrique du Nord et au Moyen-Orient est un triste exemple de cette pratique qui a causé tant de souffrances et de douleur aux peuples concernés, qui, suite à la guerre qui apporte la mort et la désolation, n'ont effectivement aucune chance de parvenir au développement durable, du moins à moyen terme.

L'une des causes profondes des conflits pour lesquelles le Conseil de sécurité peut agir et prendre des mesures fermes concerne les situations liées au colonialisme et à l'occupation étrangère. À cet égard, la situation du Sahara occidental et la situation de la Palestine, occupée par Israël, sont les plus emblématiques, non seulement à cause du triste record qu'elles détiennent du fait qu'elles sont inscrites depuis si longtemps à l'ordre du jour du Conseil, mais également à cause de la quasi-paralysie et de l'incapacité du Conseil à les résoudre. Il s'agit de deux situations de conflit permanent qui sont clairement du ressort

du Conseil de sécurité et qui doivent être réglées pour prévenir des conflits plus graves. La note conceptuelle pose la question suivante : « Que peut faire le Conseil de sécurité face aux causes profondes des conflits »? Nous voudrions reformuler cette question ainsi : « Le Conseil de sécurité peut-il s'attaquer aux causes profondes des conflits »?

À cet égard, il convient de mentionner certaines des conclusions qui figurent dans le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Dans son rapport, le Groupe consultatif souligne que les Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité – non souligné dans le texte –, « n'ont pas encore pleinement pris en compte le fait que leurs outils et actions doivent s'adapter au contexte international et, en général, préfèrent trop souvent les interventions militaires », en dépit du fait que « de telles interventions, par leur objectif de sécurité à court terme et, corrélativement, les ressources importantes qu'elles mobilisent, réduisent le soutien et l'attention accordées à des actions de maintien d'une paix durable » (*S/2015/490, par. 121*).

L'exemple récent de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2240 (2015), qui prévoit le recours à la force militaire comme l'un des moyens de résoudre la crise des migrants en Méditerranée démontre clairement que certains membres du Conseil de sécurité privilégient le recours à la force et les solutions à court terme. À notre avis, un organe qui privilégie le recours à la force militaire et des solutions à court terme n'est pas le plus indiqué pour s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Les comités des sanctions sont peut-être l'un des mécanismes d'action du Conseil de sécurité qui reflètent le mieux son approche militaire et à court terme pour faire face aux problèmes et qui ne contribuent nullement à lutter contre les causes profondes des conflits. Plus de 50 % des comités des sanctions concernent des pays africains, des pays où sévissent des conflits prolongés, qui pour la plupart résultent de l'ancienne présence coloniale et des déformations introduites par celle-ci pour asseoir son contrôle politique. Les différends ethniques, religieux et nationaux, les organisations tribales, la pauvreté et l'exclusion, les séparations et les entités territoriales créées artificiellement par le colonialisme font partie des causes profondes de ces conflits qui persistent.

Cependant, les comités des sanctions sont conçus pour prendre des mesures punitives contre des

pays sur le plan politique, économique et militaire. Malheureusement, il faut le dire, ils se transforment souvent en extensions de la présence des anciennes puissances coloniales dans ces pays. Il existe très peu d'exemples de réussite des comités des sanctions. Cette question mérite une attention particulière et une analyse approfondie de la part du Conseil de sécurité, surtout étant donné que les pays qui sont frappés de sanctions se heurtent à de graves difficultés et obstacles pour parvenir au développement durable. Trop souvent, ce sont des pays qui sont confrontés à la pauvreté extrême, à l'exclusion sociale et à des conflits militaires incessants.

Enfin, je voudrais rappeler que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est une zone de paix. Notre région présente au monde une situation où, après de nombreuses années de conflits incessants causés par l'ingérence étrangère et des injustices sociales, elle a émergé au XXI^e siècle en tant que zone de paix, une zone exempte d'armes nucléaires, une zone exempte d'armes de destruction massive et qui s'est dotée d'une nouvelle architecture d'organisations régionales créées et revitalisées grâce à l'impulsion de nos dirigeants régionaux. Je parle notamment de la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine, de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, de l'alliance Petrocaribe, du Marché commun du Sud, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, du Système d'intégration de l'Amérique centrale et de la Communauté des Caraïbes, qui nous ont permis de nous attaquer à nos problèmes au niveau régional au moyen d'une vision issue du Sud en privilégiant nos propres modèles qui n'excluent personne, qui privilégient la démocratie participative et respectent pleinement la souveraineté des États et le principe de non-ingérence.

Notre expérience nationale, depuis l'avènement du Gouvernement du Président Hugo Chavez Frías, nous a permis de nous doter d'une Constitution adoptée au moyen d'un processus référendaire, qui contient les dispositions les plus progressistes en ce qui concerne les droits de l'homme, le respect du principe de responsabilité et une large participation populaire. Le Gouvernement a concentré ses efforts à reprendre le contrôle de la gestion souveraine de nos principales ressources naturelles afin de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion, de promouvoir l'égalité des sexes et de garantir les droits de l'homme pour tous. Le Venezuela est désormais un pays en paix. Malgré les ingérences étrangères persistantes, nous sommes un pays jeune qui consolide son propre modèle de droit sur la base de ses propres expériences et réalités et qui est

un facteur de paix et de stabilité pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Comme je l'ai précédemment indiqué, Simón Bolívar et nos armées de libération ont franchi nos frontières il y a seulement 200 ans pour libérer et créer plus de cinq nations sud-américaines. Nous avons l'autorité morale, l'expérience et la conviction nécessaires pour œuvrer en faveur du développement, de la justice sociale et de la paix.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'être venue à New York pour présider la présente séance du Conseil de sécurité. Je voudrais également dire que la présente séance est non seulement opportune mais également importante, et que le thème choisi, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui met l'accent sur des sociétés pacifiques et la prévention des conflits est exactement ce dont nous avons besoin en ce moment.

En cette année historique qui marque le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, des outils normatifs et opérationnels essentiels, à savoir les opérations de la paix, la consolidation de la paix et le rôle des femmes dans la paix et la sécurité font actuellement l'objet d'examen importants. Cette année, l'Assemblée générale a également adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), la communauté internationale étant plus que jamais consciente qu'il est nécessaire de renforcer la prévention et le lien entre la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

Il est en effet admis par tous que, sans paix et sécurité et sans respect des droits de l'homme, les objectifs de développement durable ne peuvent pas être atteints et notre volonté collective, exprimée par la Charte des Nations Unies, de préserver les générations futures du fléau de la guerre ne restera qu'un rêve.

Notre déclaration sera axée sur trois questions : les causes profondes des conflits; l'intervention de l'ONU en vue de prévenir et de régler les conflits; et, brièvement, l'expérience de l'Angola en matière de prévention et de règlement des conflits. Nous sommes convaincus que grâce à une détermination, des mesures préventives et une volonté politique, la guerre peut être évitée. Nous sommes également convaincus que, pour atteindre cet objectif, nous devons nous attaquer d'abord et avant tout à ses causes profondes, y compris, principalement, l'exclusion politique, économique et sociale.

L'exclusion politique est exprimée par le refus de faire bénéficier une grande partie de la population ou des groupes sociaux, ethniques ou religieux particuliers de la représentation politique et du droit de participer à la vie politique. L'exclusion politique étant inacceptable à tous égards, elle peut créer des dissensions et pousser ces groupes au conflit.

La tenue d'élections démocratiques, des institutions dans lesquelles les citoyens se reconnaissent et la primauté de l'état de droit sont des préalables indispensables à l'inclusion politique et à l'édification de sociétés pacifiques ainsi qu'un outil essentiel pour la prévention des conflits.

L'exclusion économique, découlant de l'inégale répartition des richesses et du manque de perspectives économiques offertes aux citoyens d'un pays donné, entraîne, en général, le chômage, la pauvreté et le sous-développement, ce qui débouche sur des tensions sociales et, souvent, un conflit et des violences. Quand l'exclusion économique est assortie d'un système politique autoritaire, ces éléments se conjuguent et déclenchent des conflits, les autorités politiques n'étant en général pas en mesure d'ouvrir le dialogue, d'entendre les revendications ou de s'investir dans la recherche du règlement pacifique du conflit. Le non-respect des droits de l'homme et des libertés collectives font partie des principales causes de déclenchement des conflits observés dans le monde. Le respect de l'autre, en dépit de différences politiques, sociales et nationales, est le fondement de la paix sociale et d'un sentiment d'appartenance à une communauté.

L'édification de sociétés pacifiques requiert que les citoyens soient libres et responsables, conscients de leurs devoirs. Cela exige également une culture de la paix, de la tolérance et de l'acceptation des différences inhérentes à la pluralité sociale.

C'est aux autorités publiques que revient la responsabilité principale de s'attaquer aux causes profondes du conflit. L'ONU peut et doit appuyer les efforts nationaux visant à préserver la paix et à prévenir les conflits. Comme nous l'avons entendu, l'ONU procède cette année à l'examen de son dispositif de consolidation de la paix. L'Angola et l'Australie ont l'honneur de cofaciliter la phase intergouvernementale de ce processus.

Le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490), que des orateurs ont déjà mentionné, tire

certaines conclusions utiles pour le présent débat. L'idée de préservation de la paix exposée dans le rapport appelle une réponse systémique de l'ONU avant, durant et après un conflit armé, et exige également de sortir des cloisonnements existants qui entravent l'exécution efficace des activités de l'Organisation.

Le rapport appelle également à un changement de mentalité et de la façon dont les États Membres voient l'ONU. L'Angola partage l'avis selon lequel il faut désormais envisager la prévention et le règlement des conflits comme un domaine relevant non seulement du Conseil de sécurité mais également d'autres organes principaux de l'ONU, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Nous pensons également que seule la création des synergies nécessaires entre ces organes de l'ONU permettra d'agir de façon transversale en matière de prévention des conflits, en tenant compte des trois piliers : paix et sécurité, développement et droits de l'homme.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit mettre principalement l'accent sur la prévention des conflits et les efforts de consolidation de la paix visant à éliminer les causes profondes de conflit et, ce faisant, rechercher des solutions à long terme dans le but de préserver la paix.

Je voudrais maintenant faire part de quelques-unes des expériences de l'Angola. Le 11 novembre, l'Angola a célébré le quarantième anniversaire de son indépendance, une journée d'une importance décisive pour notre pays, qui a été plongé pendant de nombreuses années dans un conflit militaire qui a eu un profond retentissement sur l'Angola. La perte d'un nombre incalculable de vies humaines et la destruction des infrastructures sociales et économiques ont obligé le peuple angolais à trouver des moyens de faire cesser la guerre et de lancer le processus de reconstruction. De cela, il est ressorti qu'une recherche tenace de la paix était absolument essentielle pour édifier en Angola une société pacifique pour les générations futures.

Après la signature de l'accord de paix en 2002, les Angolais étaient fermement déterminés à s'attaquer aux causes profondes du conflit et à entamer un véritable processus de reconstruction fondamentale et de consolidation de la paix. Entre autres mesures prises, une amnistie générale a été accordée à tous les combattants ayant accepté le cessez-le-feu et l'accord de paix. Dans le contexte angolais, cela a eu une importance majeure pour assurer la paix durable qui règne depuis 2002. L'Angola s'est livré à des activités de déminage; à

un processus de désarmement, démobilisation et réintégration; et à la collecte volontaire d'armes légères et de petit calibre afin d'en maîtriser la circulation. Il a également mis en place une institution démocratique et un processus d'examen juridique et a chargé des acteurs institutionnels, notamment le Médiateur, d'appuyer les libertés individuelles et collectives. À la fin de la guerre, deux élections générales ont eu lieu et en 2017, un autre scrutin sera organisé. En Angola l'économie connaît une croissance relativement rapide, les opinions sont plurielles et la société civile progresse. Le pays est plus fort et sur la voie d'un développement harmonieux. Il reste encore beaucoup à faire, mais les progrès réalisés à ce jour nous donnent l'espoir d'un avenir meilleur.

Sur la scène internationale, l'Angola a apporté son appui à d'autres pays dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, tout en partageant ses expériences et en renforçant sa participation aux efforts de consolidation de la paix, en particulier dans la région instable des Grands Lacs. Le Processus de Kimberley relatif à la certification des diamants, dont l'Angola assume actuellement la présidence, est un exemple concret de coopération multilatérale sur la question cruciale des ressources naturelles qui alimentent les conflits. Ce processus a joué un rôle crucial dans le maintien de la paix dans le pays, tout en faisant des diamants, non plus une arme de guerre, mais un instrument de paix et stabilité.

L'Angola n'a cessé de plaider en faveur du recours au dialogue en tant que moyen de réduire les tensions, promouvoir l'entente et s'attaquer aux causes profondes des conflits. Voilà l'engagement que nous avons pris en guise de gratitude pour l'appui que l'ONU nous a accordé et dont nous avons bénéficié au cours des années les plus difficiles de notre histoire récente.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie et vous félicite, Madame la Présidente, de présider le présent débat public. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix et M^{me} Ouided Bouchamaoui.

Je vais aborder quatre points dans mon intervention : premièrement, la sécurité et le développement durable; deuxièmement, la prévention des conflits et leurs causes profondes; troisièmement, les réponses globales et la mise en place de sociétés résilientes; et quatrièmement, je ferai quelques commentaires sur le rôle que doit jouer, selon nous, le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le premier point, il est clair qu'à la différence des objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) a été conçu pour être une vision porteuse de transformation pour l'ensemble de la communauté internationale. Pour la première fois, un programme de développement, adopté par l'ensemble de la communauté internationale, comprend un objectif – l'objectif 16 de développement durable – qui porte sur les défis relatifs à la paix, à la sécurité, à la bonne gouvernance et à la justice. Nous avons adopté 17 objectifs de développement durable qui peuvent être atteints en l'espace d'une génération, mais il est évident que si la communauté internationale s'engageait à les réaliser plus rapidement, le risque de dérives extrémistes diminuerait de manière radicale. Nous sommes attachés à l'existence d'une communauté internationale qui réponde aux besoins politiques et socioéconomiques fondamentaux de ses citoyens. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que c'est impératif. Une sécurité durable à long terme est étroitement liée à un développement durable sans exclusive. Nos responsabilités en la matière ne sont pas séparées, mais partagées.

La prévention des conflits est un des éléments clefs pour la mise en place de sociétés pacifiques. Si nous voulons prévenir les conflits, nous devons, d'abord et avant tout, en analyser les causes profondes. Je ne me réfère pas seulement aux causes internes, telles que la fragilité des institutions, la corruption et l'exclusion sociale, mais également aux causes externes, telles que les trafics illicites, le terrorisme, l'extrémisme violent et les changements climatiques.

Qu'il me soit permis de rappeler qu'au cours de la réunion organisée selon la formule Arria le 30 juin sur les changements climatiques, le Conseil de sécurité a estimé que le Secrétaire général devait mettre à jour son rapport de 2009, intitulé « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité »(A/64/350), dans lequel les changements climatiques avaient été définis, pour la première fois, comme étant des multiplicateurs de menaces. Tous ces facteurs internes et externes rompent le pacte de confiance qui doit exister entre les citoyens et leur État.

S'agissant des réponses globales, les citoyens attendent de la communauté internationale et de leurs propres gouvernements des mesures cohérentes, des réponses exigeantes avec une approche multidimensionnelle et un objectif clair, celui de mettre

en place des sociétés résilientes fondées sur la confiance et le respect du principe de responsabilité. Pour qu'elles soient durables, les politiques de développement doivent comprendre, comme éléments transversaux, le respect des droits de l'homme et l'inclusion des femmes en tant que participantes actives à toutes les phases de la consolidation de la paix, en application de la résolution 2242 (2015) sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette approche multidimensionnelle doit s'appliquer non seulement aux politiques, mais également à ceux qui les mettent en oeuvre. Cela exige fondamentalement de surmonter la fragmentation du système des Nations Unies, d'où l'importance du débat d'aujourd'hui.

Je voudrais terminer avec quatre commentaires concernant le rôle que le Conseil de sécurité doit jouer à cet égard.

Tout d'abord, il y a la prévention. Dans le domaine de la prévention des conflits, le Conseil doit faire en sorte que les systèmes d'alerte rapide et la capacité d'analyse conduisent à une action rapide. Il est indispensable d'utiliser davantage et mieux le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et les dispositions de l'Article 99 sur les relations entre le Secrétaire général et le Conseil.

Deuxièmement, il est également important que le Conseil fasse preuve de souplesse dans ses relations interinstitutions. Cette souplesse doit se refléter dans ses travaux, par exemple, par le biais de l'adaptation des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, en fonction des circonstances et des besoins du moment, et incluant, le cas échéant, l'approche multidimensionnelle que j'ai mentionnée précédemment. À cet égard, les projets à impact rapide permettent de combler l'écart entre la stabilisation et le développement.

Troisièmement, il est fondamental d'améliorer la relation entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. N'oublions pas que ce dispositif comprend les trois éléments clefs pour éviter les conflits – la paix, la sécurité et le développement.

Enfin, nous devons garder à l'esprit que, dans certaines situations, ni l'ONU ni le Conseil ne sont les seuls acteurs ni parfois les plus appropriés. C'est particulièrement vrai dans le cas de l'Afrique, un continent où la paix, la sécurité et le développement sont étroitement liés et qui dispose d'une organisation, l'Union africaine, déterminée à assumer ces responsabilités. L'Espagne estime qu'il est indispensable de prendre des mesures concrètes pour permettre une relation

plus efficace et plus opérationnelle entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine et son Conseil de paix et de sécurité.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue à M^{me} Greening, Ministre britannique du développement international, qui préside la séance. Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'Ambassadeur Skoog et M^{me} Bouchamaoui.

La Chine exprime sa sympathie et ses condoléances à la France et aux autres pays pour les récentes attaques terroristes. La Chine condamne dans les termes les plus vigoureux ces attaques, qui comprennent également la destruction en vol de l'avion russe. Je tiens à exprimer mes condoléances et ma sympathie au Gouvernement et au peuple français, aux victimes et aux familles endeuillées.

Paix et développement est le thème de notre époque, une aspiration commune de tous les peuples. L'ONU, en tant que l'organisation internationale la plus universelle, la plus représentative et la plus qualifiée, est une importante plateforme offerte aux États Membres pour œuvrer en faveur de la paix, du développement et de la coopération.

Le monde aujourd'hui est loin d'être pacifique. Les conflits régionaux prolifèrent et les causes profondes ne sont pas encore éliminées. Des violations des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ont lieu de temps à autre. Le déséquilibre dans le développement international est frappant. Les pays en développement, les pays africains en particulier, sont profondément affectés par la pauvreté et le sous-développement. Le chemin qui mène à une paix durable et à la prospérité commune est long. Établir des relations internationales de type nouveau axées sur une coopération gagnant-gagnant et édifier une communauté au destin commun garantit fondamentalement la promotion de la paix et du développement et l'élimination des causes profondes des conflits partout dans le monde. La communauté internationale doit mener des efforts conjoints à cet égard.

Premièrement, afin de respecter pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, tous les pays doivent être traités de la même manière et leur souveraineté et leur intégrité territoriale doivent être respectées. Il ne doit pas y avoir d'ingérence

dans les affaires intérieures d'autres pays et les droits des autres pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur voie de développement doivent être respectés. Il importe de régler pacifiquement les différends par le dialogue et la négociation. Un appui doit être fourni aux pays et aux organisations régionales concernés qui s'efforcent de trouver un règlement pacifique des différends par le dialogue, la négociation, la médiation et les bons offices.

Deuxièmement, il faut œuvrer à l'établissement d'un nouvel ordre politique et économique plus juste et plus rationnel, introduire une notion de sécurité et de coopération mutuelles, globales et durables dans les relations internationales, et promouvoir une philosophie gagnant-gagnant pour tous. Dans la poursuite des intérêts nationaux, les préoccupations raisonnables des autres pays doivent être prises en considération. La coopération internationale doit être recommandée afin de bien relever les défis mondiaux. Les affaires internationales doivent être traitées dans le cadre de négociations entre tous les pays.

Troisièmement, afin de mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), d'éradiquer la pauvreté et de réaliser un développement équitable, ouvert, général et innovant, le principe de la responsabilité commune mais différenciée dans la coopération internationale en matière de développement doit être respecté. Les pays développés doivent honorer leurs engagements et remplir leurs obligations en temps opportun et appuyer les pays en développement, en particulier les pays africains, dans leurs efforts visant à réaliser le développement et à mettre en œuvre le Programme de développement durable.

Quatrièmement, afin de respecter la diversité des civilisations et de promouvoir le dialogue et les échanges, nous devons rappeler qu'il n'y a pas d'infériorité ou de supériorité s'agissant des différentes civilisations, cultures et religions. Elles doivent toutes être respectées et traitées de façon égale. Le principe de l'harmonie dans la diversité et de la coexistence des différences doit être respecté et des efforts doivent être déployés pour promouvoir le dialogue, les échanges et l'apprentissage mutuel entre différentes civilisations, cultures et religions afin que le dialogue entre civilisations puisse devenir une passerelle pour le renforcement de l'amitié entre pays et le maintien de la paix dans le monde.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales et il a

l'obligation d'éliminer les causes profondes des conflits. Le Conseil de sécurité doit coopérer et se coordonner étroitement avec les autres institutions des Nations Unies aux fins de conduire une diplomatie préventive et de maintenir et consolider la paix. Des moyens pacifiques et des mesures coercitives doivent être utilisés de façon approfondie pour régler les différends. Le Conseil doit appuyer les organisations régionales dans leurs efforts visant à régler correctement les conflits régionaux. Au titre de leurs responsabilités en vertu de la Charte, les membres du Conseil doivent procéder sur la base d'une évaluation de la situation générale et veiller à ce que les décisions du Conseil soient unifiées et efficaces, maintenant de la sorte l'unité et l'autorité du Conseil de sécurité.

Le terrorisme est le plus grave défi auquel est confrontée la communauté internationale. Le Conseil de sécurité doit mieux coordonner les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et encourager les parties concernées à resserrer la coopération antiterroriste et à faire front uni, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux autres principes fondamentaux reconnus des relations internationales. Le Conseil doit veiller à une mise en œuvre effective des résolutions sur la lutte antiterroriste et l'État islamique d'Iraq et du Levant, notamment en prenant des décisions pour lutter contre l'utilisation par les terroristes de l'Internet aux fins d'inciter à entreprendre et de planifier des activités terroristes, en fermant les conduits par lesquels ils sollicitent un appui extérieur, procèdent au recrutement et diffusent leurs idéologies. À cet égard, les efforts de lutte contre le terrorisme doivent viser aussi bien les symptômes que les causes profondes en s'abstenant du « deux poids, deux mesures ».

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public sur un sujet d'une importance considérable de nos jours. Nous vous remercions aussi, Madame, de la note conceptuelle (S/2015/845, annexe) que vous avez distribuée pour guider nos discussions aujourd'hui. Nous nous félicitons de la présence et de la participation de ministres et nous leur souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité. Nos remerciements vont aussi au Secrétaire général pour sa voix, interprète de la moralité, ainsi qu'au Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Skoog, et à M^{me} Ouided Bouchamaoui, pour les pénétrants exposés qu'ils ont présentés sur une question complexe et multidimensionnelles.

L'interdépendance entre sécurité et développement est largement reconnue et j'ai entendu toutes les délégations en parler ce matin. L'une ne peut exister sans l'autre. Ce point est dûment reconnu dans la résolution 2171 (2014), qui souligne l'importance d'adopter une approche globale en matière de prévention des conflits par la promotion d'une croissance économique et d'un développement durables, de l'éradication de la pauvreté et de la bonne gouvernance. Cet important message en filigrane dans la résolution 2171 (2014) et le principe de la prévention des conflits clairement énoncé dans le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (S/2015/730), constituent l'un et l'autre un bon point de départ pour nos débats aujourd'hui.

Les objectifs de développement durable attestent la reconnaissance mondiale des liens qui existent entre développement et sécurité. La réaffirmation du lien entre sécurité et développement, aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, est un indicateur clair de l'importance cruciale que revêt une approche holistique par toutes les entités des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité. Pour assurer des résultats concrets, il faut une approche coordonnée de la part des entités des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement durable. La nature multidimensionnelle du développement implique que nous soyons tous mobilisés. Selon nous, des engagements renforcés entre les entités des Nations Unies et les acteurs nationaux permettraient d'évaluer la mise en œuvre des priorités de développement, ce qui pourrait renforcer la paix et prévenir les conflits et l'instabilité.

La mise en place d'institutions crédibles au niveau national est une condition préalable à la durabilité de la paix et à la promotion du développement. La nécessité de renforcer les institutions publiques est devenue encore plus pressante eu égard aux défis actuels à la sécurité mondiale. Les États fragiles et ceux qui se relèvent d'un conflit doivent aussi mettre en place des mécanismes de responsabilisation conçus pour garantir la bonne gouvernance et la répartition équitable des dividendes de la paix. Comme mesure préventive, les États doivent aussi adopter une approche pragmatique et conçue en fonction du contexte pour s'attaquer aux causes profondes du conflit.

Dans les sociétés où les jeunes sont victimes de la pauvreté et de l'exclusion et où les possibilités d'un développement à court et moyen termes sont limitées, la

tendance à la violence et aux troubles sociaux s'accroît. Cette situation est plus délicate dans les zones exposées à un conflit, où le risque de coercition, d'endoctrinement et de recrutement des jeunes par les groupes armés et les organisations terroristes est plus élevé. Atténuer ce risque requiert un effort concerté de la part des gouvernements, des communautés et d'autres parties prenantes afin d'offrir des possibilités aux jeunes et de susciter en eux un plus fort sentiment d'appartenance.

Le Nigéria voudrait voir le Conseil de sécurité adopter une approche globale qui accorde la priorité à des partenariats renouvelés et renforcés avec d'autres entités des Nations Unies, comme la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social et le Programme des Nations Unies pour le développement. Selon nous, cela permettrait aux jeunes d'accéder plus facilement aux possibilités économiques.

Au niveau régional, il convient de noter que les économies africaines ont enregistré une certaine croissance ces dernières années. Aujourd'hui, l'Afrique doit commencer à convertir ces progrès économiques en progrès sociaux pour tous les membres de la société. C'est pourquoi nous considérons judicieux que le Conseil appuie le renforcement des institutions et la mobilisation des ressources aux fins d'un développement sans exclusive. Les États peuvent être sensibilisés à la nécessité d'un échange d'informations et d'un appui mutuel concernant l'ampleur, le calendrier et le rythme des efforts de réforme requis pour soutenir le programme de développement à long terme. Les États africains ont déjà commencé à intégrer les objectifs de développement durable dans les perspectives de développement telles qu'énoncées par l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Selon nous, cela devrait insuffler la dynamique requise pour atteindre l'objectif de maximiser l'emploi des ressources de l'Afrique au bénéfice de ses peuples. L'expérience a montré que privilégier une plus grande ouverture est une voie viable vers la création de sociétés pacifiques.

Au niveau national, le Gouvernement nigérian prend des mesures concrètes pour relever les défis qui pèsent sur la sécurité du pays et promouvoir la paix au moyen d'un développement sans exclusive. Notre approche souple de la lutte contre l'extrémisme violent repose sur une stratégie multidimensionnelle visant à remédier aux causes profondes de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Elle est conçue pour recourir à des mesures pratiques qui entendent mettre un terme à l'extrémisme violent à court terme et en prévenir la

résurgence à long terme. Ce programme a permis de régler certains des principaux problèmes économiques, sociaux, religieux, politiques et culturels qui attisent la radicalisation dont se repaissent les insurgés. Grâce à cette approche souple, nous avons lancé une large gamme de réformes dans notre système pédagogique. Nous avons également créé davantage de possibilités économiques et doté les personnes présentant un risque de radicalisation des compétences nécessaires à la vie courante.

Sécurité et développement sont les deux faces d'une même médaille, tant dans l'esprit que dans la pratique. L'un vise à renforcer la liberté de choix, tandis que l'autre cherche à garantir que lesdits choix peuvent être faits dans un environnement sans danger. Le Conseil de sécurité peut endosser le rôle de premier plan si indispensable pour promouvoir une synergie au sein du partenariat des Nations Unies pour la paix, la sécurité et le développement. Le Conseil doit accorder une place plus centrale à la diplomatie préventive dans ses politiques et ses stratégies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit également collaborer plus étroitement avec la Commission de consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres acteurs clefs du système des Nations Unies pour promouvoir la paix, la stabilité, la sécurité et le développement dans les pays sortant d'un conflit.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le thème que la présidence britannique a choisi pour le débat de ce jour, malgré son apparence inoffensive, pose selon nous certains risques pour le Conseil de sécurité. D'un côté, point n'est besoin d'être très imaginatif pour comprendre qu'il y a définitivement un lien entre sécurité et développement. Le danger est de faire de cet axiome une vérité absolue dans une tentative hâtive d'élaborer une sorte d'approche universelle pour régler les problèmes qui touchent à la sécurité et au développement. Le Conseil ne dispose pour ce faire d'aucune prérogative en vertu de la Charte, ni des instruments nécessaires. En abordant des questions qui ne relèvent pas de sa compétence, alors que dans le monde se déroulent des conflits très graves qui exigent une intervention pratique de sa part, nous risquons de porter un coup à l'efficacité du Conseil de sécurité.

Le développement a une valeur intrinsèque. Pour le promouvoir, l'ONU peut compter sur l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres instances. Que le Conseil de sécurité empiète sur ces

prérogatives serait inopportun et tout simplement contre-productif. De l'autre côté, s'intéresser excessivement à un aspect spécifique de la sécurité risque de nous faire perdre de vue ses nombreuses autres facettes – territoriales, idéologiques, historiques, religieuses, psychologiques, environnementales ou technologiques. Aujourd'hui, un défi éminemment dangereux nous est lancé par la menace du terrorisme qui, en théorie comme en pratique, vise essentiellement à déclarer la guerre au monde civilisé.

Une facette distincte est l'émergence de conflits en conséquence d'une ingérence extérieure. Rappelons que l'Iraq, la Libye, la Syrie et même la Yougoslavie étaient loin de compter parmi les États les plus pauvres, mais leurs territoires ont été la proie des crises les plus meurtrières de notre époque. À présent, alors que la carte du monde évolue en permanence, diverses régions connaissent des transformations géopolitiques rapides et de grande ampleur. Le monde est témoin d'un risque de conflit accru. Les crises sont de plus en plus nombreuses, et sont aggravées par des affrontements armés et des situations socioéconomiques difficiles. Les antagonismes interethniques et sectaires se durcissent, ce dont les terroristes et les extrémistes de tout poil tirent parti. Dans une telle situation, le Conseil de sécurité ne doit pas s'enliser dans des études théoriques mais doit rester aux aguets de l'évolution de la situation internationale, et intervenir rapidement, dès que sont détectés les premiers signes annonciateurs de troubles dans le domaine de la sécurité.

Nous n'avons cessé de demander que des efforts soient faits pour parvenir à des approches collectives et concertées du règlement des problèmes existants en mettant en place une architecture plus juste et plus durable des relations internationales. L'ONU est, à cet égard, une instance tout à fait unique en son genre. Néanmoins, nous sommes convaincus que l'élaboration d'approches partagées pour les questions qui touchent le monde d'aujourd'hui et de demain, à savoir celles relatives au droit international, aux droits de l'homme et au développement – ce qui correspond globalement à la consolidation de la paix – est une fonction que doit remplir l'Assemblée générale au sein de laquelle, en vertu de la Charte des Nations Unies, chaque pays dispose d'une voix. Chaque État, qu'il soit petit ou grand, fort ou faible, riche ou pauvre, dispose d'une voix. Les pays ne sont pas tous les mêmes, mais ils contribuent tous à l'histoire de l'humanité.

Le développement des États est un processus dont la mise en œuvre ne peut pas être forcée. Il n'y a pas d'approche efficace unique. C'est un processus qui peut être assisté mais non imposé. Ces dernières années, nous avons observé l'élaboration, par un groupe limité d'États, de divers concepts dans lesquels l'aide au développement est fonction du respect de certains critères très stricts en matière d'édification des États. Il convient selon nous de propager ces concepts avec une prudence particulière, notamment au niveau international. D'un côté, il s'agit d'une ingérence dans les affaires intérieures des États. Les donateurs imposent des normes particulières dont ils assurent qu'elles garantissent une certaine transparence. D'un autre côté, les donateurs n'honorent pas leurs engagements en matière d'aide au développement et de transfert de technologie.

L'allègement du fardeau de la dette ne progresse pas et diverses questions sont évitées au motif qu'elles mettent certains mal à l'aise – comme celles qui portent sur le renforcement de la participation des pays en développement dans les activités des organes de gouvernance mondiaux, au lieu d'établir des règles transparentes et acceptées pour promouvoir le libre-échange, les investissements et la concurrence, et la garantie que les pays en développement aient accès à la technologie. Nous observons une fragmentation de l'économie internationale, la création d'alliances économiques cloisonnées et l'échec des efforts de réforme des institutions financières internationales.

Nous avons à maintes reprises entendu l'argument selon lequel les violations des droits de l'homme sont l'une des causes profondes des crises. Toutefois, tout le monde a bien conscience que certains pays ont des lois extrêmement dures à cet égard, mais qu'aucun conflit n'est à déplorer sur leurs territoires. D'ailleurs, il arrive même parfois que personne ne s'en plaigne.

Ces dernières années, nous nous sommes fréquemment, dans le cadre de la rédaction de documents des Nations Unies, heurtés à des initiatives visant à promouvoir l'idée que l'existence de ressources naturelles serait une cause profonde de conflit. Au titre des mesures primaires visant à lutter contre ce mal supposé, des propositions ont voulu renforcer la transparence des secteurs extractifs, notamment en permettant à des entreprises censées être socialement responsables – évidemment occidentales – d'entrer dans ces pays. En réalité, il n'existe aucun lien direct entre ces phénomènes. Le monde ne manque pas de pays dont les industries extractives sont entièrement fermées aux

acteurs étrangers, mais où aucun conflit ne s'est déclaré. Si des conflits surviennent dans des pays riches en ressources naturelles, dans la majorité de cas, ils ne sont pas liés à un défaut de transparence.

Quant aux liens entre sécurité et développement, il faut reconnaître l'effet destructeur qu'a, des deux côtés de l'équation, le phénomène des sanctions économiques imposées de manière unilatérale, auxquelles certains membres de la communauté internationale recourent pour promouvoir des intérêts politiques particuliers. Les sanctions imposées en contournant le Conseil de sécurité au tout début du conflit en Syrie ont notoirement eu l'effet d'aggraver la situation du peuple syrien. Mais ont-elles aidé à régler le conflit? Bien sûr que non. Le but même de ces sanctions était d'exacerber le conflit et d'atteindre le funeste objectif défendu par un certain nombre de capitales, à savoir un changement de régime à Damas. Nous voyons à présent toutes les conséquences de cette approche. Qu'est-ce que les sanctions économiques imposées en leur temps à l'encontre du Soudan, du Zimbabwe et du Myanmar ont à voir avec la paix? Nous pensons que la résolution 70/5 adoptée récemment par l'Assemblée générale sur les sanctions contre Cuba est celle qui incarne le mieux la reconnaissance croissante par la communauté internationale de l'inadéquation d'une telle pratique.

Le Conseil de sécurité joue naturellement le rôle le plus important dans la prévention des conflits. C'est l'une de ses principales tâches. Toutefois, il n'existe pas de solution toute faite dans ce domaine. Chaque conflit est unique en son genre, et il est nécessaire dans chaque situation de prendre en compte les caractéristiques historiques, nationales, religieuses et civilisationnelles qui lui sont propres. Le capital intellectuel et la connaissance des pays et de leurs spécificités, de même que la mémoire historique des experts des Nations Unies revêtent une importance particulière à cet égard. Il est nécessaire de renforcer les capacités en ce sens plutôt que de créer de nouvelles structures ou organes de coordination, comme il est parfois suggéré. Le Conseil de sécurité doit être particulièrement prudent et respecter les États souverains qui sont en proie aux difficultés, et leur offrir de l'aide au lieu de les clouer au pilori.

Pour finir, nous plaidons sans relâche en faveur de sociétés pacifiques et d'une prévention efficace des conflits. Selon nous, les prérequis à respecter à cet égard sont la non-ingérence dans les affaires

intérieures des États et un dialogue respectueux avec les autorités souveraines.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présence de la Ministre britannique du développement international, M^{me} Justine Greening, et remercions la présidence britannique d'avoir convoqué le présent débat public. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix, et la Présidente de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat qui fut lauréate du prix Nobel de la paix 2015 en tant qu'élément du Quartet tunisien du dialogue national.

Dans un environnement où les menaces ne cessent de se multiplier, il est indispensable d'adopter des démarches multidimensionnelles afin de comprendre et de combattre les causes profondes des processus de déstabilisation qui dégèrent en conflits. Il est impératif d'intégrer ces démarches en vue de neutraliser les diverses formes de violence, y compris la plus grave; le terrorisme. Ces jours-ci, le monde est bouleversé par des actes ignobles qui portent atteinte aux valeurs universelles fondées sur l'unité, la coexistence multiculturelle et la tolérance, que toutes les civilisations et les cultures se doivent de promouvoir. Dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2015/3 en date du 19 janvier sur le développement sans exclusion, le Conseil a reconnu que la sécurité et le développement « sont étroitement interdépendants, se renforcent mutuellement et sont des conditions essentielles d'une paix durable ».

Il ne s'agit donc pas d'une question de compétences des différents organes du système des Nations Unies, mais plutôt de savoir comment la communauté internationale dans son ensemble – à savoir l'ONU, les autres organisations internationales et la société civile – qui reconnaît l'interdépendance entre les piliers que sont la paix, la sécurité et le développement, répond à ces menaces à la paix. La coordination et la complémentarité sont indispensables à la quête de solutions durables.

Dans le cadre de ces efforts, l'action de fond du Conseil doit être liée aux problèmes posés par une prévention efficace. Le Conseil doit se pencher sur les conséquences de l'inaction face aux cycles de violence et de tensions pour que nous puissions assumer pleinement nos responsabilités. L'initiative « Les droits de l'homme avant tout » constitue un mécanisme efficace pour identifier les signes avant-coureurs et

anticiper les évolutions négatives. Disposer de plus amples informations venant du terrain peut permettre à l'ONU et au Conseil d'agir en temps voulu en cas de crise ou d'instabilité.

À cet égard, nous réaffirmons combien le rôle et la participation des femmes dans les processus de prévention des conflits et d'après-conflit sont indispensables. L'adoption de la résolution 1325 (2000) a marqué un tournant dans les efforts destinés à promouvoir un rôle accru des femmes dans les processus de prise de décisions et de leadership politique, s'agissant des domaines liés à la paix et à la sécurité. Nous espérons que le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, créé en application de la résolution 2242 (2015), y contribuera.

L'appropriation nationale est essentielle pour entamer le cycle de prévention et de réponse aux crises et renforce l'interdépendance des trois piliers. Le respect de l'état de droit, les droits de l'homme, la mise en place d'institutions efficaces et ouvertes, responsables et transparentes garantissant l'établissement des responsabilités sont des conditions indispensables pour instaurer des sociétés sans exclusion facilitant la création de conditions propices à une paix durable et stable. Le travail que réalise la Commission de consolidation de la paix en ce sens pour combler le fossé entre sécurité et développement témoigne de la pertinence de la recherche d'une interaction entre les divers organes, toujours dans la perspective d'une coordination efficace.

Nous insistons sur l'importance des organisations régionales et sous-régionales. Un action coordonnée avec le Conseil contribuera à une meilleure compréhension des causes profondes de la prolifération des conflits, et permettra d'identifier les réponses à apporter en fonction des contextes historiques et culturels, élément indispensable pour en renforcer la légitimité et l'efficacité. Leur rôle en matière de médiation et de diplomatie préventive doit être renforcé, avec la coopération pleine et entière de l'ONU.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous suggérons d'envisager de nouvelles possibilités de relations avec les institutions du système des Nations Unies afin de contribuer à l'héritage politique dont doit disposer le Conseil. Il est indispensable d'adopter une vision intégrée qui recherche la complémentarité plutôt qu'une logique fondée sur des compétences exclusives.

Comme l'a reconnu au mois de janvier la Présidente de la République du Chili, M^{me} Michelle

Bachelet Jeria, et comme cela a été repris dans la déclaration présidentielle adoptée à ce moment-là, nous réitérons l'appel lancé en faveur de « l'adoption d'une démarche globale et intégrée, qui embrasse le politique, la sécurité, le développement, les droits de l'homme et l'état de droit, et renforce la confluence entre ces domaines, tout en s'attaquant aux causes profondes du conflit » (S/PRST/2015/3).

M. Gombo (Tchad) : Je voudrais remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé la présente séance sur le thème de la sécurité, du développement et des causes profondes des conflits. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé. Je remercie l'Ambassadeur Olof Skoog, Président de la Commission de consolidation de la paix, et M^{me} Ouided Bouchamaoui, Présidente de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat et lauréate du prix Nobel de la paix 2015, de leurs interventions.

Il ne fait aucun doute que le maintien durable de la paix et de la sécurité internationales passe par la résolution et la prévention des conflits actuels, surtout à travers le développement socioéconomique. Le Tchad appuie les appels du Secrétaire général pour que l'ensemble du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, œuvre à la prévention des conflits. Ceci est d'autant plus important que la prévention des conflits est le thème principal de trois rapports sur l'examen des opérations de paix des Nations Unies – à savoir le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), le rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (S/2015/682) et le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) – et de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000).

Nous saluons la contribution de l'Assemblée générale au renforcement de la capacité normative dans le domaine de la prévention et les efforts du Secrétaire général, de ses envoyés et représentants spéciaux, qui ont permis de prévenir plus d'un conflit dans le monde.

Plusieurs constats attestent néanmoins que l'on est loin des objectifs d'un monde sans guerre, étant donné le nombre croissant des conflits. Par ailleurs, plusieurs rapports et analyses démontrent les limites de l'action en matière de prévention. Il est évident dans ces conditions que le schéma actuel de la prévention des

conflits des Nations Unies nécessite une révision. Pour ce faire, il faut traiter les causes profondes des conflits, parmi lesquelles la question du développement. D'une façon générale, les causes des conflits pourraient être endogènes, à savoir les problèmes de gouvernance, d'alternance politique, d'inégalités, et d'exclusion de certains secteurs de la population de la gestion de la chose publique. Il existe aussi des causes exogènes, caractérisées par l'atteinte à la souveraineté des États, et la déstabilisation de régimes et d'institutions, engendrant de nouveaux conflits plus coûteux et plus dévastateurs qui auraient pu être évités.

Pour ce qui est de l'Afrique, dans ses différents rapports sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables, le Secrétaire général n'a cessé de répéter qu'il faut mettre davantage l'accent sur le lien entre la paix, la sécurité et le développement. Ce lien extrêmement étroit a été également reconnu par les différents organes des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité. Pour le Tchad, il ne saurait y avoir de paix et de sécurité sans développement. À cet égard, il est important de prendre des mesures concrètes tendant à renforcer la prévention et la résolution des conflits, tout en incluant les femmes et les jeunes.

Certes, le Conseil de sécurité ne traite pas des questions du développement; cependant, il existe des questions de développement qui ont des conséquences sur la paix et la sécurité internationales. La question de la migration des jeunes vers l'Europe en est une parfaite illustration. À cet égard, certaines approches comme la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel mise en place par le Conseil de sécurité et tenant compte des questions de sécurité, de gouvernance et de développement sont à saluer. Néanmoins, la mise en œuvre concrète de cette stratégie intégrée tarde à se réaliser. Nous appelons par conséquent à mettre l'accent sur les préoccupations socioéconomiques des jeunes et des femmes dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie. Nous appelons aussi les organisations internationales, les institutions financières et les donateurs à financer les activités visant à la création d'opportunités pour ces catégories de population. Ce genre d'initiatives permettra de lutter contre des menaces comme l'extrémisme violent et le terrorisme.

Pour finir, nous appelons l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, à appuyer les recommandations du Secrétaire général contenues dans le dernier rapport sur les causes des conflits et la

promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. L'appui à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en particulier, permettra de consolider le développement pour le bien de la paix et de la sécurité.

M^{me} Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au Conseil, Madame la Présidente, et vous remercier de votre précieuse déclaration très complète. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'Ambassadeur Skoog et la Présidente de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, et lauréate du prix Nobel de la Paix 2015, M^{me} Bouchamaoui, que nous félicitons. Il y a lieu en effet de se réjouir de voir ce prix décerné à une femme arabe.

L'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale ont fait de grands efforts aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement et de la défense des droits de l'homme. Malgré la persistance des conflits dans certaines régions, nous sommes parvenus à prendre des mesures tangibles et courageuses sur ces questions à tous les niveaux, aussi bien local que régional et international. Mais nous n'avons pas consacré suffisamment d'énergie et de travail à mettre en évidence le caractère complémentaire de ces différents volets. Personne ne nie le lien étroit qui existe entre eux, comme l'illustre le traitement que fait au jour le jour le Conseil de sécurité des conflits mondiaux et des menaces à la sécurité mondiale. Le traitement des causes premières des conflits et de la violence devrait être l'objet de toute notre attention et de tous les efforts consentis à l'avenir par le Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier parce que les conflits d'aujourd'hui se passent à l'intérieur des États, et non entre eux. La Jordanie a toujours souligné depuis qu'elle siège au Conseil qu'il nous fallait redoubler d'efforts et assumer nos responsabilités afin de prévenir le déclenchement des conflits et de ne jamais oublier les causes qui sont à la racine de la violence et des conflits.

Étant donné l'importance du lien étroit qui existe entre le développement mondial et la sécurité, il ne saurait y avoir de développement national en l'absence des conditions propices à la stabilité, et l'inverse est tout aussi vrai. Il ne peut y avoir de développement national sans la protection d'un système de sécurité, lequel ne peut exister sans un certain degré de développement, qui permette la présence de chacun des éléments qui le composent. Le dispositif de consolidation de la paix

englobe et relie ces deux notions. Et c'est pourquoi nous insistons sur l'importance de l'apport d'un soutien systématique et concerté aux opérations de consolidation de la paix, compte tenu du rôle qu'elles jouent dans le développement de la sécurité, du secteur de la défense, de l'état de droit et de la justice ainsi que dans la lutte contre la pauvreté, le chômage et la corruption. Puisqu'il est établi que le développement et la sécurité sont interdépendants, la question est de savoir comment préserver cette synergie de façon qui permette d'engendrer sécurité, stabilité et développement durable. J'aimerais proposer à cet égard un certain nombre de pistes de nature à nous aider à maintenir cette complémentarité tout en surmontant les obstacles connexes.

Premièrement, nous devons faire face à tous les obstacles qui se dressent devant la sécurité et le développement et portent atteinte à la consolidation de la paix. Nous avons besoin pour cela d'une vision commune qui tienne compte de la corrélation entre sécurité et développement et permette de prendre des mesures cohérentes pour veiller efficacement à cette synergie aux niveaux national, régional et international, et notamment de stratégies et de mécanismes de prévention des conflits et de promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, et ce, tout en assurant la justice et le respect du principe de responsabilité, principales conditions de l'édification de sociétés sûres et stables. Ces mécanismes ne devraient pas non plus être une fin en soi. Il ne suffit donc pas de les créer, il faut les mettre en oeuvre et travailler en permanence à les développer.

Deuxièmement, nous devons investir dans le plein potentiel de chacune de nos sociétés. Chacun a un rôle à jouer dans la construction de sa société et la marginalisation de toute catégorie, quelle qu'elle soit, est l'une des politiques les plus dangereuses et propices à l'extrémisme, notamment quand il s'agit des jeunes, qui représentent la plus grande proportion de la population de nombreux pays, et à ce titre, influent grandement sur la sécurité et les conditions politiques et économiques des pays. À cet égard, je souhaiterais mettre l'accent sur ce qui se passe autour de nous, en l'occurrence les attentats terroristes récents survenus au Liban et en France. Ces situations devraient nous motiver encore plus à nous atteler à la mise au point de méthodes novatrices et à l'élimination des causes profondes de ce genre d'actes, qui drainent nos énergies et nos ressources, et surtout, signifient la perte de nombreuses vies humaines qui n'ont rien fait pour cela,

et qui dénoncent le terrorisme. Mon pays compte parmi les nombreux États touchés par ces actes inhumains et barbares. Et c'est pourquoi nous avons fait de la lutte contre le terrorisme une de nos priorités nationales les plus importantes, car le terrorisme est le plus grand défi de notre monde aujourd'hui, qui met en jeu la sécurité et le développement de nos populations à tous les niveaux, et notamment des jeunes. La Jordanie a consenti beaucoup d'efforts dans ce domaine, dont l'exemple le plus récent est notre participation, en août, au Forum mondial sur les jeunes, la paix et la sécurité. Nous devons renforcer le rôle des jeunes en mettant en place des mécanismes durables qui les protègent et renforcent leur engagement dans les processus politiques et le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans nos pays.

La coordination entre les organes de l'ONU est d'une importance critique car les décisions de l'Organisation et leur mise en oeuvre ne doivent pas relever de la responsabilité exclusive du Conseil de sécurité. Nous avons besoin de divers instruments pour améliorer la complémentarité entre sécurité et développement. Nous ne devons pas accorder la priorité aux intérêts de pays donnés. Nous avons besoin de la volonté politique de tous les pays, notamment ceux qui peuvent jouer un rôle significatif dans de tels efforts, et recourir aux organisations régionales et à leur potentiel pour consolider la paix.

Quatrièmement, au niveau national, la responsabilité sociale exige l'engagement des gouvernements et le réexamen des politiques et objectifs nationaux en vue d'adapter nos efforts aux besoins actuels et aux travaux de l'ONU. Nous tenons à souligner l'importance de l'appropriation nationale, car les réformes doivent émaner des pays eux-mêmes et ne pas être imposées de l'extérieur.

Il existe enfin trois éléments clefs liés à la question de la sécurité et du développement : la complémentarité, le partenariat et l'inclusivité. Tandis que nous renforçons l'intégration et la complémentarité de la sécurité et du développement, nous devons faire en sorte que tous les secteurs de la société soient un facteur positif en faveur de la consolidation de la paix et non pas une menace. Nous devons évaluer nos progrès dans la façon dont nous répondons aux besoins actuels; à cette fin, nous devons adapter la nécessité de remédier aux menaces à la sécurité aux priorités politiques que nous mettons en oeuvre en améliorant nos plans et nos stratégies à tous les niveaux, plans et stratégies où la

sécurité et le développement sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir convoqué ce débat, et vous-même, Madame la Ministre, de le présider.

Nous tenons à exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple français à la suite des attaques monstrueuses qui ont frappé Paris vendredi, et aux Gouvernements libanais et iraquien à la suite des attaques perpétrées à Beyrouth et à Bagdad. Comme d'autres l'ont dit, le terrorisme est un fléau qui nous touche tous.

Je remercie également le Secrétaire général et l'Ambassadeur Skoog, ainsi que la lauréate du prix Nobel, M^{me} Bouchamaoui, de leurs exposés. Je tiens à rendre un hommage particulier à M^{me} Bouchamaoui, à la Tunisie et ses collègues qui sont une véritable source d'inspiration.

Nous partageons l'évaluation faite par la plupart des orateurs aujourd'hui, à savoir que ce débat est la reconnaissance importante par le Conseil des liens intrinsèques qui existent entre la sécurité et le développement, lesquels doivent être examinés ensemble. Le Conseil n'opère pas – et ne peut pas opérer – dans le vide. La Nouvelle-Zélande a souvent dit qu'elle croit que le Conseil de sécurité doit faire plus pour prévenir les conflits. Depuis notre entrée au Conseil en janvier, nous avons encouragé le Conseil et le système des Nations Unies dans son ensemble à accorder une plus grande place aux nouvelles crises et à s'attacher à empêcher les pays de sombrer dans les conflits.

C'est pourquoi nous avons appelé l'attention sur la situation en Burundi et, plus tôt cette année, sur la Guinée-Bissau, et avons appelé à une réponse crédible à la situation en Israël et dans les territoires palestiniens occupés que nous jugeons dangereuse et intenable. C'est pourquoi nous sommes favorables aux modes d'engagement discrets et informels du Conseil de sécurité s'agissant de crises émergentes sensibles ayant trait à des questions de souveraineté nationale. Nous avons encouragé, le cas échéant, la tenue de séances d'information informelles par le Secrétariat, et jugeons potentiellement utile un recours accru au Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous avons également cherché à examiner la possibilité d'interventions ciblées, telles que des déclarations et des missions du Conseil, et à

réclamer une meilleure coordination avec les acteurs régionaux qui sont souvent aux premières lignes des efforts de prévention. La prévention des conflits restera l'un des principaux centre d'intérêt de la Nouvelle-Zélande durant le reste de son mandat.

Le débat d'aujourd'hui est l'occasion d'examiner un aspect spécifique de la prévention. Pour maintenir la paix, nous devons traiter plus efficacement des causes profondes et des vecteurs des conflits. Il est de plus en plus admis – et ce grâce au travail novateur de pays en situation d'après-conflit dans le cadre de l'initiative g7+, sous les auspices du Timor-Leste – que les besoins en matière de sécurité et de développement sont interconnectés, notamment dans les États fragiles et en période d'après-conflit.

Pour la plupart des sociétés, une croissance et un développement inclusifs sont d'une importance critique pour prévenir l'émergence ou la reprise d'un conflit. Mais les perspectives de développement dépendent à leur tour du maintien d'un environnement stable étayé par des institutions qui assurent la sécurité, une gouvernance efficace et l'état de droit. Comme d'autres l'ont fait remarquer, cela est pris en compte dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), notamment au travers de l'Objectif 16. Le lien entre un environnement stable et sûr et un développement durable a également été pris en compte dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, convenues à la Conférence internationale de 2014 sur les petits États insulaires en développement, et a également été l'un des thèmes principaux du débat public tenu par le Conseil en juillet sur les défis à la paix et à la sécurité auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement (voir S/PV.7499).

Comme nous le savons et le reconnaissons tous, le Conseil de sécurité n'est pas l'acteur principal auquel il incombe de relever ces défis, mais il peut et doit jouer un rôle important pour y faire face et veiller à ce que ses travaux en matière de lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité soient liés aux activités de l'ensemble du système des Nations Unies et des acteurs régionaux concernés et les complètent.

Le Conseil doit veiller à ce que ses mandats reflètent cette réalité. Ses interventions doivent être adaptées aux vecteurs spécifiques de chaque conflit et être le fruit d'une évaluation exacte des rôles que les missions établies par le Conseil peuvent assurer au mieux, sur la base des avantages relatifs du Conseil.

Ce dernier doit également assurer de manière proactive une coordination plus efficace avec les autres acteurs internationaux. Lorsqu'il confie des activités en rapport avec le développement, qu'il s'agisse de projets à impact rapide ou d'un appui ciblé à des institutions de base, le Conseil compte toujours sur d'autres acteurs internationaux du développement ayant des compétences plus spécialisées ou des perspectives à plus long terme. Dans cette optique, il faudra mettre fin au cloisonnement entre les différents piliers de l'ONU, notamment le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Il faudra également améliorer la coopération en dehors du système des Nations Unies, notamment avec les institutions financières internationales, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et les donateurs bilatéraux.

Nous n'avons pas encore exploité tout le potentiel de la Commission de consolidation de la paix en matière de coordination des acteurs de la consolidation de la paix ou pour forger le genre de partenariat avec le Conseil qui était envisagé initialement. Nous sommes convaincus de la nécessité d'impliquer plus systématiquement les Présidents des formations pays dans les débats du Conseil, au vu des connaissances précieuses et des perspectives qu'ils peuvent apporter. Nous devons également veiller à ce que les missions des Nations Unies disposent des ressources et des compétences nécessaires pour identifier et traiter les divers vecteurs des conflits et gérer les menaces émergentes.

C'est pourquoi nous appuyons énergiquement la recommandation du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies en faveur d'un investissement accru dans la composante politique des opérations de paix et, plus généralement, dans la prévention des conflits. C'est pour ces raisons que récemment la Nouvelle-Zélande a considérablement augmenté ses contributions financières au Département des affaires politiques. Nous tenons à souligner également le bon travail réalisé par le Programme des Nations Unies pour le développement en matière de prévention des conflits.

Au cours de la dernière décennie, nous avons nettement progressé dans la façon dont nous comprenons les exigences de la prévention des conflits et le lien entre la paix et le développement. Il incombe à la communauté internationale, et à l'ONU en particulier, de traduire cette compréhension en actes. S'agissant des responsabilités confiées au Conseil de sécurité par la Charte des Nations Unies en matière de prévention des

conflits, la Nouvelle-Zélande continuera de préconiser une attention préventive, des investissements, des innovations pratiques et le courage d'agir.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier la présidence britannique, et vous-même, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat public sur la sécurité, le développement et les causes des conflits. Je souhaite remercier également le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur de la Suède, et M^{me} Bouchamaoui, à qui nous renouvelons nos chaleureuses félicitations, ainsi qu'à l'ensemble de nos amis tunisiens, pour ce magnifique prix Nobel de la paix qui honore toute la Tunisie.

Ce débat intervient à un moment d'épreuve : les attentats ignobles et barbares de Paris ont endeuillé la France et au moins 19 autres pays et choqué la communauté internationale dans son ensemble. De nombreux autres pays ont été encore frappés ces derniers jours par le terrorisme. Je tiens à redire ce qu'a dit le Président Hollande, hier matin, devant le Parlement français réuni en Congrès à Versailles : ces attentats ne changeront jamais le visage de la France, pays de liberté; ils ne font que renforcer notre détermination à combattre toujours et partout le terrorisme et ils rendent plus que jamais indispensable de travailler ensemble à l'avenir de cette planète et à la solidarité entre les peuples.

Ce débat s'inscrit aussi dans le contexte de l'adoption, par nos chefs d'État et de gouvernement, du Programme 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), qui fixe de manière très novatrice la feuille de route de l'ensemble de la communauté internationale en matière de développement durable pour les 15 prochaines années. C'est un beau succès pour les Nations Unies, il faut le dire et le souligner, et c'est une étape majeure ainsi qu'un formidable message d'espoir dans notre combat commun contre la pauvreté et les inégalités.

Enfin, ce débat se déroule à deux semaines de l'ouverture de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP 21, à Paris, le 30 novembre, et chacun mesure combien l'issue de cette conférence sur le climat sera décisive non seulement pour notre environnement, mais aussi pour notre sécurité et notre bien-être collectif.

Je voudrais aujourd'hui insister sur deux sujets, celui de la gouvernance et celui du climat. Le premier sujet, celui de la bonne gouvernance, est un facteur clef à la fois pour la prévention des conflits et pour

le développement. Lorsque la réflexion sur ce qui allait succéder aux objectifs du Millénaire pour le développement a commencé, un constat s'est imposé à tous, un constat d'évidence : ce sont les pays en guerre qui ont connu les moins bons résultats vis-à-vis des objectifs du Millénaire pour le développement. Et c'est donc à partir de ce constat simple qu'une réflexion s'est engagée sur la prise en compte de la gouvernance dans le nouveau cadre de développement. De ce point de vue, la France se félicite que les objectifs de développement durable incluent un objectif dédié à la gouvernance, l'objectif 16, qui vise à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Cet objectif est fondamental puisqu'il constitue la reconnaissance par tous les membres de la communauté internationale des liens entre, d'une part, l'éradication de la pauvreté, la promotion du développement durable, la paix et la sécurité, et, d'autre part, la bonne gouvernance. Ce lien, nous en avons bien conscience, est complexe. Il mérite un examen nuancé, et c'est pourquoi d'ailleurs la formulation précise de cet objectif a été âprement discutée. Mais nous avons désormais à notre disposition un outil précieux qui, fort heureusement, va au-delà d'une conception binaire, étroite du développement comme des questions de sécurité. Parmi les 12 cibles de cet objectif, je voudrais en citer simplement quelques-unes, parce qu'elles nous semblent particulièrement pertinentes pour notre discussion d'aujourd'hui : réduire toutes les formes de violence; promouvoir l'état de droit; lutter contre les flux financiers illicites et le trafic d'armes; lutter contre la corruption; renforcer les institutions publiques; promouvoir des législations contre les discriminations. On voit bien, à travers l'énumération de ces quelques cibles, que la communauté internationale, et notamment la communauté du développement, reconnaît pleinement les liens entre paix et sécurité, gouvernance et développement. Nous nous en félicitons et nous attachons la plus grande importance à la bonne mise en oeuvre de cet objectif, qui concerne tous les pays.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister brièvement, c'est la question du climat. Chacun reconnaît aujourd'hui que le climat est une question de développement. Pourquoi? Parce que les premières victimes du dérèglement climatique ce sont bien sûr les plus pauvres et les plus vulnérables. Il y a quelques jours, la Banque mondiale a publié un rapport très important

qui souligne qu'en l'absence d'action sur le changement climatique, 100 millions de personnes supplémentaires risquaient de basculer dans l'extrême pauvreté.

Nous avons tenu en juin dernier, à l'initiative de l'Espagne et de la Malaisie, puis avec mes collègues allemands et bangladais, des réunions sur les liens entre le climat et la sécurité. Ces réunions nous ont permis de prendre conscience des risques réels que fait peser le changement climatique sur la sécurité, avec les conséquences que l'on voit de plus en plus en matière de catastrophes naturelles, de conflit pour la raréfaction des ressources, et de déplacés climatiques.

Nous sommes maintenant à 15 jours du début de la Conférence de Paris, échéance majeure pour notre planète, et je reviens moi-même de la pré-COP, qui était une consultation ministérielle informelle. Le constat que nous retirons de ces trois jours de réunion est très positif, même si bien sûr il faut encore beaucoup travailler ensemble. Comme l'a dit le Ministre français des affaires étrangères, Laurent Fabius, au lendemain de cet événement : « Nous avons franchi une étape importante, mais nous restons plus que jamais mobilisés et la tâche qui nous reste est considérable ».

Il est très encourageant de ce point de vue de voir qu'il y a une volonté très largement partagée d'avancer et d'arriver à un accord ambitieux, universel et juridiquement contraignant en décembre à Paris. Des progrès réels ont été enregistrés, par exemple sur le principe d'une révision à la hausse régulière des engagements des États ou sur le financement des politiques climatiques. Mais il est clair qu'un important travail reste à accomplir en vue de parvenir à un accord universel légalement contraignant à la hauteur du défi climatique à Paris. Et, le Conseil le sait, l'occasion est unique : nous avons le devoir collectif de réussir. Comme le dit fréquemment à très juste titre le Secrétaire général : « il n'y aura pas de plan B, parce qu'il n'y a pas de planète B ».

Je voudrais donc profiter de la présence de nombreux ministres aujourd'hui pour les remercier de leur engagement pour le climat, mais aussi pour les appeler à se mobiliser en vue de favoriser le meilleur accord possible à Paris afin de garantir l'avenir des générations futures.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué et de présider le présent débat auquel nous attachons tous beaucoup d'importance. Nous estimons que ce

débat sur les liens qui existent entre la sécurité, le développement et les causes profondes des conflits est pertinent et bienvenu. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Représentant permanent de la Suède et Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Skoog, et M^{me} Bouchamaoui, lauréate du prix Nobel de la paix 2015, de leurs exposés très instructifs. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Ambassadeur Skoog.

Je voudrais toutefois faire quelques remarques complémentaires principalement axées sur les trois aspects suivants : la temporalité et les processus, le lien entre sécurité et développement et, dans le cadre de l'action de l'ONU, la nécessité de décloisonner et de remédier à la fragmentation des activités. Je vais me concentrer davantage sur les dimensions structurelles ou systémiques du problème plutôt que sur les questions de fond afin de mettre en lumière les domaines auxquels le Conseil devrait accorder plus d'attention.

Quand on regarde en détail les enseignements tirés des conflits contemporains, il n'est pas inconcevable, loin s'en faut, de penser qu'à moyen ou long terme les nouveaux fardeaux et les pressions accrues qui pèsent sur les institutions et les sociétés vont continuer d'être les principaux facteurs de conflit dans le monde, quels que soient les cas de figure et les scénarios. Étant donné cette perspective glaçante, nous sommes résolument en faveur d'une amélioration urgente des capacités de prévention à tous les niveaux, et notamment au sein de l'ONU. Dans ce contexte, le débat de ce jour nous donne une occasion très opportune de dresser un bilan de l'action menée et d'envisager de nouvelles mesures éventuelles pour améliorer l'efficacité du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, les conclusions issues de nos discussions pourraient s'avérer utiles aux examens en cours des opérations de paix des Nations Unies, du dispositif de consolidation de la paix et du programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité.

La sécurité et le développement dans le contexte de l'édification de la nation et du maintien de la paix et de la sécurité internationales sont deux côtés d'une même médaille et deux domaines dans lesquels le Conseil a un important rôle à jouer. Une possibilité qu'il conviendrait peut-être d'explorer serait la prise en compte des considérations liées au développement dès le lancement d'une mission de maintien de la paix ou d'une

mission politique spéciale. Cela cadrerait avec l'ambition d'avoir des missions intégrées, multidimensionnelles et dotées de calendriers précis pour mener des activités de stabilisation en parallèle des efforts de consolidation de la paix, y compris le renforcement des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité, entre autres institutions.

Cependant, cela ne signifie pas que ces activités doivent se dérouler ou se déroulent de manière linéaire ou séquencée. Il convient plutôt de souligner qu'au moment du déploiement, il faut qu'il soit clair que l'ONU ne peut rester dans un pays indéfiniment. Selon nous, les délibérations lancées par la Slovaquie et l'Afrique du Sud sous les auspices du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, en particulier le dernier cycle, qui s'est tenu le 2 octobre, comme le souligne le document publié sous la cote S/2015/868, ont abouti à des propositions intéressantes et pertinentes concernant la manière dont l'examen du lien entre sécurité et développement peut être intégré effectivement aux cadres et structures existants.

En matière de politique et de coordination, le Conseil doit jouer un rôle de chef de file en vue de créer des conditions qui permettront à la Commission de consolidation de la paix de s'acquitter des tâches prévues par son mandat, notamment en collaborant de manière cohérente avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. La Commission établit une passerelle entre la sécurité et le développement aux niveaux structurel et institutionnel. C'est pourquoi il importe de renforcer son rôle afin de maximiser son potentiel en matière d'aide aux pays en transition ou sortant d'un conflit. Dans le même temps, on ne saurait trop insister sur l'importance de la cohérence et de la coordination avec les autres acteurs et partenaires. Nous estimons qu'en collaborant plus fréquemment et plus concrètement avec des partenaires tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organismes compétents, le Conseil pourrait examiner et analyser plus efficacement les contextes et situations spécifiques. Les tours d'horizon pourraient s'avérer utiles, et il convient d'envisager d'y recourir de nouveau dans les plus brefs délais.

Un des messages principaux contenus dans le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) est que l'accent mis sur la nécessité d'instaurer une

paix durable doit être un élément commun à toutes les activités qui relèvent des trois piliers de l'ONU – paix et sécurité, développement et droits de l'homme. Pour ce qui est de la manière dont le Conseil peut jouer son rôle dans la poursuite du décloisonnement et de la défragmentation au niveau intergouvernemental, nous estimons que les recommandations figurant dans le rapport, en particulier aux paragraphes 132 à 135 et aux paragraphes 160, 169, 179, 187, 189 et 190, méritent d'être examinées avec attention.

Pour conclure, je tiens à dire que si nous reconnaissons que la coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires a toujours été un objectif clef, il est crucial, dans un premier temps, de garantir la cohérence des processus d'examen en cours. En tant que Membres de l'ONU, nous devons tous saisir l'occasion qui nous est offerte de régler ce problème systémique pour permettre à l'ONU d'être plus efficace et unie dans l'action.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. À cette fin, je saisis cette occasion pour rappeler aux orateurs que la présidence utilisera les lumières clignotantes des microphones pour les encourager à conclure leur propos. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte écrit et à en lire une version abrégée devant le Conseil. J'informe par ailleurs les délégations que nous poursuivrons ce débat public sans prendre de pause-déjeuner, car nous avons un grand nombre d'orateurs.

Je donne maintenant la parole à la Ministre du commerce extérieur et de la coopération au développement des Pays-Bas.

M^{me} Ploumen (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, et à remercier le Royaume-Uni d'avoir convoqué cet important débat. Les horreurs des récents attentats terroristes commis contre des innocents dans divers endroits du monde nous rappellent qu'une menace qui pèse sur un pays est une menace pour tous les pays. Nous avons une responsabilité commune de bâtir un monde plus sûr.

Le monde est en train de gagner son combat contre la pauvreté. Jamais auparavant un nombre aussi élevé de personnes n'avaient échappé à la précarité en si peu de temps. Nous savons toutefois que durant les années

à venir, la pauvreté sera de plus en plus concentrée dans les zones touchées par la violence et l'injustice. Dans 10 ans, quatre personnes sur cinq vivant dans la pauvreté seront également confrontées à la peur et à l'insécurité humaine au quotidien. La construction de routes, d'écoles et d'hôpitaux n'engendrera pas le développement si les populations ne se sentent pas en sécurité.

Des institutions solides et ouvertes sont souvent considérées comme une évidence par les personnes telles que moi, qui vivent dans des sociétés pacifiques et prospères. C'est comme le sol sous nos pieds – nous n'y pensons pas, nous ne faisons que marcher dessus. Mais imaginons que le sol tremble constamment sous nos pieds. Imaginons avoir à nous demander chaque matin au réveil vers qui nous tourner pour être protégés, réaliser que notre liberté, notre emploi ou notre entreprise pourraient nous être enlevés du jour au lendemain par quelqu'un de plus puissant. Souvenons-nous de Mohamed Bouazizi, qui a déclenché le Printemps arabe en s'immolant par le feu juste parce qu'il en avait assez d'être exploité au quotidien par la police.

La justice et des institutions solides et non exclusives jettent un pont entre le développement et la paix, et elles constituent le fondement de la confiance entre les citoyens et le Gouvernement. Toutefois, cela n'est valable que si le droit n'est pas utilisé pour exclure la masse au profit d'un petit nombre. L'état de droit n'est pas synonyme de règle de droit. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se penche sur le lien entre sécurité et développement, et certains craignent que le fait de parler de paix et de prévention des conflits dans le contexte du développement ne donne un caractère sécuritaire au discours sur le développement.

Je pense toutefois que l'inverse est vrai. Ajouter une perspective de développement aux questions de prévention des conflits et de paix nous permettra de cibler plus rapidement et efficacement les conflits émergents et l'instabilité. Alors qu'il s'emploie à mettre davantage l'accent sur la prévention, le Conseil doit également se préoccuper du développement. Les problèmes tels que les inégalités, la pauvreté et le chômage aggravent considérablement les risques de conflit. Nous devons considérer les indicateurs de développement comme des signes précurseurs, alors que la justice et des institutions légitimes font office de système immunitaire qui peut contribuer à protéger les pays contre la violence et le recul du développement.

Les récents rapports sur les opérations de paix, la consolidation de la paix et la prévention des conflits offrent au Conseil de sécurité de nombreuses suggestions en vue de s'attaquer beaucoup plus tôt aux causes profondes. Selon les Pays-Bas, deux choses sont à souligner. Premièrement, nous appuyons l'idée selon laquelle le Conseil de sécurité doit réagir beaucoup plus tôt lorsqu'un conflit apparaît, en adoptant une démarche plus souple et séquencée sur la base de l'analyse du conflit. Les tours d'horizon et les exposés du Secrétaire général pourraient aider le Conseil à accomplir cette tâche. La Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine créée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est un bon exemple. Elle a été autorisée par la résolution 2085 (2012), et elle a par la suite été intégrée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Deuxièmement, des approches créatives sont nécessaires pour financer la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix. Il n'est tout simplement pas envisageable de s'appuyer sur quelques donateurs volontaires pour appuyer cette fonction extrêmement importante de l'ONU. Ce fardeau doit être réparti plus équitablement entre les États et les parties prenantes.

Avec l'adoption des objectifs de développement durable mondiaux (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), le monde a transformé l'importance de la paix et du développement en un programme d'action. Nous devons honorer l'engagement que nous avons pris il y a moins de deux mois de ne laisser personne de côté. Nous ne pouvons permettre que des zones fragiles et touchées par des conflits deviennent les ghettos du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État chargé de la coopération du Rwanda.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : La délégation rwandaise s'associe aux autres délégations pour vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé le présent débat.

Au nom de mon gouvernement et du peuple rwandais, je tiens à présenter nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple français, en particulier les familles touchées, pour les pertes en vies humaines causées par les attentats terroristes perpétrés vendredi.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé. Sa présence ici aujourd'hui souligne une fois

de plus son attachement à la paix, à la sécurité et au développement en tant qu'aspects essentiels des travaux de son bureau. Je tiens également à remercier de leurs exposés mon cher ami l'Ambassadeur Skoog, Président de la Commission de consolidation de la paix, et M^{me} Ouided Bouchamaoui.

La note conceptuelle qui a été distribuée en vue du débat public d'aujourd'hui met à juste titre en relief les liens entre la paix, la sécurité et le développement (S/2015/845, annexe). Ces liens sont une évidence, puisque depuis la fin de la guerre froide, la quête d'une paix durable et du développement durable est devenue un impératif mondial. Aujourd'hui, il est évident que la paix est propice au développement et vice versa.

En effet, le développement, une fois réalisé, contribue de manière décisive à l'élimination de plusieurs causes profondes des conflits, et quand la pauvreté est réduite, les inégalités sociales diminuent également, ce qui permet une allocation optimale des ressources limitées, et, sans aucun doute, contribue à prévenir un grand nombre de situations qui exacerbent les conflits.

Comme l'a indiqué récemment le Président Paul Kagame lors de la cérémonie de remise du prix pour la paix et la démocratie qui s'est tenue à Tanger, au Maroc, sous le thème « Des chocs à la co-émergence »,

« La paix est le point de départ de la croissance et du développement... C'est une condition qui est remplie lorsque les citoyens sont pris au sérieux en tant qu'individus, en tant que parties prenantes, et sont mobilisés en faveur de politiques saines et pleinement associés à la gouvernance ».

Toutefois, dans de nombreux cas, ces objectifs sont poursuivis séparément, ce qui fait qu'ils ne sont pas viables par la suite. Autrement dit, les décideurs et les praticiens ne sont pas d'accord s'agissant de l'objectif auquel il convient d'accorder la plus grande priorité.

Nous estimons que la conjoncture mondiale actuelle exige une démarche qui agit au lieu de réagir, dans le cadre de laquelle la paix, la sécurité et le développement sont considérés comme un tout indissociable dont les composantes se renforcent mutuellement et sont inextricablement liées, aux niveaux national et international. Au niveau national, nous sommes d'avis que la promotion de la gouvernance et de l'état de droit, la lutte contre la corruption, le renforcement de la transparence et de l'application

du principe de responsabilité et le renforcement de la confiance au sein de nos peuple permettent de jeter des bases solides pour le développement, la paix et la sécurité durables. Cela a été le cas en ce qui nous concerne. Tous les progrès économiques et sociaux que nous avons pu accomplir au cours de ces 21 dernières années reposent en fin de compte sur l'engagement de nos dirigeants à garantir à tous les citoyens la sûreté, la sécurité et une gouvernance démocratique et sans exclusive.

La communauté internationale a un rôle important à jouer, dans le sens où elle doit contribuer au renforcement des capacités locales en faveur d'un développement propice à la paix, pour que le Gouvernement concerné puisse formuler et mettre en œuvre des politiques qui tiennent compte des réalités des conflits, ce qui réduit au minimum le risque qu'il faudra recourir à des interventions de développement. Une démarche tenant compte des conflits implique qu'il faut prévoir des moyens visant à réduire les risques de conflit, à aider les communautés à consolider la paix et à donner aux institutions les moyens de s'attaquer aux causes structurelles des conflits.

À cet égard, nous saluons les efforts soutenus consentis par la Commission de consolidation de la paix dans les situations postérieures au conflit depuis 2005, en dépit de lourds défis auxquels elle se heurte. Nous prenons note avec satisfaction des recommandations faites par le Groupe consultatif d'experts sur l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490), qui prouvent une fois de plus que ce dispositif est inadéquat, doté de ressources insuffisantes et dans une large mesure négligé par les États Membres, ainsi que par le Conseil de sécurité. Nous espérons que la communauté internationale se montrera à la hauteur et sera en mesure de mettre en œuvre efficacement les recommandations issues de cet examen.

Enfin, compte tenu des milliards de personnes qui vivent encore dans la pauvreté de par le monde, de la croissance démographique, de l'épuisement des ressources naturelles, des effets néfastes de la dégradation de l'environnement, des crises récentes en matière de santé publique et de migration et de la propagation de l'extrémisme sous diverses formes, y compris le terrorisme, il est clair qu'une coopération mondiale forte et efficace s'impose. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et des 17 objectifs de développement durable part du principe qu'une démarche intégrée englobant la paix, la

sécurité et le développement s'impose. Dans le contexte de l'objectif 16, on précise clairement qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et que sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger.

En particulier, il importe de renforcer les conditions favorables à la justice sociale pour promouvoir la paix dans divers contextes dans le monde. Les objectifs de développement durable doivent être des outils efficaces en vue de parvenir à un développement sans laissés pour compte. Il s'agit de la meilleure voie à suivre dans le cadre des efforts visant à un développement économique sans laissés pour compte et dont les bienfaits sont largement partagés, qui motive plus de gens à éviter les bouleversements qu'entraîne la violence, tout en leur offrant un espoir crédible d'un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération du Portugal.

M. Campos Ferreira (Portugal) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom du Portugal, exprimer notre solidarité pleine et entière avec la France. Ici, dans cette salle du Conseil de sécurité, je tiens à réitérer, au nom du Portugal, notre condamnation la plus ferme de l'attentat terroriste odieux, lâche et totalement injustifiable perpétré à Paris ce 13 novembre. Je voudrais également rendre publiquement hommage aux victimes, dont deux citoyens portugais, et présenter nos condoléances à leurs familles.

Il ne s'agit pas seulement d'une attaque contre la France. C'est une attaque barbare perpétrée par un groupe d'individus extrémistes contre tous ceux qui souscrivent aux principes et aux valeurs consacrés par la Charte des Nations Unies, à savoir les 193 États Membres de l'Organisation. Le Portugal exprime son plein appui à la France, notre partenaire et allié au sein de l'Europe.

Face à cette attaque et à d'autres qui l'ont précédé, comme l'attentat perpétré à Beyrouth, la communauté internationale a le droit et le devoir moral d'agir dans le cadre d'un effort concerté pour éliminer Daech, une entité radicale et terroriste. Ce faisant, nous n'allons pas céder à la peur ni renoncer à nos valeurs, notamment en matière de droits de l'homme. Je voudrais également réitérer l'appui du Portugal aux mesures prises par les

Nations Unies et le Conseil de sécurité pour prévenir et combattre le terrorisme.

Suite à cet attentat, le thème choisi pour ce débat par le Royaume-Uni est particulièrement pertinent. Je tiens à souligner l'importance de la perspective que le Secrétaire général Ban Ki-moon a partagée avec nous, ainsi que les déclarations fort utiles faites par l'Ambassadeur Olof Skoog et M^{me} Ouided Bouchamaoui, à qui je rends hommage pour son rôle dans la consolidation la démocratie en Tunisie.

Le Portugal est bien conscient qu'investir dans le développement apporte des avantages en matière de sécurité. Par conséquent, notre coopération au service du développement accorde une priorité absolue au renforcement des liens entre la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, dans l'esprit des objectifs de développement durable qui ont été adoptés en septembre (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). À cet égard, nous privilégions les domaines qui ont des effets structurels et démultiplicateurs, tels que la gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme, l'éducation, la santé et le renforcement des capacités institutionnelles, tout en promouvant la participation des femmes et des filles et l'élimination de toutes les formes de violence sexiste. Dans ce contexte, je félicite l'Espagne d'avoir organisé en octobre un débat sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.7533) dans le cadre de la résolution 1325 (2000).

En plus du rôle incontournable des acteurs de la société civile, je voudrais également mettre en relief, dans le cadre d'une perspective de développement sans laissés pour compte, le rôle de plus en plus important que joue le secteur privé dans ces liens entre la sécurité et le développement, qui se renforcent mutuellement. En effet, il ne peut y avoir d'élimination de la pauvreté sans création de richesses. Et si nous n'éliminons pas la pauvreté et n'assurons pas la promotion de la dignité de chaque vie humaine, nous serons toujours exposés aux menaces à la paix et à la stabilité qui feront leur apparition par la suite. Je souligne donc l'importance de la responsabilité sociale et j'encourage le Secrétaire général à continuer de promouvoir le Pacte mondial.

Dans ce monde de l'instantané et du sensationnalisme médiatique dans lequel nous vivons, les nombreux résultats obtenus par l'Organisation et le Conseil en matière de prévention des conflits passent parfois inaperçus. Il est normal de saluer ces réalisations. À l'évidence, dans ce domaine, on peut dire : pas de nouvelles, bonnes nouvelles. Néanmoins,

les crises telles celles que connaissent la Syrie, la Libye et d'autres pays devenant de plus en plus aiguës, nous – le Conseil en particulier – devons conclure que des enseignements doivent être tirés afin, à l'avenir, de pouvoir mieux assumer la responsabilité de protéger, et d'être responsables en protégeant. Pour paraphraser Kofi Annan, dans nos relations avec n'importe quel pays, nous ne devons pas avoir la prétention d'en savoir plus sur sa réalité que ceux qui y vivent.

Nous souscrivons tous à un multilatéralisme efficace et approuvons le rôle central joué par l'ONU. Quelle que soit la terminologie en vogue – « transversal », « cohérence de l'action du système », « Unis dans l'action » et « décloisonnement » – pour être efficace, nous devons promouvoir un esprit de coopération plutôt que le chevauchement d'activités, le partage plutôt que la concurrence, et une responsabilité collective structurelle plutôt que des intérêts individuels à court terme.

S'agissant de la prévention des conflits, les dispositifs d'alerte rapide et la capacité de prendre des mesures concertées sont particulièrement importants. Beaucoup a été fait au sujet de la coopération entre les organisations internationales et régionales, mais de nombreuses améliorations peuvent encore être apportées. L'Union européenne est très engagée à cet égard, en particulier aux côtés de l'ONU et de l'Union africaine, et il va de soi que nous souscrivons à la déclaration faite en son nom. L'Afrique en général, l'Afrique de l'Ouest en particulier, appelle une attention particulière pour ce qui est de prévenir la reprise possible de conflits. À cet égard, nous saluons l'action concertée menée en Guinée-Bissau par la communauté internationale, y compris l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP).

Au sujet de la CPLP, je saisis cette occasion pour saluer l'Angola, un membre élu du Conseil qui a obtenu de nombreuses voix et qui a récemment célébré 40 ans d'indépendance.

Suite à l'invitation qui nous a été adressée, le Portugal a décidé d'être représenté ici aujourd'hui au niveau politique afin de bien montrer qu'il accorde la priorité à la prévention des conflits, en particulier dans le contexte du lien étroit existant entre sécurité et développement. Cela apparaît dans la façon toujours prioritaire avec laquelle nous avons encouragé la diplomatie préventive dans le cadre de notre précédent mandat au Conseil, en 2011 et 2012, que ce soit par l'amélioration des méthodes de travail que nous avons

cherché à mettre en train, afin que le Conseil réagisse de manière plus rapide et efficace, ou dans le cadre de la séance d'information de haut niveau consacrée aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales que nous avons organisée en novembre 2011 (voir S/PV.6668) dans le but de prévenir les conflits à moyen et à long terme.

Dans la limite de nos capacités, en particulier en notre qualité de Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et le mois durant lequel nous avons présidé le Conseil ainsi que tout au long de notre mandat, nous avons favorisé les échanges et combattu l'inertie ritualisée et le manque de souplesse des méthodes. Notre objectif était de trouver le temps de se concentrer sur l'alerte rapide, d'améliorer le recours le plus systématique possible aux moyens diplomatiques disponibles pour la prévention des conflits, par exemple en tenant compte de l'avis des bureaux régionaux des Nations Unies et les responsables de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, nous appuyons en outre pleinement l'initiative britannique de tour d'horizon prospectif, qui a permis de mener des analyses et des discussions dans un cadre informel et de renforcer ainsi la capacité d'intervention préventive du Conseil. Nous avons également préconisé l'organisation de réunions selon la formule Arria, qui permet à la société civile d'avoir plus facilement accès au Conseil.

La séance d'information sur les nouveaux défis que j'ai mentionnée a clairement montré que des phénomènes contemporains tels que les changements climatiques et leurs effets sur les océans – qui menacent tout particulièrement les petits États insulaires en développement et favorisent la criminalité transnationale organisée, la migration et les pandémies – appellent une riposte collective qui, pour être efficace, devra être plus intégrée et systématique. Bien que ces questions soient de la compétence d'autres organes, le Conseil doit continuer de prendre en considération les effets qu'ont ces défis en tant que causes de conflit. Le Conseil ne doit donc pas craindre d'avoir l'audace d'innover et il aurait ainsi tout à gagner à élaborer une approche plus globale, systématique, coordonnée et éclairée à cet égard.

À ce sujet, nous réitérons notre proposition visant la mise en place d'un groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales. Un tel dispositif permanent de suivi de ces questions, qui analyseraient les rapports du Secrétaire général ainsi que ceux d'autres organes et

agences compétents et d'autres institutions, apporterait une forte valeur ajoutée aux capacités de l'ONU et du Conseil en particulier en matière de prévention des conflits, notamment dans la perspective du débat d'aujourd'hui.

Enfin, la prévention des conflits est un des éléments à l'origine de la création de l'ONU, il y a 70 ans, et le développement durable est au cœur de son avenir. Le Conseil de sécurité fait partie de cette dynamique. Il ne peut en être isolé et doit avoir des échanges avec les autres organes compétents dans ce domaine. La sécurité et le développement sont étroitement liés sur tous les plans et se renforcent ou s'affaiblissent mutuellement. En outre, les nouveaux défis posés à la paix et à la sécurité internationales qui sont étroitement liés au développement ont de plus en plus tendance à dégénérer en instabilité et en insécurité.

Bien que la responsabilité de la prévention des conflits revienne au premier chef aux États eux-mêmes, il appartient au Conseil, en sa qualité d'organe assumant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'assumer ses responsabilités et, au niveau politique, de prendre la tête des efforts de prévention de conflits qui se profilent à l'horizon. Le Conseil ne doit jamais oublier que le coût de la prévention d'un conflit est toujours infime par rapport au tribut payé en vies humaines, et cela doit se traduire dans les mesures qu'il prend.

Le Portugal qui, en décembre, marquera ses 60 ans d'adhésion à l'ONU, continuera de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la prévention des conflits afin que la culture de la prévention, que nous nous sommes engagés à promouvoir lors du Sommet mondial de 2005, puisse devenir réalité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères de la Thaïlande.

M. Chinvano (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La paix et la sécurité ne seront pas durables sans développement. De même, le développement ne saurait être durable sans paix et sécurité. Leur nature qui se renforce mutuellement s'avère incontestable. Je remercie le Royaume-Uni et le Chili des efforts qu'ils ont déployés au début de l'année pour mettre en relief le volet développement dans le cadre de la prévention des conflits.

Bien trop souvent, la communauté internationale a dû intervenir pour régler des conflits au lieu de

les empêcher par une action préventive. Le Conseil de sécurité a dû réagir à des crises et gérer leurs conséquences dévastatrices, au lieu de s'attaquer en amont aux menaces émergentes. La Thaïlande estime que qu'investir dans le développement est un moyen d'un bon rapport coût/efficacité pour prévenir les conflits. Souvent, le règlement des conflits arrive trop tard et est insuffisant face à de graves conséquences humanitaires.

Souvent, les conflits découlent de l'absence de développement socioéconomique équitable ou sans exclusive, ce qui favorise le mécontentement, la discorde et les dissensions. Lorsque les dividendes économiques ne sont pas équitablement partagés et distribués, que l'écart entre les nantis et les laissés-pour-compte est trop grand et qu'il touche aux religions, à l'appartenance ethnique et aux idéologies, les tensions existantes ont tendance à s'aggraver et le risque de conflit a tendance à augmenter.

De l'avis de la Thaïlande, le développement doit être global, sans exclusive et profitable à tous pour être viable et propice à la paix. Il doit s'attaquer à la persistance de la pauvreté et des inégalités et garantir un accès équitable aux ressources, à une éducation de qualité, à un travail décent et à la justice. Il ne faut laisser aucun homme, aucune femme, aucun enfant de côté. En tant que fervent partisan du programme d'action pour les femmes et la paix et la sécurité, la Thaïlande appelle à accorder aux femmes un rôle accru dans toutes les étapes du processus de paix ainsi que dans la promotion du développement. Nous devons également axer nos programmes de développement sur nos jeunes pour les aider à réaliser leur plein potentiel et les dissuader de céder aux sirènes de l'extrémisme violent.

Toutefois, le développement seul n'est pas suffisant. Nous devons également créer des conditions propices à une société pacifique dans laquelle les droits de l'homme, la primauté du droit et la bonne gouvernance sont promus et respectés. La Thaïlande défend une approche globale de la paix, de la sécurité et du développement. On le voit dans la manière dont nos soldats de la paix, qui sont plutôt des agents de consolidation de la paix aux premières heures de leur mission, s'acquittent de leurs fonctions. Ils déploient tous leurs efforts pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de maintien de la paix et aider les populations locales à améliorer leurs moyens de subsistance et voler de leurs propres ailes. Ils sont fermement attachés à la consolidation de la paix et à la prévention de toute reprise du conflit.

Le système des Nations Unies peut accomplir davantage en œuvrant de manière coordonnée pour tirer le meilleur parti des outils dont il dispose en vue de renforcer l'action des organismes concernés. Lorsque divers organes agissent de concert, le Conseil de sécurité en particulier dispose du poids politique nécessaire pour soutenir l'action préventive.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel les instruments de prévention des conflits dont disposent l'ONU doivent être renforcés, utilisés de façon proactive et déployés rapidement. Nous appuyons le recours aux bons offices et à la diplomatie préventive, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide basés sur des analyses correctes des dynamiques à l'oeuvre sur le terrain. Le maintien de la paix, la consolidation de la paix et les missions politiques spéciales jouent un rôle essentiel dans la prévention de la reprise des conflits. Ce sont des outils qui ont besoin de ressources suffisantes.

L'Organisation des Nations Unies doit également collaborer étroitement avec les États Membres, auxquels incombe la responsabilité principale de la prévention des conflits, afin de garantir la durabilité. Les programmes de l'ONU pour la formation et le renforcement des capacités en matière de prévention des conflits doivent être poursuivis et élargis. Il est également crucial d'approfondir la coopération avec les organisations régionales, car elles sont, en règle générale, mieux informées et plus en phase avec les dynamiques et les principaux acteurs à l'oeuvre dans la région. Leurs capacités et instruments de prévention des conflits peuvent compléter ceux de l'ONU au profit des pays voisins des zones de conflit.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des conflits de plus en plus complexes, qui exigent une réponse plus rapide, plus efficace et mieux coordonnée. La Thaïlande est prête à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et nos partenaires du monde pour nous attaquer aux causes profondes des conflits, prévenir les conflits et maintenir la paix par le biais d'activités de développement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Leffler.

M. Leffler (*parle en anglais*) : Suite aux terribles événements qui ont eu lieu vendredi dernier à Paris et du carnage qui a été commis à Beyrouth la veille, qu'il me soit permis de commencer mon intervention en présentant nos condoléances aux Gouvernements et aux peuples français et libanais. Ces attaques, ainsi

que celles perpétrées contre l'avion de ligne russe, en Iraq et partout ailleurs où les terroristes frappent, représentent une attaque contre nous tous. Elles sont un affront pour l'humanité et une remise en cause des valeurs fondamentales que nous nous sommes engagés collectivement à défendre.

J'ai l'honneur d'intervenir dans le présent débat au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres.

L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Je tiens tout d'abord à remercier la présidence d'avoir convoqué ce débat opportun et pertinent. Je tiens également à remercier de leurs exposés liminaires le Secrétaire général, l'Ambassadeur Skoog et M^{me} Bouchamaoui.

Comme le Conseil l'a indiqué par le passé, la sécurité et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Ce lien est très clairement reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Nous savons que la pauvreté, les inégalités, la faiblesse et l'inefficacité des institutions, ainsi que les effets néfastes des changements climatiques sont autant de facteurs de conflit. De même, pour que le développement durable soit possible, nous devons être à l'abri de la violence et des conflits. Qui plus est, une paix et un développement durables ne sauraient être pleinement réalisés sans le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit.

Alors que nous nous attaquons à ces défis d'envergure mondiale, le rôle des acteurs de la sécurité et du développement peut et doit être complémentaire. Nous nous félicitons du message fort émanant des examens des opérations de paix et du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, à savoir que le maintien de la paix doit être le fil conducteur de toutes les activités de l'ONU.

La consolidation de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale sont des objectifs fondamentaux de l'Union européenne, et nous restons déterminés à adopter une démarche globale pour faire face aux questions de sécurité et de développement.

Nous sommes heureux de voir que le Conseil de sécurité s'intéresse de plus en plus à des questions qui vont au-delà des symptômes immédiats de crises existantes et adopte une approche plus orientée vers l'avenir. Nous devons tous investir davantage dans la prévention. L'Union européenne est convaincue que le développement durable est un important élément de prévention.

Le Conseil de sécurité a intensifié son travail de prévention et accru l'accent qu'il met sur la consolidation de la paix après les conflits afin de prévenir une reprise des violences. L'UE est d'avis que nous devons poursuivre dans ce sens par le biais, par exemple, des tours d'horizon prospectifs, en veillant à ce qu'on allonge la période de consolidation de la paix dans les mandats des missions, et en renforçant et réformant le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix.

Pour les mêmes raisons, nous nous félicitons de ce que la lutte contre le terrorisme, les flux illicites, le trafic de drogues, la criminalité transnationale organisée et la prolifération des armes légères figure depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil doit à présent intensifier son interaction avec d'autres entités du système des Nations Unies afin d'optimiser la coordination dans ces domaines.

L'UE a toujours insisté sur la nécessité de prévenir ou de régler les conflits et les crises de manière globale. Dans ce monde interconnecté, notre propre sécurité dépend de la sécurité humaine partout dans le monde. Cela inclut d'investir dans les droits de l'homme, mais aussi d'intégrer cette priorité en adoptant des approches axées sur les droits de l'homme. À cet égard, l'autonomisation des femmes est essentielle. Les femmes sont des agents cruciaux de la prévention des conflits, et concrétiser l'égalité des sexes contribuera de façon cruciale au développement durable. L'ONU est actuellement engagée dans une phase de réflexion stratégique à plusieurs niveaux. Le résultat doit en être global et ambitieux. Nous devons créer des synergies entre le Programme 2030 et les trois examens relatifs à la paix et à la sécurité.

Je voudrais enfin parler de quelques récentes initiatives sur lesquelles nous travaillons à l'Union européenne. Premièrement, nous sommes en train d'affiner la mise en commun des analyses de conflit avec les partenaires, ce qui devrait conduire à des approches cohérentes en matière d'édification de l'État et de consolidation de la paix. Deuxièmement, nous

avons créé un fonds d'affectation spéciale de l'UE pour la stabilité et pour la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements en Afrique, qui traiterait des causes et des effets du conflit et de l'instabilité qui entraînent déplacements et migration. Troisièmement, nous nous attelons à la mise en place d'un cadre stratégique à l'échelle de l'UE pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité.

M. Wilson assume la présidence.

C'est aux États Membres qu'incombe la responsabilité principale de la prévention des conflits et du développement durable, mais la communauté internationale a un rôle à jouer, y compris le Conseil dans les limites de son mandat. Un message clair du Programme 2030, c'est la nécessité d'adopter une approche globale et intégrée face aux défis mondiaux. Nous devons faire le pont entre paix, développement et sécurité et œuvrer de concert à l'avènement d'un monde plus sûr, plus prospère et plus viable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous de bien vouloir respecter le temps de parole que nous avons fixé à quatre minutes, et dont le Conseil a convenu en de nombreuses occasions par le passé. Ils sont très nombreux ceux qui veulent participer au présent débat, et je veux être juste envers tous.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Antonio de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais renouveler mes sincères condoléances à la France, au Liban et à la Fédération de Russie, qui ont été les victimes d'une terreur brutale ces derniers jours.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général et le Président de la Commission de consolidation de la paix de leurs exposés. Je voudrais aussi féliciter M^{me} Bouchamaoui de sa contribution vitale au Quatuor tunisien du dialogue national aux fins de la paix et de la sécurité en Tunisie.

Le Brésil a toujours souscrit à l'idée que le développement et la sécurité sont étroitement interdépendants, qu'ils se renforcent mutuellement et qu'ils sont essentiels pour l'instauration d'une paix durable. L'expérience montre que la réalisation du développement durable mène un pays à renforcer son attachement à la paix et à la stabilité. Ce lien positif a fait l'objet d'un débat public ouvert par le Brésil lorsqu'il

avait assumé pour la toute dernière fois la présidence du Conseil, en février 2011 (voir S/PV.6479).

Pourtant, on ne peut comprendre la relation entre sécurité et développement dans une perspective simpliste. Nous devons rejeter clairement toute idée que la pauvreté elle-même peut constituer une menace à la paix. On ne doit pas perdre de vue le fait que les plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales, y compris les guerres mondiales, ont traditionnellement découlé des tensions entre nations industrialisées. Les agendas militaristes et l'utilisation unilatérale de la force sont des sources d'instabilité bien plus importantes que la pauvreté en soi.

Un large et solide consensus s'est dégagé sur la centralité de la prévention des conflits dans la promotion de la paix, comme le Secrétaire général l'a affirmé dans son dernier rapport (S/2015/730) sur le sujet. La question a été aussi mise en lumière dans les trois examens de haut niveau menés cette année, car les approches préventives vont de pair avec des opérations de paix plus efficaces, des activités de consolidation de la paix plus complètes, des initiatives plus hardies sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Adopter une approche multidimensionnelle en matière de prévention des conflits est par conséquent une stratégie sage. Les instruments traditionnels de règlement des conflits et de prévention des guerres, notamment la médiation, les bons offices et les mesures de conciliation, restent essentiels. La diplomatie préventive va cependant bien au-delà de ces instruments. Comprendre les causes profondes du conflit et y remédier est essentiel pour prévenir l'éclatement de nouvelles hostilités. Tandis que chaque crise découle d'un contexte spécifique, certains problèmes sont particulièrement fréquents, notamment l'inégalité économique et sociale, les différends liés à la propriété des terres et des ressources naturelles, les violations des droits de l'homme, la trop faible participation des femmes et la marginalisation des minorités et des populations vulnérables.

D'autres facteurs structurels, souvent liés au comportement des pays développés, contribuent aussi à l'instabilité internationale. Pour s'attaquer véritablement aux causes sous-jacentes des conflits, le Conseil de sécurité doit aussi envisager de prendre des mesures afin de contrôler la circulation des armes, promouvoir le désarmement nucléaire, veiller au respect des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'emploi de la force, imposer le retrait des territoires

occupés illégalement et élargir la participation des pays en développement aux délibérations du Conseil.

Une situation qui mérite une attention particulière à cet égard est le cas extrême du « de-développement » en Palestine du fait de notre incapacité collective à traduire concrètement sur le terrain notre attachement à la solution des deux États. Le rapport national de l'État de Palestine, soumis par la Palestine au Conseil économique et social en 2014 (E/2014/60, annexe) révèle les causes profondes du conflit prolongé, qui requiert en priorité l'attention du Conseil de sécurité.

Discerner les causes profondes d'un conflit particulier constitue une entreprise complexe et ne doit pas être confondu avec la réalisation d'un programme de développement. La première illusion à abattre dans le cadre du présent débat est la perception erronée que seuls les pays en développement doivent édifier des sociétés pacifiques et ouvertes. En outre, les différents défis auxquels sont confrontés tous les pays en matière d'ordre public ne doivent pas être interprétés comme des menaces à la paix, à la sécurité ou à la stabilité. À cet égard, il convient d'insister sur la distinction juridique et pratique entre conflit et violence.

La notion de conflit correspond à une situation issue de motivations politiques et susceptible de constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales. La réponse aux conflits peut impliquer des instruments associés à la responsabilité ou à la sécurité collective. Le concept de violence, en revanche, peut être lié à un problème purement local dans le domaine de la sécurité publique, qui relève de la législation du pays. Certes, la coopération internationale, à la demande d'un pays, peut aider à freiner la violence, mais nous avons affaire à différentes sphères de responsabilité auxquelles il faut appliquer des remèdes différents. En d'autres termes, le Conseil de sécurité n'a pas pour mandat, par exemple, de réduire les taux élevés d'homicide ou de criminalité dans un pays donné.

Du point de vue du droit international humanitaire, les Conventions de Genève qui s'appliquent au conflit prescrivent comme règle que, si l'on fait recours à la force, il faut observer le critère de proportionnalité. À l'inverse, dans les situations de violence à l'intérieur d'un pays, des critères différents s'appliquent; chaque mort ou blessure causée par un agent public de l'État doit être punie selon la législation pénale nationale. Il faut faire très attention à ne pas porter des questions d'ordre public interne devant un organe qui traite des conflits et des menaces à la paix et à la sécurité

internationales. Une telle approche erronée pourrait exacerber le problème plutôt qu'aider à le régler.

Ayant gravé le principe du règlement pacifique des différends dans notre Constitution, le Brésil continuera de contribuer au cercle vertueux de la sécurité et du développement dans notre région et au-delà. Nous sommes fiers d'appartenir à une zone de paix, telle que définie par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement de longue date du Brésil en faveur de la prévention des conflits par le dialogue, la diplomatie et le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Orellana Zabalza (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier votre délégation d'avoir organisé le présent débat sur une question hautement prioritaire, ainsi que de la note conceptuelle (S/2015/845) que vous avez préparée et qui contient des orientations précieuses pour nos délibérations aujourd'hui. Nous tenons aussi à remercier de leurs déclarations les autres orateurs qui m'ont précédé.

Avant de poursuivre, je voudrais saisir cette occasion d'exprimer notre condamnation des multiples attaques terroristes perpétrées ces derniers jours et notre solidarité avec ces pays amis, qui ont connu une si difficile situation.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais ajouter quelques réflexions à titre national.

Pour le Guatemala, l'attachement au multilatéralisme et aux Nations Unies est un axe fondamental de notre politique étrangère. Notre forte vocation multilatérale est fondée sur la conviction que les défis mondiaux, comme le maintien de la paix et de la sécurité, la lutte contre la pauvreté, l'encouragement au développement durable et la promotion de l'état de droit, ne peuvent être relevés efficacement que dans le cadre du multilatéralisme et des Nations Unies.

Il y a moins de deux mois, nous avons adopté un nouveau programme de développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), dans lequel les États Membres ont affirmé qu'il ne saurait y

avoir de développement durable sans paix et sans sécurité. L'Objectif 16, par exemple, vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous et à assurer l'accès de tous à la justice, dans le respect des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. C'est pourquoi nous considérons qu'il est nécessaire de veiller à ce que tous les instruments dont dispose le Conseil de sécurité soient adaptés comme il se doit à la lutte contre les crimes commis contre la population civile, et intègrent des volets dissuasion, responsabilisation et justice robustes. Il est important que les enseignements tirés des échecs passés, ainsi que les meilleures pratiques, orientent nos travaux futurs. Le Conseil des droits de l'homme et la Cour pénale internationale, ainsi que les tribunaux pénaux spécialisés ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

Au fil des années, nous avons tous plaidé en faveur d'un engagement plus prononcé en faveur de la prévention des conflits au lieu de devoir gérer les menaces qui pèsent sur la paix une fois que le conflit a éclaté. Dans le cadre de la prévention des conflits, il convient d'en aborder les causes sous-jacentes au cours d'un dialogue ouvert et sans exclusive, où participent toutes les parties concernées : de l'État et la société civile à la base, les collectivités.

Nous réaffirmons notre attachement à la promotion d'une culture de prévention des conflits armés car elle permet d'affronter les problèmes interdépendants liés à la sécurité et au développement, ainsi qu'au renforcement des capacités dont disposent les Nations Unies pour prévenir les conflits armés. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, le Guatemala considère qu'il est impératif de fournir aux pays qui sortent d'un conflit et qui sont en train de procéder au rétablissement de leurs institutions démocratiques l'accompagnement voulu afin de garantir un dialogue ouvert avec toutes les parties intéressées, ainsi que la réconciliation nationale nécessaire. C'est la seule manière de s'engager sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement, sans jamais risquer de retourner en arrière.

La Commission est bien placée pour promouvoir une cohérence et des synergies plus importantes dans le cadre des politiques et mesures entreprises dans le cadre des trois dimensions de la consolidation de la paix, à savoir les volets de la politique, de la sécurité et du développement. Dans ce sens, nous exprimons notre plein appui aux recommandations incluses dans le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du

dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490). Nous appuyons le rôle consultatif que joue la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cette fonction consultative doit appuyer le rôle de renforcement intégré et l'engagement à long terme de l'ONU et d'autres entités dans les pays qui relèvent d'un conflit. Notre pays est lui aussi très attaché à la recherche du développement et de la paix durable dans les pays qui sortent de conflit, et il reconnaît l'importance de la relation entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix pour mieux faire face aux conflits et autres problèmes que traversent les pays.

Pour terminer, et au regard des différents conflits, il est important que nous nous demandions si nous respectons la promesse, sur laquelle l'Organisation a été fondée, de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Ce doit être notre objectif en tant qu'acteurs du système international, lequel pourra être atteint si nous améliorons nos efforts pour construire et maintenir la paix. Ma délégation est très attachée à cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, que de vous voir présider la présente séance. Le thème du débat de ce jour est intéressant. Il part du principe que les concepts de développement et de sécurité sont indissociables et cherche à mieux comprendre les causes profondes des conflits.

Pour beaucoup d'entre nous, il est certain que le développement et la paix s'appuient mutuellement. Éliminer la pauvreté, assurer un développement humain fondamental et garantir l'accès aux possibilités économiques de base renforcent indéniablement les fondations de la paix et de la stabilité. Il est vrai que des revendications motivées par un sentiment de privation, lequel est souvent lié à l'absence de développement, peuvent parfois conduire à un conflit, en particulier intra-étatique. Les personnes qui n'ont pas les moyens de façonner leur propre destinée sont susceptibles d'être prisonnières d'un cercle vicieux de désespoir, de désespérance et de colère. En adoptant récemment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), un programme porteur de transformation, la communauté internationale a pris acte de l'urgence qu'il y a à venir

à bout de la pauvreté et à parvenir au développement durable, et tente d'y répondre.

Cela dit, les terribles événements de la semaine dernière à Beyrouth et Paris, et la destruction en vol d'un avion de ligne russe qui survolait l'Égypte le mois dernier, nous démontrent que la plus grande menace qui pèse sur la paix et la sécurité vient de l'extrémisme violent et du fanatisme religieux, et non de l'absence de développement socioéconomique. Ce sont les partisans de la haine et ceux qui qualifient leurs prochains d'infidèles qui sont responsables des violences qui menacent les valeurs qui fondent notre civilisation. Nous devons également reconnaître que c'est l'absence ou la faiblesse de l'autorité de l'État qui fournit le terrain sur lequel les organisations extrémistes prospèrent.

Le terrorisme est le mal incarné, tout comme l'extrémisme violent. Le manque de développement socioéconomique ne saurait justifier l'un ou l'autre. Le terrorisme doit être éliminé. Les événements de la semaine dernière nous ont tragiquement démontré qu'il ne peut y avoir d'autre option. Toutes les organisations terroristes – Daech ou les Chabab, Lashkar e Toiba ou Al-Qaida – reposent sur une idéologie qui contrevient aux valeurs fondamentales de l'humanité. À elle toute seule, cependant, une idéologie ne suffit pas à supporter des terroristes. Ils ont besoin de financement et d'espace pour fonctionner. Tout cela leur est malheureusement fourni, et c'est cela qui doit être confronté de manière collective.

Les événements de la semaine dernière mettent également en relief le travail qu'il nous reste à faire dans la lutte contre le terrorisme. Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants mondiaux avaient décidé que des mesures seraient rapidement prises pour mettre la dernière main à la convention générale sur le terrorisme international. Cela ne s'est pas produit. Le prix de la procrastination se paie souvent en vies humaines. Nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer. Le terrorisme dépossède du droit le plus important de tous les droits de l'homme – le droit à la vie. Il s'agit véritablement d'un crime contre l'humanité.

Pour terminer, je voudrais évoquer la tendance du Conseil de sécurité à empiéter sur les compétences de l'Assemblée générale. Ce n'est pas parce que les trois piliers de l'action des Nations Unies – paix et sécurité, développement, et droits de l'homme – sont interdépendants que le Conseil de sécurité doit s'arroger toutes ces fonctions. Le Conseil de sécurité est un organe à composition limitée et non représentative,

doté de méthodes de travail opaques. Il ne peut prétendre prescrire de choix politiques aux autres États Membres de l'ONU s'agissant des questions relatives au développement et à l'inclusion sociale.

Le Conseil bénéficiera en revanche de tout notre appui dans ses efforts pour entraver les tendances dangereuses et extrémistes. La consolidation des processus et règlements politiques, parallèlement à la mise en place d'institutions publiques durables, contribuera grandement à venir à bout de l'extrémisme et de la radicalisation. Nous encourageons le Conseil à rechercher ce type de solutions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : D'emblée, nous exprimons nos condoléances aux peuples de France, de Russie et du Liban. En Iraq, nous sommes nous aussi touchés par la poursuite d'opérations terroristes multiformes. Nous voyons des martyrs mourir chaque jour. Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, d'avoir préparé et organisé ce débat public sur un thème qui gagne en importance, compte tenu du lien étroit existant entre les conditions de sécurité difficiles et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Le meilleur moyen de garantir durablement la paix et la tolérance et de prévenir les conflits consiste à consolider le développement durable et à garantir l'égalité des chances pour tous. Nous avons également besoin d'introduire plus de justice dans la répartition des richesses nationales, sans exclure qui que ce soit du fait de sa race, de son origine ethnique ou de sa confession. L'objectif de créer des sociétés sûres et ouvertes, s'appuyant sur des bases solides, est défini dans l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). La création de telles sociétés suppose le respect des principes de la Charte des Nations Unies, de même que du droit international, qui interdit l'ingérence dans les affaires intérieures des États. Cette ingérence ne fait qu'aggraver les clivages, notamment ceux fondés sur les religions ou les croyances, et suscite l'insécurité sur le plan national. Elle déclenche des conflits, entraînant destruction et massacres au sein des sociétés locales. Elle sape également les acquis obtenus par les États en matière de développement au cours des décennies précédentes – acquis qui se perdent en raison des guerres auxquelles nous assistons à l'heure actuelle.

La participation et l'accès justes et équitables aux ressources entre États voisins le long d'un fleuve, par exemple, permet de prévenir les conflits entre ceux-ci. L'absence de justice et d'égalité concernant les quotas d'eau entrave le développement durable dans la zone à travers laquelle l'eau coule, ce qui porte atteinte au droit d'avoir accès à une eau potable. En revanche, l'investissement mutuel dans les eaux d'un fleuve international contribue au développement durable des pays situés le long de ce fleuve, écartant ainsi toute éventualité de conflit.

La propagation de la pensée ou de l'apostasie takfiristes dans l'ensemble du monde moderne illustre l'absence de sécurité à l'échelle mondiale, et l'incapacité de la communauté internationale à contrer la pensée takfiriste dans les écoles dont l'enseignement s'écarte des programmes ordinaires. Cette idéologie autorise les massacres, la prise d'otages, l'esclavage sexuel, l'immolation et d'autres crimes à l'encontre de ceux qui professent des croyances religieuses ou autres différentes. L'incapacité à combattre ce type de pensée criminelle et à l'éliminer constitue un échec stratégique des mécanismes mis en place pour éradiquer le terrorisme, à savoir les programmes existants au sein de l'ONU ou en dehors de celle-ci.

Il ne faut pas oublier que les pressions exercées sur l'environnement, la pénurie de ressources naturelles et les changements climatiques sont autant de facteurs qui contribuent à l'éclatement de guerres et de conflits. C'est pourquoi l'Iraq a contribué au document sur les changements climatiques, que nous espérons voir adopter à Paris.

Les femmes peuvent contribuer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Les droits des femmes doivent être garantis par les sociétés, et les femmes ne sauraient être exclues ou privées de leurs droits, et ce d'autant plus qu'elles sont souvent les plus durement touchées dans les situations de conflit armé. En Iraq, nous progressons vers l'achèvement d'un plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment concernant la prise de décisions dans ces domaines.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Barriga (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer les sincères condoléances du peuple et du Gouvernement liechtensteinois à tous ceux qui ont été touchés par les récents attentats

terroristes commis par Daech en France, au Liban, en Iraq et ailleurs.

Lorsqu'ils ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) au mois de septembre, nos chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que la paix et la sécurité étaient en danger sans développement durable. Nous remercions la présidence d'avoir organisé le présent débat, qui nous donne pour la première fois l'occasion d'examiner certaines des questions pertinentes.

La note conceptuelle (S/2015/845, annexe) met fortement l'accent, à juste titre, sur la nécessité de la prévention. La prévention des conflits et la promotion de sociétés pacifiques, comme il est établi dans l'objectif de développement durable n°16, vont de pair. Les graves violations des droits de l'homme sont souvent un indicateur majeur de conflits à venir, et constituent donc un point essentiel sur lequel doit porter la prévention. Deux éléments clefs doivent être mis en place pour que le Conseil de sécurité puisse jouer le rôle qui lui revient à cet égard. Premièrement, le Conseil doit avoir accès aux informations pertinentes à un stade précoce. Deuxièmement, le Conseil doit être disposé à agir avec détermination sur la base des renseignements dont il dispose. S'agissant du premier aspect, le système des Nations Unies a considérablement renforcé ses moyens d'alerte rapide au cours des dernières années. D'une manière générale, les informations nécessaires au Conseil pour agir préventivement sont disponibles au sein du système des Nations Unies. Cela ne pourra toutefois avoir d'effet que si ces informations sont transmises à temps au Conseil. À cet égard, l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » devrait s'avérer une avancée majeure.

L'élément déterminant est néanmoins la volonté des membres du Conseil d'agir lorsqu'ils disposent des informations nécessaires, en particulier lorsqu'une situation est sur le point de dégénérer et risque de donner lieu à des atrocités criminelles. Le code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre les atrocités criminelles, soutenu actuellement par 106 États, fait espérer que le Conseil deviendra plus efficace en matière de prévention. La résolution 2248 (2015) sur le Burundi, qui a été adoptée par consensus vendredi dernier, constitue assurément un signe positif. Nous espérons voir davantage d'États appuyer le code de conduite et davantage de cohérence dans sa mise en œuvre, en particulier par les membres du Conseil qui

l'ont déjà signé. Nous espérons en outre qu'il constituera pour le Secrétariat une incitation supplémentaire à jouer un rôle très actif dans la transmission des informations au Conseil de sécurité.

Le Conseil peut également jouer un rôle beaucoup plus actif s'agissant d'aider à la création d'institutions responsables et de garantir l'égalité d'accès à la justice, qui est un élément indispensable à l'instauration d'une paix durable. Ces efforts doivent se concentrer avant tout sur le renforcement des systèmes judiciaires nationaux, car c'est le meilleur moyen de garantir une contribution durable au développement durable dans les pays concernés. Le renforcement des capacités et l'assistance technique peuvent être assurés, et le sont déjà, par différentes entités du système des Nations Unies. S'il le faut, des modèles hybrides peuvent être mis en place, en particulier dans les situations de transition au lendemain d'un conflit armé. La Commission de consolidation de la paix peut elle aussi faire beaucoup à cet égard. Dans la plupart des cas, les activités dans le domaine judiciaire doivent être dirigées par les pays concernés, mais dans le même temps le Conseil doit rappeler régulièrement à ces pays qu'ils doivent s'acquitter de l'obligation qui leur incombe de lutter contre l'impunité pour les crimes les plus graves, et déployer une aide internationale, le cas échéant. Lorsqu'un pays refuse manifestement de faire appliquer la justice, et que l'impunité empêche l'instauration d'une paix durable, le Conseil doit envisager le renvoi de certaines affaires devant la Cour pénale internationale. Toutefois, compte tenu de son bilan à cet égard, le Conseil doit revoir ses modalités de renvoi; il doit notamment élaborer une stratégie garantissant un suivi efficace.

Plusieurs points spécifiques du Programme 2030 méritent d'être discutés séparément, mais la question de la traite des êtres humains, en particulier, est un problème qui doit faire l'objet d'un débat public au Conseil de sécurité. La traite des êtres humains n'est pas uniquement l'un des plus grands problèmes en matière de droits de l'homme et l'une des plus grandes tragédies de notre époque; elle risque en outre de déstabiliser les sociétés et de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous espérons qu'un tel débat pourra susciter une action coordonnée au sein du système des Nations Unies pour lutter contre la traite des êtres humains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Chacun sait qu'il vaut toujours mieux prévenir que guérir. La prévention des conflits est la raison qui a présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, et pourtant, celle-ci demeure de façon prédominante une organisation réglée sur le mode crises, reposant sur des mécanismes d'intervention traditionnels qui peinent à répondre à des besoins toujours croissants, d'autant plus que les conflits contemporains deviennent plus complexes et asymétriques et font peser des menaces toujours plus grandes sur un nombre toujours plus important de civils.

Les preuves faisant apparaître un lien entre paix et sécurité et développement sont écrasantes. Le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques, *États de fragilité 2015 : Réaliser les ambitions de l'après-2015*, affirme que les conflits peuvent anéantir dans un pays plus de 20 ans de progrès au regard du développement. La Banque mondiale a également identifié la corrélation entre violence et pauvreté.

Comme d'autres l'ont dit, l'objectif de développement durable no 16 consacre la reconnaissance universelle dont bénéficie l'idée de la promotion de sociétés justes, pacifiques et inclusives et de la prévention des conflits. Pour instaurer durablement la paix et la sécurité, l'ONU doit s'attaquer aux causes profondes des conflits et mettre fin à l'engrenage de la violence et de la rechute. Cela passe par une démarche intégrée. Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer à cet égard.

Premièrement, l'organisation par le Conseil de séances d'information plus régulières et plus exhaustives sur les pays fragiles et touchés par un conflit, avec la contribution d'un ensemble de parties prenantes, pourrait permettre de mieux appréhender les moteurs et les causes profondes de ces conflits. Deuxièmement, le Conseil devrait permettre à la Commission de consolidation de la paix de jouer le rôle de passerelle et de plaider envisagé à sa création en 2005. À cet égard, nous nous félicitons de la participation du Président de la Commission au débat d'aujourd'hui. Troisièmement, le Conseil doit envisager la façon dont les autres organes des Nations Unies peuvent contribuer à la paix et à la sécurité. Les programmes gérés par le Groupe des Nations Unies pour le développement à l'appui de l'état de droit, de la lutte contre la corruption et d'institutions efficaces comptables de leur action peuvent aider à remédier aux facteurs de conflit et à soutenir la paix à

la suite d'un conflit. Cela peut à son tour permettre de veiller à ce que les mandats définis par le Conseil de sécurité reposent sur la totalité des outils de prévention des conflits, de médiation et de développement des Nations Unies.

Les mandats définis par le Conseil doivent renforcer les efforts actuellement déployés par l'ONU dans les domaines de la consolidation de la paix, de l'édification de l'État et du développement connexe sur le terrain afin de prévenir tout conflit futur et d'asseoir les fondations d'un État pacifique où nul n'est exclu. L'ONU doit également veiller à une plus grande cohérence opérationnelle au Siège et sur le terrain, qu'elle doit étayer par la direction, les capacités et les ressources voulues au niveau des opérations de paix et des équipes de pays des Nations Unies. Le succès de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste a fourni à cet égard un exemple utile de la façon dont cela peut se faire.

En notre qualité de cofacilitateurs, avec l'Angola, des consultations sur l'examen de la consolidation de la paix des Nations Unies, nous attendons avec intérêt la suite des discussions avec les Membres de l'ONU sur les réformes à apporter à la façon dont celle-ci effectue son métier de base, la prévention des conflits et la consolidation d'une paix et d'une sécurité durables. Le débat d'aujourd'hui, qui a mis en lumière l'importance du rôle que joue le développement dans la réalisation d'une paix durable, contribue à ce travail de réforme capital.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, à laquelle j'ajouterai quelques observations à titre national.

Du point de vue de l'Italie, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et les examens en cours du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la question des femmes, et de la paix et la sécurité ont un certain nombre de thèmes sous-jacents en commun, dont l'importance de la prévention des conflits, la nécessité de décloisonner et d'encourager une stratégie intégrée englobant l'ensemble des trois piliers de l'Organisation, et le rôle central des droits de l'homme, dont le respect est essentiel à l'accomplissement de réels progrès dans tous les domaines.

La bataille rhétorique portant sur la prévention des conflits a été gagnée. Un large consensus existe sur le caractère essentiel de la prévention des conflits et sur l'importance des risques pouvant découler de l'inaction. Et pourtant, la prévention est parallèlement devenue plus difficile. Nous devons renouveler l'engagement pris collectivement en faveur de la prévention des conflits et traduire dans les faits le large consensus apparu à cet égard au sein des Membres. Je voudrais faire part de certaines des idées de l'Italie à cet égard.

Concernant, premièrement, la sensibilisation, nous devons reconnaître que les problèmes de sécurité d'aujourd'hui sont différents de ceux du passé et que le paysage auquel nous avons à faire en matière de sécurité évolue rapidement. En septembre, nous avons adopté l'ambitieux Programme 2030, qui présente une stratégie intégrée de développement durable reliant ensemble les cinq P : population, prospérité, partenariat, planète et paix. Tout en respectant les différents rôles et mandats des organes des Nations Unies, nous nous devons d'accorder une plus grande attention aux questions plus larges de sécurité, qui sont une source de préoccupation pour une part grandissante des Membres, et d'œuvrer à une coopération plus étroite entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

À titre d'exemple de pratiques optimales, j'aimerais renvoyer au débat public consacré à la paix et à la sécurité dans le cadre des petits États insulaires en développement (S/PV.7499), sous la présidence néo-zélandaise du Conseil. Nous avons pleinement appuyé cette initiative et y avons donné suite dans le cadre d'une séance ministérielle sur l'adaptation au climat et la sécurité alimentaire organisée à Milan avec nos partenaires des petits États insulaires en développement.

S'agissant, deuxièmement, de favoriser une démarche intégrée et de nous attaquer aux causes profondes des conflits, les problématiques d'aujourd'hui sont par essence complexes. Puisque nous plaçons pour que l'ONU ne procède pas de façon cloisonnée, nous devons nous abstenir de le faire nous-mêmes. Aujourd'hui, nous connaissons la plus grande crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale, qui provoque, entre autres, des pressions migratoires supplémentaires sur la région méditerranéenne, où trop de vies ont déjà été emportées. En tant que pays méditerranéen dont la marine est quotidiennement aux prises avec la protection et le sauvetage de vies humaines, nous comprenons qu'il n'existe pas de solution toute faite à ce phénomène. Il faut s'y attaquer

sous différents angles : sous celui du développement, au niveau des causes profondes; sous l'angle politique, en trouvant des solutions aux crises que nous traversons; et enfin, par le respect des droits de l'homme et des droits des réfugiés.

Comme le sommet Union européenne-Afrique de la semaine dernière sur la migration, à Malte, l'a mis en exergue, seule une démarche intégrée s'attaquant aux causes profondes peut permettre de trouver une solution à long terme. À cet égard, comme l'a déclaré le Premier Ministre italien, Matteo Renzi, au cours du Sommet récent du Groupe des Vingt, la mise en œuvre des objectifs de développement durable que nous venons d'adopter jouera également un rôle critique dans la prévention des actes extrémistes violents.

Troisièmement, nous devons revitaliser les outils de prévention dont dispose le Conseil, renouveler collectivement notre engagement à l'égard du règlement pacifique des différends au titre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et approfondir notre partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, au titre du Chapitre VIII. Dans le même esprit, l'Italie croit en une coopération plus étroite entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, sous la forme, par exemple, de l'invitation des présidents des formations pays aux séances du Conseil selon que de besoin. Nous nous félicitons également du renforcement des mécanismes d'alerte rapide, à l'exemple du cadre d'analyse actualisé mis au point par le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide, du principe de la responsabilité de protéger, de l'initiative Les droits de l'homme avant tout et du rôle du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, autant d'outils précieux dont le potentiel doit être pleinement exploité.

Mon dernier point concerne le financement. Premièrement, si nous voulons nous attaquer aux causes profondes des conflits potentiels, nous devons avant tout respecter notre engagement de financer le Programme 2030 que nous venons d'adopter. À cet égard, je suis en mesure de dire que la loi budgétaire actuellement à l'examen au sein du Parlement italien vise à accroître de 40% en 2016 les ressources mises à disposition du Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale au titre de l'aide publique au développement (APD). L'objectif que se donne l'Italie, à terme, est de porter son APD au niveau de 0,7% de son revenu national brut d'ici à l'échéance fixée par le Programme 2030.

Deuxièmement et pour finir, s'agissant des ressources à prévoir pour les outils de prévention et les activités de consolidation de la paix des Nations Unies, les examens auxquels nous avons procédé soulignent qu'investir dans la prévention n'est pas seulement une obligation morale mais que c'est également un investissement intelligent, car le coût d'une intervention en période de conflit est devenu de plus en plus élevé. Nous devons maintenant faire fond sur ce constat en renforçant notablement les ressources consacrées à ces activités, et en assurant en conséquence un financement plus fiable et plus prévisible des capacités essentielles de prévention et de médiation du Secrétariat. Dans le même esprit, il importe que les activités de consolidation de la paix soient financées de façon régulière et prévisible pour réduire les risques d'une rechute dans le conflit.

Je félicite le Président de l'initiative qu'il a prise de traiter ces questions dans le présent débat public.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, j'aimerais d'emblée vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat. Je transmets également mes remerciements au Secrétaire général pour son exposé.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes plus vives condoléances au peuple et au Gouvernement de la France, de l'Iraq, de la Russie et du Liban suite aux tragiques pertes humaines subies chez leurs compatriotes en raison des odieux attentats terroristes survenus récemment.

Le Mouvement des pays non alignés reconnaît la corrélation existant entre développement économique, développement social, protection de l'environnement, paix et sécurité, droits de l'homme et état de droit. Les efforts visant à faire de l'ONU un instrument plus efficace de prévention des conflits doivent tenir compte de la nécessité d'adopter une approche équilibrée, cohérente et globale, conformément à la Charte et au droit international. Dans ce contexte, il est indispensable que les principaux organes de l'Organisation jouent un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de sécurité collective plus efficace, conformément à leurs fonctions et leurs pouvoirs respectifs.

Le Mouvement des pays non alignés est d'avis que les États Membres de l'ONU doivent parvenir à des perceptions communes et à des approches convenues

face aux menaces émergentes et aux nouveaux défis posés à la paix et la sécurité internationales. Ces approches en matière de sécurité collective n'auraient de légitimité que si elles étaient élaborées conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et par l'ensemble des États Membres. La participation de chacun des organes principaux de l'ONU, agissant conformément à ses fonctions et pouvoirs respectifs sans bouleverser l'équilibre établi par la Charte, est d'une importance capitale.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il existe un souhait collectif d'instaurer un monde pacifique et prospère, ainsi qu'un ordre mondial juste et équitable qui ne se heurte pas à des obstacles fondamentaux. Ces obstacles sont notamment les fortes répercussions négatives de crises financières et économiques mondiales récurrentes sur la croissance et le développement économiques des pays en développement, ce qui risque d'exacerber la pauvreté et les privations que connaissent ces pays; le manque persistant de ressources et le sous-développement de la plupart des pays en développement; les inégalités persistantes des termes de l'échange et l'absence de coopération de la part des pays développés; et les mesures coercitives et unilatérales imposées par certains d'entre eux, ainsi que le recours à la force ou la menace d'un tel recours.

Les pays riches et puissants continuent d'exercer une influence disproportionnée sur la nature et la direction des relations internationales, notamment sur les relations économiques et commerciales, ainsi que sur les règles régissant ces relations qui portent souvent préjudice aux pays en développement. Si le Mouvement des pays non alignés appuie les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous tenons à rappeler que ces opérations ne sauraient remplacer l'examen des causes profondes des conflits. Au contraire, ces causes devraient plutôt faire l'objet d'un examen cohérent, planifié et global coordonné avec d'autres instruments politiques, sociaux, économiques et développementaux.

Dans le cadre de ce débat public, le Mouvement des pays non alignés salue et appuie la création de la Commission de consolidation de la paix, un mécanisme institutionnel coordonné, cohérent et intégré chargé de traiter, sur leur demande et conformément au principe d'appropriation nationale, des besoins particuliers des pays sortant d'un conflit et sur la voie du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction. La Commission de consolidation de la paix doit, nous le soulignons, établir un partenariat dynamique avec les organisations

régionales et sous-régionales et veiller à ce que les efforts régionaux bénéficient de l'attention et de l'aide requises. Les stratégies et programmes intégrés de consolidation de la paix, s'ils sont conformes aux stratégies et programmes du pays hôte, peuvent aider à maintenir la paix et à prévenir la reprise des hostilités et des conflits.

Enfin, bien que nous apprécions la contribution du présent débat à une meilleure compréhension des liens entre sécurité et développement, il importe de rappeler que cette question dépasse les compétences fondamentales du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la tenue de ce débat public. Je remercie également le représentant de la Suède de l'exposé qu'il a fait en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que, bien évidemment, M^{me} Bouchamaoui pour sa déclaration ce matin, une déclaration qui est une véritable source d'inspiration.

Je transmets mes condoléances au Gouvernement français, ainsi qu'au Liban et à son peuple, et également à la Russie dont un avion a été abattu. Nous condamnons tous ces actes avec énergie.

Le présent débat est on ne peut plus opportun. Au Sommet sur le développement durable, nos dirigeants ont affirmé qu'en l'absence de développement durable, la paix et la sécurité seraient compromises. Nous avons également examiné les rapports sur les opérations de maintien de la paix et sur le dispositif de consolidation de la paix, ainsi que le rapport sur les femmes et la paix et la sécurité qui appelle à un renforcement du rôle des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix, non seulement en tant que partie touchée par la guerre, mais en tant qu'élément fondamental de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits et de l'instauration d'une paix durable, ce qui nous permettra de concevoir la consolidation de la paix comme un processus transversal qui se déroule avant, pendant et après un conflit.

La note conceptuelle dont nous sommes saisis (S/2015/845, annexe) indique clairement que le Conseil reconnaît qu'il s'agit là d'une relation complexe et multiforme propre à chaque cas. À titre d'exemple, je citerai le cas de mon pays, la Colombie, où nous avons noté la convergence qui existe entre les objectifs de développement durable et certains des points qui ont

le plus progressé dans les négociations que nous avons tenues à La Havane sur la cessation des hostilités et la mise en place d'une paix stable et durable. Quarante-sept des 70 points convenus sont conformes à 47 des cibles de développement durable dont la réalisation nous permettra, j'en suis convaincue, de combler les écarts qui séparent la Colombie rurale de la Colombie urbaine en vue de parvenir à une paix durable.

Avec les outils dont il dispose, le Conseil doit créer une base solide qui empêche la reprise de conflits et amène à une paix durable dont les processus inclusifs doivent toujours reposer sur le principe de l'appropriation nationale. Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales sont des instruments qui nous permettent de rétablir les conditions fondamentales de la sécurité, ainsi que la confiance dans le processus politique, et de renforcer les capacités nationales sur le long terme, facilitant ainsi la consolidation de la paix et, dans le même temps, le développement durable.

La coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, dont nous sommes membre, a produit des résultats importants et doit être renforcée afin d'éviter toute fragmentation. Le rôle consultatif de la Commission, la diversité de ses membres, son rôle de passerelle entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et entre les trois piliers du développement, des droits de l'homme et de la sécurité en font le mécanisme apte à coordonner les processus menant à une paix durable.

Enfin, lorsque des missions sont établies, elles doivent être structurées sur la base des capacités existantes des pays concernés, et les activités des équipes de pays doivent être intégrées dans les activités de consolidation de la paix. Ainsi, au moment de la transition ou de l'achèvement de la mission, le pays sera plus à même de poursuivre son processus de consolidation de la paix sur la voie d'une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Alday González (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur un thème très pertinent au vu des événements survenus récemment en Europe et au Moyen-Orient. Nous saisissons la présente occasion pour exprimer nos sincères condoléances aux délégations russe, libanaise et française dont des ressortissants ont été tués ou blessés lors de ces attaques.

L'évolution de la nature des conflits violents dans les différentes régions du monde trouve bien souvent sa source dans les inégalités, l'exclusion, l'absence d'égalité des chances, le chômage, le mécontentement et la marginalisation sociale. Il suffit de regarder les uns des journaux ces derniers jours pour se rendre compte que le travail de l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales, prévenir les conflits et établir des sociétés pacifiques demeure fragile et insuffisant. Tous les organes de l'ONU, dans le cadre de leurs attributions respectives, et la communauté internationale dans son ensemble doivent prendre conscience de ces réalités et travailler mieux et plus vite pour améliorer notre capacité de prévention et d'intervention, pour consolider et maintenir la paix. Nous ne pouvons pas laisser les conflits actuels continuer à semer le chaos, ni les conflits passés ressurgir avec une violence renouvelée.

Entre autres recommandations issues des processus d'examen des opérations de paix et du dispositif de consolidation de la paix, il en est une qui reflète mieux que toutes l'objectif et l'esprit du présent débat. C'est celle sur laquelle a travaillé l'équipe dirigée par l'Ambassadeur Gert Rosenthal et qui suggère de faire passer les efforts de consolidation de la paix de la philosophie de la réaction qui a prévalu pendant des années à celle de la prévention. À cet égard, ma délégation estime que mettre l'accent sur cet aspect dans les efforts pour établir et consolider la paix devrait être le fil conducteur qui nous permettra de procéder au décloisonnement évoqué dans la note conceptuelle préparée par la présidence du Conseil (S/2015/845, annexe). Nous pensons que la Commission de consolidation de la paix peut et doit jouer elle aussi un rôle prépondérant dans cet exercice.

Les enseignements tirés de l'expérience de ces 10 dernières années nous montrent que pour réussir, la consolidation de la paix a besoin que l'on envisage les conflits de manière globale en établissant un lien solide et unidirectionnel entre les trois piliers des activités de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Pour combattre la fragmentation des efforts, il faut des actions concertées et cohérentes allant dans le même sens. Pour traduire les recommandations en actes, il va nous falloir envisager la prévention, la consolidation de la paix et le maintien de la paix comme un processus politique nécessitant une attention soutenue ainsi qu'un engagement et des actions sur le long terme.

Et dans cette dynamique, le consentement indispensable des États Membres doit venir renforcer le principe d'appropriation nationale. Un moyen d'encourager le renforcement des capacités nationales et des institutions et l'appui à la bonne gouvernance consiste à associer dès le départ et à toutes les étapes le plus grand nombre d'acteurs possible, y compris bien entendu les femmes. Les institutions financières internationales, régionales et sous-régionales, lorsque leurs organes constitutifs le permettent, peuvent elles aussi accompagner et relayer les efforts de l'ONU visant à s'attaquer aux causes des conflits sous l'angle de la prévention.

Comme l'a dit le Secrétaire général au début de la séance, la question des ressources financières est tout aussi importante pour renforcer les capacités de prévention et d'intervention de l'Organisation. Pour ma délégation, il n'est pas de meilleur investissement que d'investir dans la paix, le développement et la sécurité de nos sociétés. Nous pensons que la demande et les mandats croissants doivent s'accompagner d'un mécanisme de financement prévisible et d'une planification stratégique permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience. C'est pourquoi nous appuyons et continuerons résolument de défendre la recommandation audacieuse formulée à la fois par le Groupe consultatif d'experts et par le Groupe indépendant de haut niveau en faveur de l'adoption immédiate de mesures pour créer un compte spécial distinct pour les missions politiques spéciales, un des outils clefs à la disposition du Conseil et de l'Organisation en matière de prévention, de médiation et de règlement des conflits.

La prévention est devenue une nécessité urgente et les risques liés à l'inaction sont chaque fois plus grands. La présente session de l'Assemblée générale, consacrée notamment au suivi des processus d'examen de divers organes et commissions, nous offre une occasion précieuse de traduire nos paroles en actes, en une action qui soit à la fois opportune, efficace et orientée sur la prévention de la violence et la promotion de sociétés pacifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie.

M. Hetesy (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la présidence britannique du Conseil de cette occasion qu'elle nous offre et me joindre aux autres orateurs pour présenter nos plus sincères condoléances aux familles des victimes,

aux peuples et aux gouvernements des pays touchés par les récentes attaques terroristes.

Il y a deux mois, nos chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement de favoriser des sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence. Il s'agit à l'évidence d'une tâche noble mais multiple qui nécessite la participation de nombreux acteurs. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) requiert de poser un regard neuf sur les relations qui existent entre paix et développement. De fait, cette question des liens a suscité de longs débats au sein du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, et il a été mis fin à la discussion en partie grâce à la proposition innovante consistant à mettre moins l'accent sur ce que la paix et la sécurité peuvent faire pour le développement et à suivre la démarche inverse, qui était plus en phase avec le mandat du Groupe. À partir de là, le Groupe de travail ouvert s'est focalisé sur les types de développement qui pouvaient favoriser la paix et la sécurité.

C'est ainsi que l'objectif 16 et d'autres éléments liés, comme la lutte contre les inégalités et la discrimination, le principe de l'inclusion, l'autonomisation des femmes et le postulat de ne laisser personne de côté, ont pris forme au sein du Programme 2030 et par la suite recueilli un très fort appui. L'objectif 16 et les objectifs qui y sont liés ne portent pas sur la paix et la sécurité. Ils vont bien au-delà. En premier lieu, ils sont la clef de voûte de la pleine mise en œuvre du volet social du Programme. Ils sont également des moteurs et des catalyseurs importants pour les dimensions économique et environnementale du développement durable.

S'il est mis en œuvre, le Programme 2030 aura pour effet de diminuer la fréquence des situations qui posent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il contribuera aussi à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme, domaine dans lequel le Conseil de sécurité doit lui aussi agir, même si c'est avec des outils différents. La bonne mise en œuvre du Programme permettra donc d'alléger le fardeau du Conseil et de l'aider à rendre les solutions plus robustes et durables. Cela n'enlève toutefois rien à l'autorité du Conseil. D'abord premièrement, parce que c'est clairement au Conseil de sécurité qu'il revient de trouver des solutions aux conflits, afin que les pays et les communautés touchés puissent reprendre leur chemin vers le développement durable. Ensuite deuxièmement, parce que, comme beaucoup d'autres l'ont déjà, les

conflits anéantissent tous les progrès accomplis dans le domaine du développement. Le Conseil doit par conséquent mettre beaucoup plus nettement l'accent sur la prévention.

Il suffit de se pencher brièvement sur la crise actuelle des réfugiés et des migrations pour mieux comprendre à quel point il est besoin d'interaction. Tant que nous ne mettrons pas fin aux conflits, il n'y aura pas de solution à la crise des réfugiés. À cet égard, le Conseil a la responsabilité particulière de trouver des solutions politiques et de les faire appliquer. La compassion de certains ou les efforts pour remédier aux conséquences humanitaires ne peuvent compenser l'inaction du Conseil. Néanmoins, s'il revient au Conseil d'éteindre l'incendie, seul le développement durable est capable de traiter les causes profondes qui ont mené ou contribué au conflit.

Outre les conflits, la mobilité humaine a bien d'autres origines. Les flux migratoires actuels sont l'expression de causes sous-jacentes telles que les difficultés économiques, la dégradation de l'environnement, la rareté de l'eau et des denrées alimentaires, etc. Bref, ce sont là différentes formes de développement non durable, qu'elles soient économiques, environnementales ou sociales. Dans ce cas, la mise en œuvre du Programme 2030 est la solution appropriée, avec un important rôle d'appui revenant au Conseil. Le Programme 2030 ne modifie en rien l'autorité d'un quelconque organe. Il n'est donc pas utile de renforcer les lignes de démarcation. Au contraire, le caractère global et intégré des menaces fait que la coopération devra être toujours plus étroite. Pour consolider cette notion et changer notre propos, les débats tels que celui-ci sont utiles. Cependant, si nous voulons réellement changer notre ligne de conduite, nous devons traduire nos paroles par des actes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous voir présider cette séance extrêmement importante. Je tiens également à vous remercier d'avoir élaboré une excellente note conceptuelle (S/2015/845, annexe).

Nous présentons nos condoléances à la France, à la Russie, au Liban, à l'Iraq et à tous ceux qui ont été touchés par les récents actes de terrorisme odieux. Une question se pose toutefois de manière criante. Que peut faire la communauté internationale pour renforcer

la coopération jusqu'au point où elle sera à la mesure du problème auquel nous sommes confrontés – une coopération qui surpasse le niveau de coopération et de coordination dont nous savons qu'il existe dans le camp terroriste? Telle est la question.

Lorsque nos dirigeants ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), ils ont pleinement reconnu que les ambitieux objectifs de développement durable, qui sont universels par nature, ne pouvaient être atteints en l'absence de paix et de sécurité. Ils étaient également convaincus que, si l'on ne garantissait pas le développement durable, il serait impossible d'éliminer les causes profondes des conflits et d'instaurer une paix et une stabilité durables. Ce message politique fort est renforcé par le résultat de l'examen des opérations de paix, le rapport sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) et l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000). Tous ces examens concordent sur un certain nombre de questions, notamment la nécessité de s'attaquer aux problèmes liés à la fragmentation des institutions.

La relation entre sécurité et développement n'est plus une simple question de débat théorique; c'est une question pratique sur laquelle nous devons nous pencher sérieusement si nous voulons réaliser une paix et une prospérité durables. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de consolider les synergies et la cohésion entre toutes les parties prenantes – l'ensemble du système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les États Membres et les autres acteurs – pour bâtir un monde pacifique et sans exclusive. Bien sûr, nous le savons tous et nous le disons depuis un certain temps, mais nous n'avons jusqu'à présent pas pris de mesures concrètes pour changer la façon dont nous procédons afin de mieux répondre aux problèmes.

Nous estimons que le Conseil peut et doit faire certaines choses qui relèvent de sa compétence sans empiéter excessivement sur les compétences d'autres organes du système des Nations Unies. La prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que la consolidation de la paix et la reconstruction après un conflit, ne peuvent prendre forme si l'on ne comprend pas l'interconnexion entre sécurité et développement. En se préoccupant moins des questions de juridiction et de territoire et en mettant davantage l'accent sur un intérêt personnel éclairé, on devrait y réussir. À cet égard, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le Président de la Commission de consolidation de la paix ce matin :

« En surmontant les querelles de territoire à courte vue, non seulement nous accroîtrions l'efficacité de l'Organisation, mais, également et surtout, nous apporterions un appui plus efficace aux sociétés qu'elle a été créée pour aider. »

L'implication est très claire en ce qui concerne le Conseil. Ses délibérations et ses décisions doivent être fondées sur une analyse approfondie des liens entre sécurité et développement, et les mesures qu'il prend en utilisant tous les outils à sa disposition pour prévenir, gérer et régler les conflits doivent refléter cette dynamique importante. C'est ce qui, à mon avis, fera la différence s'agissant de traduire nos paroles par des actes et de lutter efficacement contre les problèmes multiformes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Schieb (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de ce débat tout à fait opportun sur les liens entre sécurité et développement. C'est un lieu commun que la sécurité et le développement sont interconnectés et complémentaires. La paix et la sécurité à long terme sont irréalisables en l'absence de développement durable, et inversement. C'est pourquoi il est si important que le système des Nations Unies s'emploie à « décloisonner », comme le souligne à juste titre l'excellente note conceptuelle (S/2015/845, annexe) préparée dans l'optique du présent débat. Il est temps que tous les éléments du système des Nations Unies prennent en compte les liens entre sécurité et développement et agissent en conséquence.

L'ONU doit se montrer à la hauteur non seulement en améliorant son efficacité, en renforçant ses capacités et en allégeant ses procédures, mais également en faisant évoluer les mentalités. Je vais souligner trois points qui revêtent une importance immédiate à nos yeux.

Premièrement, l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) a été un véritable succès mondial, d'autant plus que nous sommes parvenus à surmonter un obstacle important au progrès mondial, à savoir notre tendance à considérer le monde comme étant divisé entre Nord et Sud et dans lequel le progrès et le développement ne vont que dans un sens. En adoptant le Programme, nous avons fait naître de hautes attentes en ce qui concerne le renforcement de la cohésion et la mise en place d'une approche globale

s'agissant d'affronter les problèmes du XXI^e siècle. Il va sans dire que ceci s'applique également au système des Nations Unies. Je ne citerai qu'un exemple. La réduction de la violence sous toutes ses formes, comme on s'y est engagé à l'objectif 16 du Programme, exigera de mettre en place de nouvelles formes de coopération entre le Conseil de sécurité et les autres éléments du système des Nations Unies.

Deuxièmement, comme l'a souligné le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Steinmeier, durant la semaine de débats de haut niveau à l'Assemblée générale, les droits de l'homme, la paix et la sécurité sont indissolublement liés et doivent être abordés en tant que tels par le système des Nations Unies. Les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme sont souvent une cause profonde des conflits et une des raisons principales qui poussent les populations à fuir leurs pays. L'introduction de tâches relatives aux droits de l'homme dans les mandats des missions de maintien de la paix et l'élargissement de ces tâches au fil des ans ont marqué une étape importante. Nous devons toutefois nous demander comment rendre cette démarche plus systématique, et comment exploiter au mieux les synergies entre les nombreux éléments du système des Nations Unies. Soit dit en passant, une politique intelligente en matière de droits de l'homme est l'une des meilleures garanties contre les crises.

Troisièmement, nous sommes au milieu de la pire crise mondiale de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Soixante millions de personnes ont fui leurs demeures. Rien qu'en Allemagne, nous prévoyons d'accueillir plus d'un million de réfugiés d'ici la fin de l'année, et ils vont continuer d'affluer. Si nous voulons affronter cette situation, nous devons trouver des réponses aux niveaux national, régional et, bien sûr, mondial. Les causes profondes sont multiples, et elles incluent les conflits armés, l'absence de bonne gouvernance, la pauvreté ou un manque général de perspectives propres à fournir des moyens de subsistance. Des réfugiés craignent pour leur vie alors que la guerre a détruit leurs foyers. D'autres fuient parce qu'ils sont persécutés chez eux pour leurs croyances ou leur mode de vie. Le système des Nations Unies est un élément crucial de l'intervention mondiale. Des milliers de personnes sont déterminées à aider les réfugiés et à améliorer leurs conditions de vie dans les pays d'origine et de transit.

Nous remercions profondément le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,

l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme alimentaire mondial, le Comité international de la Croix-Rouge et un grand nombre d'autres organisations de leurs efforts indispensables et remarquables. Il importe toutefois de mieux coordonner leurs activités. Nous devons recadrer notre perspective pour mettre l'accent sur ce qui est nécessaire – ce qu'il faut faire – et non se préoccuper de savoir sur le territoire de qui. Depuis les équipes de pays des Nations Unies jusqu'au Conseil de sécurité, nous devons être conscients que les circonstances sont extraordinaires. Faire comme si de rien n'était n'est pas la solution.

Pour terminer, nombre d'autres exemples soulignent la nécessité de déployer des efforts communs pour régler les problèmes de sécurité et de développement. Nous devons utiliser tous les instruments dont dispose l'ONU à cette fin. Les effets se renforceront mutuellement. De bonnes perspectives économiques et le développement durable conduiront à plus de stabilité et en fin de compte, à la paix et à la sécurité à long terme. La stabilité en matière de sécurité est une condition préalable à l'activité économique et en fin de compte, à la prospérité, qui est dans l'intérêt de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'exprimer mes condoléances les plus profondes et les plus sincères aux familles de celles et ceux qui ont trouvé la mort dans les attentats terroristes, le vendredi dernier à Paris, au peuple français, ainsi qu'aux autres pays victimes d'attentats – le Liban, l'Iraq et la Russie.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je remercie très sincèrement la présidence britannique d'avoir organisé ce débat, qui arrive à point nommé. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, le Représentant permanent de la Suède et M^{me} Bouchamaoui de leurs interventions.

L'Estonie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Nous nous félicitons du thème du débat d'aujourd'hui, qui reflète exactement les liens qui existent entre les trois piliers du système des Nations Unies : paix et sécurité, développement et droits de l'homme. La paix et la sécurité sont des conditions *sine qua non* du développement durable. Les conflits

et la violence mettent en péril les acquis enregistrés au cours des décennies dans le domaine du développement. Dans le même temps, sans développement et sans droits de l'homme, il ne saurait y avoir de paix ni de stabilité durables. Les risques de conflits armés et de crises, les migrations forcées, la faiblesse des économies, la corruption des gouvernements, un faible niveau d'éducation, les changements climatiques et les catastrophes naturelles – pour n'en citer que quelques-uns – sont des facteurs étroitement liés qui doivent être abordés au moyen d'une démarche globale.

Comme l'a indiqué le Président estonien lors du débat sur les objectifs de développement durable (voir A/70/ PV.8), les liens entre la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont clairement pris en compte dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui a été adopté récemment (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Pour parvenir au développement durable, il est essentiel de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Des institutions nationales solides ne peuvent se fonder que sur l'état de droit et doivent garantir les droits de propriété, la liberté d'expression, la liberté des médias, le droit au choix politique et l'accès à la justice. Mettre en place des institutions fiables est également un élément fondamental du processus de transformation qui permet aux pays exposés au risque de conflit ou sortant de conflit à créer des conditions favorables au développement, à la stabilité et à la paix. L'état de droit est essentiel pour prévenir la violence et les conflits, ainsi que la criminalité transnationale organisée, la contrebande et les flux financiers illicites, qui ont une incidence directe sur le développement durable, ainsi que pour remédier à leurs conséquences.

Je note avec satisfaction que le Conseil a adopté une approche plus prospective. Nous devons investir davantage dans la prévention des conflits. Il est très difficile de mettre fin aux crises une fois qu'elles ont éclaté, et elles dégénèrent souvent en conflits armés. Il est plus facile et moins coûteux, à tous les points de vue, de prévenir l'escalade de conflits violents. Le Conseil a un rôle clef à jouer en matière de prévention, et il est essentiel de décloisonner ces piliers que sont le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour appuyer les efforts de prévention.

Le Conseil de sécurité met de plus en plus l'accent sur la consolidation de la paix afin de réduire les risques de reprise de violence. Le Conseil doit poursuivre ses efforts en matière de consolidation de la paix en organisant des tours d'horizon prospectifs, en veillant à ce que des activités de consolidation de la paix à long terme soient prises en compte dans les mandats des missions et en renforçant et en réformant le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Nous encourageons le Conseil de sécurité à lancer les activités de consolidation de la paix dès que possible. Tenir compte de l'interdépendance entre la paix et la sécurité et le développement signifie qu'il faut protéger les droits de l'homme, y compris en mettant l'accent sur les droits des femmes, notamment grâce à leur participation aux efforts de consolidation de la paix.

Certes, c'est aux États Membres qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir les conflits et de garantir le développement durable, mais les institutions internationales doivent également apporter leur contribution. Le système des Nations Unies doit adopter une démarche plus intégrée, plus souple et plus coordonnée, aussi bien au Siège qu'au niveau des pays, pour relever les défis mondiaux actuels, et accorder plus d'importance aux outils de prévention et d'alerte rapide.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la présidence britannique d'avoir organisé ce débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui arrive à point nommé. Le Kazakhstan voudrait exprimer ses sincères condoléances et sa solidarité aux peuples et aux gouvernements des pays touchés par des attaques brutales et reste solidaire avec tous les autres acteurs dans l'intérêt de la sécurité mondiale.

La série d'attentats terroristes qui ont été perpétrés l'un après l'autre dans de nombreux pays et le déplacement de millions de réfugiés constituent actuellement les menaces les plus graves à la paix mondiale. Nous devons agir rapidement pour prévenir les actes des acteurs étatiques et non étatiques qui entraînent des troubles sur le plan politique, économique et social. Pour ce faire, nous devons mettre en œuvre des stratégies multidimensionnelles et de vaste portée dans tous les domaines, sous l'égide des Nations Unies, en collaboration avec les États Membres.

Ma délégation propose la convocation par l'ONU d'une réunion mondiale sur la paix et la sécurité au plus haut niveau – au niveau des chefs d'État – pour définir des moyens contemporains qui nous permettront de nous attaquer aux causes profondes des conflits, du terrorisme et de l'extrémisme et de les éliminer. Nous devons renforcer la diplomatie préventive et la consolidation de la paix, en coordination avec la médiation politique, l'état de droit, les droits de l'homme, la réconciliation nationale, tout en améliorant les conditions de vie des populations. Ces efforts doivent aller de pair avec des activités de sensibilisation du public, surtout des jeunes, sur les dangers du recrutement par les groupes extrémistes. Ces efforts doivent également promouvoir une culture de paix, comme le Kazakhstan l'a fait en promouvant le dialogue inter-ethnique, en créant l'Assemblée du peuple du Kazakhstan et en accueillant le Congrès triennal des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles.

Face à l'inquiétante escalade de la violence et des effusions de sang, il convient de définir de nouvelles approches. C'est pourquoi, dans son allocution devant l'Assemblée générale en septembre (voir A/70/PV.13), le Président du Kazakhstan, M. Noursoultan Nazarbaïev, a présenté certaines propositions que je voudrais soumettre à l'attention des participants au débat d'aujourd'hui.

Premièrement, l'humanité doit concentrer ses efforts, non plus sur la prévention systématique des conflits et le relèvement en période postconflictuelle, mais sur une nouvelle stratégie de développement qui contribuerait considérablement à éliminer ou à réduire les risques de guerres et de conflits. Le Président du Kazakhstan a par conséquent proposé de lancer une nouvelle tendance de développement mondial dans le cadre d'une initiative stratégique mondiale à l'horizon 2045. La première étape serait la définition, sous les auspices de l'ONU, de la vision sur laquelle doit se fonder notre nouvel avenir, qui devrait reposer sur les éléments suivants : le nucléaire, l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire, la compréhension, la confiance et des réformes urgentes.

Deuxièmement, nous proposons de transformer le Conseil économique et social en un conseil pour le développement mondial, qui serait composé d'États Membres élus par l'Assemblée générale et des chefs de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, y compris le Fonds monétaire international. Ce conseil jouerait le rôle de régulateur de l'économie mondiale

et viserait à promouvoir la croissance économique et sociale dans le monde entier.

Troisièmement, le Kazakhstan propose d'organiser une conférence des Nations Unies au plus haut niveau, afin de réaffirmer les principes fondamentaux du droit international et de la bonne gouvernance pour remédier à l'affaiblissement du rôle des institutions internationales et du droit international.

Quatrièmement, le Kazakhstan propose qu'il soit créé, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, un réseau mondial de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme au niveau international, dans le cadre du plan d'action global de lutte contre le terrorisme du Secrétaire général, qui sera publié prochainement.

Cinquièmement, le système des Nations Unies, le Conseil de sécurité, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent travailler en étroite collaboration avec les structures régionales pour trouver des solutions stratégiques globales comme celles que nous venons de proposer. Il faut améliorer la coordination entre le système des Nations Unies, les structures internationales et régionales, les parlementaires, les chefs religieux, les médias et la société civile, tout en déployant des efforts mondiaux concertés. Ceux-ci doivent viser à renforcer les capacités nationales dans l'ensemble tout en garantissant la participation des femmes à tous les niveaux. Nous devons également nous réorienter vers la notion plus large de sécurité humaine, en mettant l'accent sur une sécurité centrée sur les individus plutôt que sur la sécurité de l'État.

Enfin, mon pays est prêt à être un partenaire fiable dans les efforts multilatéraux visant à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Belgique.

M^{me} Frankinet (Belgique) : Tout d'abord, la Belgique s'associe aux marques de sympathie exprimées aujourd'hui à l'égard de la France et du peuple français.

L'expérience et les faits le démontrent : il existe un lien intrinsèque entre paix et sécurité, d'une part, et développement inclusif et durable, d'autre part. La résolution 2171 (2014) et la déclaration présidentielle du 19 janvier dernier (S/PRST/2015/3) reconnaissent cette interdépendance, ainsi que la nécessité de développer une démarche globale et intégrée pour s'attaquer aux causes

profondes des conflits et les prévenir. Cela signifie notamment renforcer l'état de droit et les institutions, promouvoir le développement durable et inclusif, lutter contre la pauvreté et l'exclusion, favoriser la bonne gouvernance et la démocratie ou encore encourager la tolérance politique et religieuse.

Le Conseil de sécurité n'est donc pas indifférent à la conception selon laquelle sécurité, développement et droits de l'homme doivent être traités de manière décloisonnée. Pourtant, le bilan en matière de prévention des conflits et d'instauration d'une paix durable reste discutable. La multiplication et la nature des crises nous obligent à réexaminer le poids et l'attention que nous donnons à la prévention des conflits. En Syrie, en Libye, en République centrafricaine ou au Soudan du Sud, les conflits se sont enlisés, devenus plus complexes année après année, présentant des conséquences humanitaires graves et des menaces pour l'avenir de ces pays. Nous devons accorder davantage d'importance à la détection des signes avant-coureurs de conflits tels que les graves violations des droits de l'homme, les discours incitant à l'intolérance, à la haine ou à la radicalisation, mais également les situations de marginalisation sociale, économique ou religieuse.

L'ONU dispose d'excellents outils en matière de prévention, à savoir les bons offices du Secrétaire général et de ses envoyés spéciaux, l'équipe en attente d'experts en médiation, les conseillers pour la paix et le développement, les bureaux régionaux, le Bureau des Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger ou encore l'initiative Les droits avant tout. Par ailleurs, les Nations Unies pourraient mieux tirer parti de leur importante présence sur le terrain, par exemple les missions de paix, les équipes de pays, les bureaux droits de l'homme ou encore les équipes humanitaires. Ce système doit surtout fonctionner de façon plus cohérente pour prévenir les conflits, tant sur le plan de l'analyse des risques que sur le plan opérationnel. Nous nous félicitons dès lors de l'accent mis sur cette perspective dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/682).

Le Conseil de sécurité peut renforcer sa compréhension du lien entre paix, sécurité, développement et droits de l'homme en effectuant des visites sur le terrain au titre de la prévention ou encore pour recueillir des informations, ainsi qu'en accordant l'attention nécessaire aux informations en provenance

du terrain, y compris en dehors des canaux classiques d'information. La société civile pourrait être entendue plus fréquemment, notamment dans le cadre des réunions organisées selon la formule Arrria. La fonction d'avis de la Commission de consolidation de la paix doit être mieux valorisée par le Conseil de sécurité, par exemple pour des pays en situation de transition ou pour des crises ayant perdu de leur acuité. L'examen en cours de l'architecture de consolidation de la paix nous donne l'occasion de progresser dans cette direction, et je salue à cet égard la présence au Conseil du Président de la Commission de consolidation de la paix.

En l'absence d'accord entre les membres permanents du Conseil, les mécanismes d'alerte et de prévention resteront vains. La Belgique soutient les initiatives de la France et du Mexique et du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence pour une limitation volontaire du droit de veto en cas de crimes de masse.

Enfin, le Conseil de sécurité est régulièrement amené à définir des mandats qui concernent la consolidation des institutions et de l'état de droit, en particulier dans le secteur de la sécurité et de la justice. La réforme du secteur de la sécurité est en effet déterminante pour la stabilisation et la consolidation de la paix ainsi que pour la prévention des conflits. Il s'agit cependant d'un processus de très longue haleine qui requiert une volonté politique forte et un engagement de tous les acteurs concernés. La Belgique se félicite donc de l'adoption de la résolution 2151 (2014) et appelle le Conseil de sécurité à en assurer le suivi.

Comme cela a été dit au Conseil, chaque conflit est unique. Il n'y a pas de solution universelle toute prête à l'usage. Mais il est essentiel de reconnaître que rendre la paix et la sécurité durables implique un engagement fort en matière de prévention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à exprimer notre solidarité avec les victimes des récentes et violentes attaques terroristes à Paris, Beyrouth, Bagdad et en de nombreux autres endroits à travers le monde. Nous devons unir nos efforts, triompher de nos divergences et prendre toutes les mesures possibles pour combattre tout type d'extrémisme violent, de terrorisme et de violence fondé sur la haine. C'est notre mission première.

La Slovaquie remercie la présidence britannique d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui, axé sur les liens entre maintien de la paix et de la sécurité et développement par la promotion de sociétés pacifiques. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Représentant permanent de la Suède, l'Ambassadeur Skoog, et M^{me} Bouchamaoui de leurs exposés respectifs.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne mais je voudrais faire quelques observations à titre national.

Personne ne met plus en doute l'importance que revêt la sécurité pour le développement et le rôle joué par le développement dans la prévention des conflits. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) offre une occasion unique de créer un continuum reliant des sociétés pacifiques, ouvertes et sûres et les efforts de développement. L'intégration de l'objectif 16 et de ses cibles connexes dans le nouveau programme de développement pour l'après-2015 montre que l'importance de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance dans le cadre du modèle de développement classique est de plus en plus admise. Comme cela est souligné dans le document de réflexion (S/2015/845, annexe) pour le présent débat, nous sommes pleinement conscients de la nécessité d'une compréhension plus profonde des objectifs qui sont communs aux domaines de la sécurité et du développement et dans lesquels l'action doit être concertée. L'appui à la réforme du secteur de la sécurité est un de ces objectifs, communs aux domaines de la sécurité et du développement.

La Slovaquie et l'Afrique du Sud, en tant que coprésidents du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, ont organisé une réunion de haut niveau en marge du débat général pour étudier les liens entre le développement et le secteur de la sécurité. Nous avons notamment examiné de près les effets que pourrait avoir l'adoption de l'objectif 16 sur la réforme du secteur de la sécurité. Le document final et les recommandations de cette réunion ont été portés à la connaissance de tous les États Membres. La Slovaquie s'est félicitée de la tenue, en août, sous la présidence du Nigéria, de la séance du Conseil de sécurité (voir S/PV.7508) axée sur une pleine application de la résolution 2151 (2014). Suite à de récents débats, nous voudrions mettre en avant trois principaux points et recommandations.

Le premier point a trait à la question de la transition et de la maîtrise nationale. Une réforme

efficace du secteur de la sécurité permettra de passer de l'instabilité et de cycles de violence répétés à la voie de la stabilité, du développement institutionnel et de la maturité. Comme cela est souligné dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), nous devons nous employer à arrêter de manière plus efficace et cohérente des stratégies politiques à l'appui de la définition d'objectifs par le pays et d'un engagement total à mener des réformes s'attaquant aux sources du conflit.

Ma deuxième remarque concerne le renforcement des capacités. Pour renforcer la volonté de mener la réforme du secteur de la sécurité, les partenaires de développement doivent être prêts à appuyer le renforcement ciblé des capacités des institutions et la formation des forces de sécurité, notamment en approfondissant leur connaissance des normes et obligations relatives aux droits de l'homme et des questions liées à la problématique hommes-femmes, entre autres. L'appui à la réintégration des ex-combattants pose un énorme défi et reste actuellement un espace vide délaissé par les partenaires de développement ces dernières années.

Mon troisième point a trait aux partenariats. Nous saluons les progrès faits dans le renforcement de partenariats entre, notamment, l'Union africaine et l'Union européenne concernant la réforme du secteur de la sécurité. À l'avenir, nous devons veiller à ce que le Conseil prenne une part plus active au moment de prendre des mesures concertées nécessaires à l'appui de partenariats et de la cohérence au-delà de l'ONU. Le Soudan du Sud, la République centrafricaine et le Mali sont des exemples particulièrement représentatifs. Trop souvent, nous avons entrepris de renforcer les capacités et les institutions sans que ces initiatives ne s'appuient sur une stratégie politique. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, cela peut avoir de terribles effets sur la sécurité des personnes et des populations.

Enfin, je tiens à saluer le travail de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, qui réunit les entités de l'Organisation chargées de la sécurité et du développement pour élaborer des stratégies cohérentes de l'ONU. Comme nous l'avons constaté lors de la réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité tenue en octobre à New York, le travail de l'Équipe spéciale interinstitutions doit être renforcé et complété par un réseau international de services relatif à la réforme du secteur de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnyak (Croatie) (*parle en anglais*) : Avant d'aborder les questions à l'examen dans le cadre du présent débat public, je tiens à présenter mes plus sincères condoléances à tous ceux qui sont touchés par les récentes attaques terroristes et les énormes pertes en vies humaines en France, au Liban et en Iraq et celles liées à la destruction en vol de l'appareil civil russe.

Je voudrais commencer par féliciter la présidence du Royaume-Uni d'avoir convoqué le présent débat public très opportun, qui reconnaît le lien de synergie qui existe entre la paix et le développement.

La Croatie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je vais maintenant faire quelques brèves observations complémentaires à titre national. Fort de l'expérience d'un pays qui a accueilli l'une des opérations de maintien de la paix les plus importantes et les plus réussies de l'histoire de l'ONU, je voudrais faire les remarques suivantes.

On ne saurait réaliser et maintenir un développement véritable et global sans la paix; on ne saurait réaliser et maintenir la paix sans la justice; et ni la paix ni le développement ni la justice ne sont vraiment possibles sans le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. Ce lien a souvent été reconnu, même au niveau politique le plus élevé, mais une approche cohérente, globale et applicable des situations de crise fait encore défaut. De toute évidence, il est nécessaire de « décloisonner », comme l'indique la note conceptuelle (S/2015/845, annexe), et d'œuvrer de concert dans le cadre des trois grands axes de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Il est nécessaire de comprendre pleinement non seulement la complexité de chacun de ces axes, mais aussi leur interdépendance et leur potentiel.

Le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) est non seulement le meilleur point de départ pour une nouvelle approche, mais aussi une matrice de la manière de procéder. Les trois importants processus d'examen, qui portent sur les opérations de paix, le dispositif de consolidation de la paix et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), doivent mettre l'accent sur le lien qui existe entre la paix, le développement et les droits de l'homme, et aller au-delà des améliorations d'ordre opérationnel. Ils doivent jeter la base d'un changement de modèle. Il est nécessaire de nouer des partenariats ouverts, efficaces et sans exclusive, aussi

bien avec les parties prenantes clefs au sein des pays qu'avec les partenaires internationaux. Cela inclut le rôle central des organisations régionales et sous-régionales, ainsi que d'autres parties prenantes du développement durable, telles que la société civile, le secteur privé et les organismes de développement.

Il est essentiel de comprendre les causes profondes des conflits pour les prévenir, de même que pour consolider et maintenir la paix. Pour ce faire, nous estimons que le Conseil de sécurité pourrait faire un meilleur usage des connaissances et des analyses disponibles. Je pense notamment au Conseil économique et social et au Conseil des droits de l'homme avec lesquels il conviendrait de renforcer la coopération. Je tiens à souligner l'importance et le potentiel de la Commission de consolidation de la paix. En raison de sa composition et de son mandat, et en particulier de son rôle fédérateur réunissant tous les acteurs pertinents aux niveaux régional et international, la Commission de consolidation de la paix peut apporter de nouvelles perspectives et offrir des avis au Conseil dans le cadre de ses délibérations et de sa prise de décisions.

Il y a un besoin évident et urgent d'accorder une plus grande attention à la prévention des conflits. Le nombre de guerres et de conflits en cours et leurs énormes coûts sur les plans humain, économique, social et politique en soulignent clairement l'urgence. La pauvreté extrême, les inégalités sociales et l'exclusion, l'exploitation non contrôlée des ressources naturelles, le chômage des jeunes, l'absence de services essentiels, notamment les soins de santé et l'éducation, pour n'en citer que quelques-uns, peuvent être des facteurs de conflit et des sources d'instabilité susceptibles d'avoir des conséquences désastreuses au-delà des frontières nationales, comme nous pouvons le voir dans les crises actuelles des migrants et des réfugiés.

C'est pourquoi le Programme 2030, avec tous ses objectifs et cibles, doit être considéré non seulement dans le contexte du développement, mais aussi pour sa contribution importante à la paix et à la sécurité. Voilà le message clef que nous devons emporter de l'importante séance d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Luque Márquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances et notre solidarité au Gouvernement et au peuple français, en particulier

aux familles des victimes des odieux attentats terroristes perpétrés vendredi soir, à Paris, ainsi qu'aux Gouvernements et aux peuples libanais et russes pour les tragédies qui les ont frappés ces dernières semaines. L'Équateur rejette catégoriquement toutes les formes de terrorisme.

La lutte contre la pauvreté est un impératif moral de l'humanité car, pour la première fois dans l'histoire, la pauvreté n'est pas due à un manque de ressources, mais à l'existence de systèmes pervers d'exclusion. Nous pensons que la meilleure stratégie pour venir à bout de la pauvreté est de réduire les disparités sociales, économiques, territoriales, environnementales et culturelles. C'est dans ce sens que l'inégalité, qui se reflète dans l'opulence insultante de quelques-uns face à la misère la plus intolérable, est un grand affront à notre dignité humaine et constitue l'une des causes profondes des conflits.

Il est clair que les trois piliers sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies, à savoir le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme, sont liés les uns aux autres. Les négociateurs de la Charte de San Francisco ont reconnu cette réalité et ont en conséquence doté l'Organisation de différents organes dans le but de promouvoir ces trois piliers. C'est pour cette raison qu'a été créé un Conseil économique et social chargé de réaliser des études et des rapports sur les questions internationales ayant trait aux domaines économique, social, culturel, éducatif, sanitaire et autres domaines connexes; et un Conseil de sécurité auquel les États Membres de l'ONU ont confié la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée générale, l'organe de représentation universelle par excellence, est habilitée pour sa part à débattre de toutes les questions pertinentes au titre de la Charte des Nations Unies ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de tout autre organe créé par la Charte des Nations Unies. Ce même document constitutif définit les tâches respectives de chacun des organes principaux, ainsi que les mécanismes de coopération et de coordination entre eux.

La délégation de l'Équateur, par conséquent, réaffirme sa préoccupation face à cette nouvelle tentative de la part du Conseil de sécurité de s'occuper de questions qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, relèvent soit du Conseil économique et social soit de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires. Cette tendance croissante de la part du Conseil de sécurité va à l'encontre des principes fondateurs

de l'Organisation. Le Conseil prétend se saisir de questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui relèvent en fait d'autres domaines, et porte atteinte aux droits et prérogatives d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, ce qui ne renforce pas notre activité, mais au contraire la sape.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Uruguay.

M^{me} Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public, qui est de la plus haute importance pour l'Uruguay.

Je tiens également à remercier de leurs exposés le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Olof Skoog, et M^{me} Bouchamaoui, Présidente de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

La prise en compte adéquate des trois grands axes de l'action de l'Organisation des Nations Unies – la paix, la sécurité et le développement – est essentielle pour faire face aux grands défis du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le caractère pluridimensionnel des conflits, ainsi que les menaces nouvelles et croissantes qui pèsent sur la stabilité des nations, exigent des réponses coordonnées qui tiennent compte des différents contextes nationaux et sont en mesure d'offrir des solutions non seulement durables, mais aussi réalistes face à des situations complexes. Nous sommes convaincus que les causes structurelles de ces conflits trouvent souvent leurs racines dans des rivalités et tensions historiques, ainsi que dans la lutte pour le contrôle des ressources naturelles, les conflits ethniques et la création de frontières artificielles qui ne reflètent pas les réalités locales. De même, les déficiences en matière de gouvernance, la corruption, l'insatisfaction croissante face au manque de perspectives offertes et les inégalités entre les États et à l'intérieur de chacun d'eux sont également des facteurs déterminants.

Analyser et identifier les causes sous-jacentes du conflit et les actions qui doivent être menées pour les atténuer sont la meilleure et la plus utile forme de prévention. On ne peut garantir la sécurité internationale si nous ne redoublons pas d'efforts pour empêcher des populations entières de mourir de causes évitables, ne prenons pas des mesures urgentes pour éradiquer la faim dans le monde et ne respectons pas les droits de l'homme

de tous sans discrimination basée sur la race, le sexe ou la religion. La pauvreté extrême, la faim, l'exclusion et l'accès limité aux services de base, tels que la santé, le logement et l'assainissement, ne sont que quelques-uns des facteurs qui aggravent les tensions internes et provoquent des affrontements. Toutefois, nous pensons que même si ces facteurs ne mènent par eux-mêmes à un affrontement armé, la communauté internationale est tenue de jouer un rôle vital pour les surmonter et promouvoir un environnement international propice à garantir que tous les pays en développement puissent optimiser leur potentiel et assurer le respect des droits humains fondamentaux de leurs populations.

Si la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes, la protection des libertés fondamentales et le renforcement du secteur de la sécurité sont quelques-uns des principaux aspects de sociétés ouvertes et pacifiques, les insuffisances en la matière peuvent assurément contribuer à l'éclatement de conflits. Si on ne s'attaque pas aux causes fondamentales des conflits, les efforts de reconstruction sont condamnés à n'être que superficiels et éphémères. Face à cette indéniable réalité, nous pensons qu'il est essentiel d'intensifier l'action menée au plan international pour assister les pays qui en ont le plus besoin et encourager l'élaboration de stratégies nationales de développement à court et moyen termes. À cet égard, le rôle de la coopération internationale est particulièrement important pour répondre aux besoins immédiats et renforcer les capacités aux fins du développement durable.

Pour toutes ces raisons, l'Uruguay est convaincu qu'il existe un lien étroit entre sécurité et développement. Les efforts de renforcement de la sécurité doivent donc s'accompagner nécessairement de mesures de renforcement dans des domaines qui, bien que non directement liés à la sécurité, n'en ont pas moins un impact indéniable sur elle. Toutes les institutions du système des Nations Unies doivent jouer leur rôle et, si nous voulons obtenir les résultats les plus efficaces, il importe de respecter les responsabilités de toutes et de tenir compte de leurs besoins de façon démocratique et transparente.

Ces efforts doivent être aussi accompagnés de mesures visant à renforcer et, si nécessaire, à réformer le secteur de la sécurité dans les pays en proie à un conflit, ainsi que leurs institutions, leurs systèmes judiciaires et l'état de droit. Le rôle de l'ONU est essentiel pour la coopération et l'appui que la communauté internationale

peut offrir à cet égard. Nous croyons aussi essentiel d'insister sur la nécessité de veiller à ce que les objectifs dans ces domaines soient réalisables, crédibles et clairs. De même, la consolidation de la paix exige non seulement de renforcer les institutions, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, mais aussi un système productif et un développement économique et social capables d'appuyer les acquis obtenus dans d'autres domaines.

L'Uruguay, en tant qu'important pays fournisseur de contingents, connaît l'impact positif fort que l'édification de sociétés plus ouvertes et plus résilientes peut avoir sur le terrain, et reconnaît l'importance d'une vision politique centrée sur les droits et sur la prévention et le règlement des conflits. Nous pensons aussi que les femmes ont un rôle clef à jouer dans la prévention et le règlement des conflits et nous tenons à souligner qu'il importe de veiller à leur participation effective aux cadres d'accords de paix et aux processus de consolidation de la paix.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons l'obligation morale de réaffirmer notre volonté politique et notre attachement à la paix. Les crises humanitaires en Syrie et en Iraq, les dernières attaques terroristes à Beyrouth et à Paris et les morts causées par les actions de Boko Haram nous contraignent à nous engager à aider les millions de civils qui exigent des réponses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Mnatsakanyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir choisi ce thème pour le débat d'aujourd'hui. Il est opportun et reflète l'évolution de la réflexion sur la consolidation de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir les trois piliers de ses activités.

La réflexion actuelle présentée à notre jugement collectif souligne sans équivoque que l'objectif le plus important que nous aurons à atteindre, c'est la création de synergies, la cohésion et la coordination à l'échelle du système des Nations Unies. Qu'on ait besoin d'une telle cohésion, cela est indiscutable. Les trois derniers examens de notre dispositif de consolidation de la paix et des opérations de paix l'affirment clairement. La fragmentation souvent visible des activités de l'ensemble des acteurs impliqués nuit à la durabilité des principaux objectifs de l'Organisation – objectifs qui se renforcent mutuellement, sont liés les uns aux autres et sont indivisibles – à savoir ses trois piliers. Il est vrai,

bien entendu, que la reconnaissance et la poursuite de cet objectif ne sont pas nouvelles. Nous espérons que la campagne actuelle visant à revoir l'objectif continu de synergies, de cohérence et de coordination donne des résultats tangibles. Bien entendu, nous reconnaissons que des progrès ont été accomplis jusqu'à présent et nous nous en félicitons. L'effort collectif mené à l'intérieur de l'ONU pour mettre au point une capacité législative et opérationnelle aux fins de la cohésion est louable et constitue une évolution encourageante.

Toutefois, en insistant sur l'objectif de résultats concrets, nous devons aussi insister sur la prévention dès le tout début de situations qui, s'il n'y est pas remédié, peuvent aboutir à des conflits, à des crises humanitaires majeures et, ce qui n'est pas le moins grave, à des atrocités criminelles. Le Secrétaire général marque un point pertinent et éloquent lorsque, dans son rapport (S/2015/730), il arrive à la conclusion que faire de la prévention des conflits une priorité est de loin, pour nous, la solution la plus pragmatique et la plus économique. Nous sommes certes tout à fait d'accord avec cette conclusion, mais c'est bien entendu le coût humain des conflits qui, en définitive, émeut la conscience du système des Nations Unies. C'est maintenant une vérité reconnue que, comme l'a formulé le Secrétaire général, la bataille de la prévention des conflits a été gagnée sur le plan rhétorique. Il est également vrai qu'il est possible de détecter les situations de conflit dès les toutes premières phases, car le plus souvent il s'agit de réactions à la persistance de l'injustice, de la discrimination et du déni des droits, qui sont des exemples majeurs de causes profondes d'un conflit.

Nous savons de quoi nous parlons. L'aspect « droits de l'homme » de la prévention des conflits doit être au centre de l'attention de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris du Conseil. À cet égard, le Conseil de sécurité peut tirer des enseignements utiles du leadership louable dont il fait preuve s'agissant de la question particulière des femmes et la paix et la sécurité. Une de ces conclusions serait que tous les droits de l'homme ont une fonction sécuritaire. En fait, le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix a fourni une analyse utile et élaborée de ce que sont des sociétés ouvertes (voir S/2015/490). La société civile est indispensable à la prévention des conflits.

Dans une perspective internationale, prévenir l'éclatement d'un conflit ou la rechute dans un conflit implique aussi un changement de mentalités. Évaluer

les causes profondes de toute situation de conflit ou le débat sur l'action à mener n'a jamais été isolé de leur contexte spécifique, qui implique de multiples et non nécessairement concordants intérêts d'acteurs internationaux. Pour citer notre propre expérience, nous avons été les témoins d'abus systématiques du système international, de manipulation d'intérêts visant à perturber les efforts internationaux de médiation, de recherche de la juridiction la plus favorable et d'interprétation sélective du droit international.

La consolidation internationale des efforts de paix est un objectif souhaitable et indispensable concernant la prévention et le règlement des conflits. Le problème dominant est de savoir si cet objectif est réalisable et viable dans toutes les situations, puisqu'il tourne autour de la capacité fondamentale des États Membres à dépasser les intérêts étroits dans l'intérêt d'une paix plus large. Il y a manifestement un besoin urgent de mener une action collective s'agissant de la prévention des conflits. Toutefois, la fonction de la prévention est débattue sur la toile de fond d'une détérioration du contexte international, dont font les frais les petits États du fait de leur vulnérabilité. Il faut rappeler au Conseil que les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'ensemble des nations sont destinés à lui permettre de promouvoir la paix et la sécurité pour tous.

Le débat d'aujourd'hui se tient au lendemain de certains actes atroces de terrorisme commis contre le peuple français. L'ampleur de la cruauté nous a bouleversés et secoués. Nous nous inclinons à la mémoire des victimes et exprimons nos plus sincères condoléances à nos frères et sœurs, le peuple français. La persistance du terrorisme révèle la vulnérabilité du système international à ceux qui se situent en dehors des normes et du droit internationaux. Le changement actuel du modèle de conflit est également un défi lancé au modèle de prévention. Comme toujours, nous avons besoin de consolidation et de solutions urgentes. Nous saluons les efforts du Secrétaire général visant à mettre au point des instruments spécifiques sous la direction de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

L'Arménie a été constamment un soutien déterminé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide. Le Conseiller spécial, conjointement avec le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, a mis en place un important instrument de prévention, le Cadre d'analyse des atrocités criminelles. La résolution 28/34 du Conseil des droits de l'homme, parrainée par l'Arménie, reflète

bien cet instrument. Le Conseiller spécial et son Bureau méritent notre reconnaissance pour les efforts qu'ils déploient pour détecter les menaces qui se font jour. Le Bureau est indispensable au dispositif global de prévention et mérite par conséquent un appui continu aux fins de renforcer ses capacités.

Enfin, le contexte régional de la prévention des conflits requiert une large reconnaissance et un large appui. La répartition des tâches, la coordination et l'absence de redondance dans les efforts et activités sont les conditions de base d'une utilisation efficace des capacités des organisations régionales en matière de prévention et de règlement des conflits. Notre situation constitue un bon exemple d'efforts régionaux efficaces. L'Arménie accueille toujours avec beaucoup de satisfaction l'appui que la communauté internationale, l'ONU et le Secrétaire général accordent à la coprésidence du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour parvenir à un règlement pacifique du conflit dans le Haut-Karabakh.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

Mgr. Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, ma délégation exprime sa profonde sympathie aux proches de toutes les victimes des attaques terroristes qui ont frappé Paris, Beyrouth et ailleurs. Nos pensées et nos prières accompagnent toutes les personnes endeuillées. Le pape François, dans son allocution devant l'Assemblée générale le 25 septembre, avait déclaré :

« La guerre est la négation de tous les droits et une agression dramatique contre l'environnement. Si l'on veut un vrai développement humain intégral pour tous, on doit poursuivre inlassablement l'effort pour éviter la guerre entre les nations et entre les peuples. »
(A/70/PV.3, p. 5)

L'ONU affirme régulièrement que le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme sont intimement liés et se renforcent mutuellement, et a fait de ce lien l'un des principes qui guident la consolidation de la paix et le maintien de la paix. Les États Membres viennent d'adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et les objectifs de développement durable y afférents, se disant par là-même

« déterminés à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence. En effet, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. » (*résolution 70/1 de l'Assemblée générale, p. 2*).

Cette décision prise par consensus doit se traduire dans les faits si nous voulons réussir à préserver les générations présentes et futures du fléau de la violence et atteindre les objectifs de développement durable. Les évaluations des objectifs du Millénaire pour le développement montrent que les pays en conflit accusent un retard important dans la réalisation de ces objectifs voire que nombre d'entre eux ont même reculé, prouvant amplement par là-même que le développement ne peut prospérer que dans le contexte de sociétés pacifiques. Tenir compte de cette vérité comme d'un principe établi doit se traduire sur le terrain par une approche commune pour instaurer la paix, soutenir le développement et promouvoir les droits de l'homme. Puisque nous savons que développement, paix et sécurité et droits de l'homme se recoupent et coïncident fréquemment, il faut, pour éviter la fragmentation, que cette réalité trouve une expression concrète dans la manière dont les divers organes et organismes des Nations Unies opèrent sur le terrain.

Les chiffres de l'aide publique au développement et les budgets de maintien de la paix montrent bien que les conflits ne constituent pas uniquement un fardeau intolérable pour les populations, mais exercent une énorme pression, notamment financière, sur la communauté internationale. Les projets de développement qui pourraient aider à prévenir les conflits doivent être prioritaires, car ils sont susceptibles de faire reculer très nettement les dépenses futures consacrées aux opérations de maintien de la paix. Dans le même esprit, les ressources consacrées aux opérations de maintien de la paix doivent être redirigées aussi rapidement que possible vers des projets de développement dès lors que les situations commencent à se stabiliser. Si l'objectif du Conseil de sécurité n'est pas le développement à proprement parler, il pourrait aider à mobiliser des ressources au profit du développement, qui est une composante clef de ses objectifs en matière de paix et de sécurité.

Le Saint-Siège tient à souligner le rôle important que les mouvements communautaires, les organisations confessionnelles et les communautés locales jouent dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Sans leur appui, la communauté internationale aurait de grandes difficultés à instaurer la paix et à mettre un terme aux conflits. Leurs atouts ne résident pas plus dans leurs ressources matérielles que dans leurs compétences scientifiques ou leur pouvoir politique, mais dans leur ancrage local, dans le fait qu'ils poussent les individus et les sociétés à agir, et dans leur capacité à produire et à promouvoir des dirigeants à même d'inspirer des mesures concrètes, de mettre en place un rapport de proximité avec les individus et les communautés et de rassembler les populations afin qu'elles œuvrent ensemble pour une cause qui les transcende. En revanche, ils peuvent aussi devenir des obstacles majeurs à la paix lorsqu'ils se montrent partiaux ou deviennent eux-mêmes parties au conflit.

Si la prévention des conflits et la consolidation de la paix ne revêtent pas la même urgence ou la nécessité tragique qu'il y a à mettre un terme à un conflit actif, elles exigent toutefois encore plus d'attention, d'engagement et, parfois, de ressources que les efforts pour mettre fin aux guerres et aux affrontements civils. Elles requièrent de la persévérance, une vision à long terme et de la détermination. Elles sont la somme de milliers d'actes quotidiens qui forment l'épine dorsale de sociétés justes et pacifiques. Elles deviennent une réalité lorsque dirigeants et citoyens laissent de côté leurs intérêts égoïstes pour privilégier le bien commun, rejettent l'esprit de vengeance et empruntent la noble voie de la guérison et de la réconciliation. Ces éléments sous-tendent tous les efforts en faveur du développement durable, d'une paix viable et de sociétés plus respectueuses des droits de l'homme. Sans eux, les interventions militaires et les missions de maintien de la paix ne parviendront pas, à elles seules, à éliminer les causes profondes des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation britannique d'avoir convoqué ce débat public opportun consacré à la sécurité, au développement et aux causes profondes des conflits. De fait, il semble particulièrement pertinent aujourd'hui de se pencher sur les causes profondes des conflits, au lendemain des attaques terroristes qui ont frappé Paris le 13 novembre. Je profite de cette occasion pour exprimer la profonde compassion et les sincères condoléances de ma délégation aux familles des victimes, ainsi qu'à tout le peuple français.

Aujourd'hui, il est plus évident que jamais que nous avons besoin de moyens nouveaux et plus énergiques pour affronter les menaces changeantes qui pèsent sur la paix. Les Nations Unies doivent se réinventer pour être en mesure de faire face aux conflits d'une manière souple, cohérente et concertée, tout en gardant à l'esprit les causes profondes des conflits. Dans ce sens, ma délégation se félicite que le Conseil de sécurité ait pris acte de la nécessité de se pencher de nouveau sur la difficulté fondamentale que constitue l'identification des liens qui unissent sécurité et développement. Nous nous faisons l'écho du Secrétaire général, qui a affirmé que la consolidation de la paix était le fil rouge de toutes nos actions, tout au long du cycle des conflits.

La République de Corée connaît bien l'importance du lien entre paix, sécurité et développement. Au lendemain de la guerre de Corée, dans les années 50, l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée a contribué à stabiliser notre pays déchiré par la guerre et nous a apporté une aide particulièrement nécessaire. Aujourd'hui, la République de Corée fournit à la fois des contingents et des financements aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Pour la seule année 2015, nous avons consacré 7,5 millions de dollars à la reconstruction post-conflit, en apportant une assistance à des États fragiles, en situation d'après-conflit, qui ont besoin d'être remis sur pied.

Ma délégation voudrait mettre en exergue les trois points suivants, dans le but de contribuer au débat d'aujourd'hui sur la sécurité et le développement. Premièrement, il convient de mettre davantage l'accent sur la consolidation de la paix, car c'est elle qui est au cœur du lien entre sécurité et développement. Le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, lorsqu'il a été établi en 2005, visait spécifiquement à combler l'écart entre sécurité et développement. Ce que nous savons aujourd'hui – plus clairement, peut-être, qu'il y a 10 ans –, c'est que la notion de consolidation de la paix doit être comprise comme englobant non seulement les efforts pour éviter la reprise du conflit, mais également les efforts pour éviter l'éclatement d'un conflit, tout simplement.

L'accent de plus en plus marqué placé sur la prévention – avant, pendant et après un conflit – nécessite que le Conseil de sécurité comprenne mieux les efforts de reconstruction et de renforcement des institutions nécessaires dans le cadre du relèvement après le conflit et appuie les stratégies en faveur d'un développement durable. C'est précisément ce pourquoi la Commission

de consolidation de la paix, organe qui joue un rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, a été créée. Le Conseil de sécurité doit activement et plus fréquemment demander l'avis de la Commission, dans le cadre de ses délibérations officielles aussi bien qu'officieuses. À cet égard, nous accueillons favorablement la tendance récente qui consiste à inviter la Commission à faire part de ses vues devant le Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous pensons que la clef d'une mission réussie est un mandat bien défini. Les mandats doivent être mieux conçus par le Conseil de sécurité, afin que les objectifs des missions s'articulent plus clairement avec les parties prenantes et correspondent mieux aux réalités locales en place. Une solution pourrait être de faire en sorte qu'il y ait une meilleure intégration entre les divers organes des Nations Unies dont les buts se recoupent. Un décloisonnement peut permettre de contribuer aux efforts de prévention des conflits en tirant parti de compétences spécialisées pour mieux comprendre l'ampleur des problèmes tout en recherchant une meilleure coordination avec les diverses parties prenantes. Accroître la fréquence des débats publics et des réunions organisées selon la formule Arria pourrait s'avérer utile à cet égard.

Le Conseil doit en outre s'efforcer d'améliorer ses méthodes de travail afin de pouvoir fonctionner de façon plus transparente, plus efficace et plus ouverte. Sur ce point, nous exhortons le Conseil de sécurité à étudier sérieusement les recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), en particulier celles qui ont trait à la nécessité d'instaurer la pratique de l'ordonnancement des mandats, qui permettrait au Conseil d'intervenir de manière mieux adaptée et plus sensible au contexte.

Troisièmement, le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble doivent s'efforcer de mieux coopérer avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Des consultations étroites avec les acteurs de la région peuvent être un moyen d'alerter rapidement, d'analyser des conflits et d'appréhension des dynamiques spécifiques à l'oeuvre dans une région donnée. Le renforcement des partenariats avec les organisations régionales, comme l'Union africaine, faisait partie des points mis en avant pendant le séminaire organisé récemment à Séoul sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau. Les participants ont fait observer que la coopération ponctuelle qui existe actuellement entre l'ONU et l'Union africaine devrait évoluer vers une

relation plus stratégique et plus institutionnalisée, offrant aussi la possibilité de contribuer aux missions de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. C'est dans cette optique que la République de Corée a renouvelé au mois de septembre son engagement de renforcer son partenariat avec l'Union africaine en vue d'accroître ses capacités de maintien de la paix.

Enfin, nous pensons que rien ne vaut le moment présent pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, puisque trois examens parallèles sont effectués simultanément en ce moment : sur le dispositif de consolidation de la paix, sur les opérations de paix des Nations Unies, et sur la résolution 1325 (2000) relative aux femmes et à la paix et la sécurité. Si ces examens sont réalisés convenablement, ils devraient donner lieu à des synergies susceptibles de renouveler la façon dont l'ONU s'acquitte de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité. À cet égard, ma délégation se félicite du débat de haut niveau qui doit se tenir en mai prochain sur la paix et la sécurité au sein de l'ONU, dans le but de renforcer l'appui des États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence britannique d'avoir organisé ce débat public qui tombe à point nommé.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il est profondément choquant d'apprendre que la communauté internationale a de nouveau eu à faire à un acte de terreur éhonté à Paris vendredi dernier, qui a coûté la vie à nombre d'innocents et infligé des souffrances et une douleur considérables à la société française. L'Indonésie fait chorus avec les autres États Membres pour condamner cet acte de lâcheté et exprimer ses condoléances au Gouvernement et au peuple français.

Plus que jamais, le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent mettre l'accent sur le règlement pacifique des différends et la prévention des conflits. À cela doivent s'ajouter une démarche globale bien nécessaire sur cette question et des efforts de tous les États Membres en faveur d'un partenariat. À cet égard, l'Indonésie se félicite de voir que l'accent a nettement été mis sur les solutions politiques aux conflits, et sur la médiation et la prévention des conflits dans le récent rapport du Groupe indépendant de haut

niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), dans le rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (S/2015/682), dans le rapport du Secrétaire général sur l'Organisation des Nations Unies et la prévention des conflits (S/2015/730), ainsi que dans le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490). Nous sommes également d'accord quant à l'importance qu'accordent ces rapports et la note conceptuelle élaborée pour le débat d'aujourd'hui (S/2015/845, annexe) à une démarche intégrée ne laissant place à aucun cloisonnement infranchissable entre le développement et la paix et entre la sécurité et la défense des droits de l'homme.

L'Indonésie est effectivement favorable à une démarche holistique, qu'elle préconise depuis longtemps au niveau tant régional que multilatéral. Nous sommes ardemment convaincus de la primauté du dialogue, de processus politiques pacifiques et d'un développement équitable, étant donné que nous en avons nous-mêmes récolté les fruits. Notre province d'Aceh, autrefois troublée, n'aurait pas pu retrouver le calme et la stabilité si cette conjonction de facteurs n'avait pas été mise en application et adoptée par la population.

Bien que ma délégation partage l'enthousiasme de beaucoup d'autres pays présents ici aujourd'hui ainsi qu'aux récents débats de la Quatrième Commission, au cours desquels on a insisté sur la prévention et la nécessité d'une action globale, conjuguées à des mécanismes de l'ONU plus réactifs, nous tenons également à souligner la nécessité d'un fonctionnement efficace du Conseil de sécurité. Le Conseil doit respecter pleinement les principes de la justice, du droit international, du droit des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Concernant la question de savoir ce que le Conseil de sécurité peut faire pour éliminer les cloisonnements de manière à favoriser une démarche plus globale, ma délégation tient à formuler en outre les observations suivantes.

Premièrement, nous avons pris note du fait que la nécessité de favoriser une stratégie globale dans l'intérêt de la paix et de la sécurité n'a été contestée par personne. Il est fort encourageant de constater que le Conseil de sécurité insiste lui aussi sur une telle démarche. Tous les organes principaux de l'ONU et leurs organes subsidiaires sont dotés de leur mandat propre. Ils sont

au mieux de leurs compétences lorsqu'ils s'en tiennent à leurs domaines respectifs, tout en collaborant et en coopérant entre eux et avec des partenaires extérieurs, y compris avec les organisations régionales concernées. Tout effort en faveur d'une paix durable et de la prévention des conflits armés doit s'efforcer de tirer le meilleur parti possible des points forts de l'ensemble du système des Nations Unies.

À cet égard, l'Indonésie se félicite des deux recommandations faites par le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Dans ses prochains examens quadriennaux complets, l'Assemblée générale devrait mettre spécialement l'accent sur le maintien d'une paix durable et sur la mesure dans laquelle le système des Nations Unies est parvenu à regrouper les activités de développement, d'aide humanitaire, de paix et de sécurité. Le Secrétaire général doit envisager de présenter des objectifs incorporant le volet paix aux contrats de mission souscrits avec les chefs de tous les départements concernés du Secrétariat et des autres entités pertinentes des Nations Unies.

Deuxièmement, le futur examen intergouvernemental des rapports susmentionnés au sein des différentes instances de l'ONU sera une occasion précieuse pour l'ensemble des États Membres de réévaluer le fonctionnement du système des Nations Unies dans le cadre du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, et de voir comment mettre à contribution de façon optimale le savoir et l'expérience qu'ils ont respectivement cumulées afin de renforcer la paix et le bien-être à l'échelle internationale.

Troisièmement, dans l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), les dirigeants de la planète ont clairement mis en avant l'objectif d'élimination de la pauvreté comme objectif suprême du nouveau Programme, en même temps que le caractère impératif de l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable à tous les niveaux. À cet égard, l'objectif de développement durable n°16 traite de la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes. En conséquence, la réalisation d'autres objectifs, outre l'objectif 17 relatif au renforcement des moyens de mise en œuvre et à la revitalisation du partenariat mondial, conjuguée au rôle joué par le Forum politique de haut niveau dans le cadre

de l'examen des objectifs, sera elle aussi cruciale pour étayer solidement un effort d'ensemble bien mené.

Enfin, l'Indonésie insiste de nouveau sur l'importance fondamentale de l'adoption et de la mise en pratique, dans le cadre du traitement et du règlement pacifique des conflits, d'un modèle reposant sur des principes solides dans lequel on s'attaque notamment aux causes profondes des conflits. Nous sommes prêts à apporter notre soutien au système des Nations Unies et aux acteurs concernés en vue de promouvoir des méthodes efficaces en faveur de la paix et du développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Avant d'aborder le sujet de la séance d'aujourd'hui, nous aimerions présenter nos sincères condoléances aux peuples et aux gouvernements français, libanais, irakiens et russes suite aux ignobles attentats terroristes commis récemment qui ont entraîné la perte de précieuses vies humaines.

Nous remercions la présidence britannique de l'organisation du présent débat, et de l'utile note conceptuelle (S/2015/845, annexe) qui permet de cadrer le débat. Je tiens également à remercier le Secrétaire général des observations pénétrantes qu'il a formulées ce matin.

Le lien entre paix et sécurité, développement et droits de l'homme est véritablement inextricable. Il est vrai que l'absence de développement et de respect des droits de l'homme peut mettre en péril la paix et la sécurité internationales. Toutefois, en l'absence de paix et de sécurité, l'absence de développement et les violations des droits de l'homme sont une certitude. Si nous devons certes étudier les corrélations entre ces trois piliers, nous pensons que la paix et la sécurité sont une condition *sine qua non* si l'on veut que les objectifs de développement soient accomplis et que les droits de l'homme soient respectés et promus.

La responsabilité du Conseil de sécurité se situe dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Assurer la paix, la sécurité et la stabilité au niveau national est du ressort de chaque État souverain. En conséquence, la responsabilité première, dans les cas de développement insuffisant ou d'absence de conditions idéales sur le plan des droits de l'homme, incombe également aux États Membres.

En se prononçant sur le développement et les droits de l'homme au niveau des pays, le Conseil de sécurité dépasse les limites de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que l'incursion du Conseil dans ces questions est à éviter, pour les raisons suivantes.

Premièrement, il existe des institutions internationales, en particulier les institutions des Nations Unies, qui supervisent les questions ayant trait au développement et aux droits de l'homme. Elles sont mieux adaptées à l'adoption des mesures que nécessitent les circonstances. Si le Conseil devait assumer ces responsabilités, les organes des Nations Unies ayant pour mandat de traiter ces questions perdraient leur utilité et leur importance.

Deuxièmement, lorsque nous avons examiné le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/70/2) à l'Assemblée générale la semaine dernière, on nous a dit que le Conseil de sécurité s'était réuni plus de 250 fois l'année dernière. Ce chiffre excluait les séances de ses nombreux organes subsidiaires. Par conséquent, le Conseil n'a pas besoin d'assumer le fardeau d'un travail supplémentaire qui, au mieux, correspondrait à un chevauchement des efforts.

Troisièmement, le Conseil doit se demander si sa structure et ses méthodes de travail se prêtent à un rôle qui l'amènerait à s'occuper de ces questions. Il n'a que 10 membres élus. Son ouverture, sa transparence et sa responsabilité face aux Membres continuent d'être mises en question par ceux-ci. Le Conseil des droits de l'homme, par exemple, comprend, lui, 47 membres élus.

Enfin, le Conseil a déjà un grand nombre de situations à traiter, qui relèvent de son mandat principal. Si le Conseil devait consacrer son temps à des questions transversales, le temps qu'il peut consacrer aux domaines qui relèvent directement de sa responsabilité serait nécessairement diminué d'autant.

Le Pakistan estime que les organes des Nations Unies doivent s'acquitter de leurs responsabilités dans le cadre du mandat prescrit. Les questions, certes, sont liées entre elles. Mais les organes des Nations Unies travaillant dans le cadre de leur mandat respectif peuvent coopérer efficacement les uns avec les autres, et les États Membres peuvent continuer d'interagir de façon probante les uns avec les autres ainsi qu'avec tous ces organes des Nations Unies. Ensemble, nous pouvons traiter la plupart, sinon la totalité des questions de façon complète et globale.

Monsieur le Président, nous nous félicitons du désir de votre délégation de travailler à une déclaration présidentielle de façon qui vous permette de tenir compte des vues exprimées par les États Membres. Nous espérons que vous prendrez en considération, dans le projet de déclaration, les vues exprimées également par le Pakistan.

Je pense m'être arrêté avant que le voyant ne se déclenche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord féliciter la présidence britannique du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public, qui tombe à point nommé, sur un sujet d'une grande actualité.

Plus de 1,5 milliard de personnes vivent dans des pays touchés par un conflit violent, dont très peu ont réussi à atteindre le moindre des objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015. L'état de droit, les droits de l'homme, la paix et la sécurité, et le développement sont souvent considérés de facto comme des notions distinctes. En réalité, les problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui sur la scène internationale ne sont pas limités à ces catégories prédéfinies. Des problématiques telles que la pauvreté, l'insécurité, les conflits violents et le terrorisme ne connaissent pas ces frontières.

Le terrorisme menace la souveraineté fondamentale d'un pays; il constitue une violation directe de la Charte des Nations Unies et un obstacle considérable à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale).

(*l'orateur poursuit en français*)

Permettez-moi, Monsieur le Président, de présenter une fois de plus nos plus sincères et profondes condoléances à la France pour les victimes des abominables attaques terroristes perpétrées à Paris.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Tuer des innocents sur la base d'une idéologie, ce n'est pas juste attenter à la vie à Paris, Ankara ou Beyrouth, mais attenter à l'ensemble de l'humanité. Par conséquent, ce n'est pas juste pour Paris, Ankara ou Beyrouth que nous devons prier, c'est pour le monde. Nous devons nous unir pour pourchasser les responsables et les traduire en justice.

La pauvreté n'est pas la cause du terrorisme, mais elle peut alimenter les ressentiments que les terroristes, ensuite, exploitent, et c'est pourquoi le développement durable doit faire partie des efforts de lutte contre l'extrémisme violent. Le développement est, de fait, le fil rouge qui court à travers l'ensemble du Programme 2030, et la mise en vedette de la solide corrélation entre les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable constitue un changement notable par rapport aux précédents objectifs du Millénaire pour le développement.

Comme nous l'avons déjà appris, il ne peut y avoir de développement sans paix et de paix sans développement, et aucun des deux ne peut exister sans respect des droits de l'homme. Ce sont les trois piliers de l'action des Nations Unies : si l'un est trop peu solide, c'est toute la structure qui manquera de solidité. Tout est dans l'équilibre.

Programme mondial souscrit par l'ensemble des États Membres de l'ONU au plus haut niveau, les objectifs de développement durable se doivent d'être des appels exemplaires à l'action. Bien que certains pays aient rechigné à reconnaître que la mauvaise gouvernance alimente les conflits civils et entrave le développement, la période 2001-2015 a prouvé que les États fragiles, caractérisés par la faiblesse de leur gouvernance, avaient eu la plus grande difficulté à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je suis fier de pouvoir dire que la Roumanie, avec le Mexique et la République de Corée, a mis en place le Groupe des amis de la bonne gouvernance en faveur du développement durable, espace informel se prêtant avec souplesse à la discussion des questions liées à la bonne gouvernance et à la promotion de la coopération entre une multiplicité d'acteurs.

Avec l'objectif 16 de développement durable, le Programme 2030 reconnaît que le développement durable mondial n'est pas possible sans progrès dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'intégration et d'une paix et d'une sécurité durable.

Le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, en date du 30 septembre (A/70/400), montre que le contexte mondial a continué de se dégrader sur le plan de la paix et de la sécurité en 2015 et que le nombre des guerres majeures a triplé depuis 2008. Il appelle d'urgence à un effort mondial en vue non seulement de

répondre à la prolifération des crises mais également de les empêcher d'apparaître.

La prévention relève avant tout de la responsabilité des États Membres. Par conséquent, la mission de maintien de la paix du Conseil de sécurité doit être fondée sur une démarche intégrée de gestion des conflits, d'action préventive et de renforcement des institutions, de coordination entre les différents acteurs, de partenariat renforcé avec les organisations régionales et de solide appropriation nationale.

Comme on peut le constater avec la situation actuelle, les espaces sans gouvernance et les sociétés sortant d'un conflit peuvent engendrer des menaces à la sécurité non seulement pour les pays voisins mais également pour l'ensemble de la communauté internationale. C'est également l'une des principales conclusions de la stratégie de sécurité nationale de la Roumanie et de la Stratégie européenne de sécurité commune de l'Union européenne, et nous appuyons pleinement la déclaration de l'Union européenne qui a été faite tout à l'heure.

Enfin, le Programme 2030 démontre que lorsque l'on veut, l'on peut. Étant donné la multitude des remises en cause à l'ordre international, nous estimons qu'une Organisation des Nations Unies forte et efficace, située au cœur du système multilatéral, est l'enceinte idoine pour traiter ces problématiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'acquitter d'un triste devoir en exprimant le plein soutien et la solidarité du peuple marocain à la France et aux familles des victimes de ces actes barbares, ainsi que nos condoléances les plus attristées. Notre compassion et notre soutien vont également aux familles des victimes et aux peuples libanais, russes et tures, frappés récemment également par des actes terroristes ignobles. Nous leur présentons nos vives condoléances, ainsi qu'à l'ensemble des pays touchés par le fléau du terrorisme. Nous condamnons avec la plus grande vigueur tous ces actes ignobles, qui nécessitent la prise de décisions qui soient à la hauteur des défis auxquelles nous sommes tous confrontés.

Je voudrais à présent remercier le Royaume-Uni de l'organisation de ce débat public du Conseil de sécurité qui tombe à point nommé, sur une thématique transversale d'une extrême importance pour l'ensemble de la communauté internationale. Je vous remercie,

Monsieur le Président, de votre note conceptuelle claire et précise (S/2015/845, annexe), qui souligne les défaillances actuelles et appelle à une vision renouvelée du compact paix, sécurité et développement. // La sécurité et la stabilité sont les piliers du développement. Sans elles, nos pays...

La sécurité et la stabilité sont les piliers du développement. Sans elles, nos pays ne pourront pas améliorer leur situation sociale et mener à bonne fin leurs initiatives de développement. Ainsi, une approche holistique pour le traitement des questions de paix et de sécurité, de développement et des droits de l'homme est d'autant plus nécessaire que nous vivons dans un monde de plus en plus globalisé caractérisé par l'interdépendance des États et des sociétés qui s'influencent mutuellement sur les plans politique, économique, sécuritaire et autres. La situation actuelle démontre que les formes traditionnelles de coopération doivent d'être revues et nous espérons que ce débat parviendra à lancer une réflexion profonde sur les moyens d'y remédier.

Nous avons la responsabilité, en tant que membres de l'Organisation des Nations Unies, d'assurer que le lien entre les principaux organes des Nations Unies, tel qu'édicté dans la Charte, soit effectif et fonctionnel. Nous devons pour cela nous affranchir des visions tronquées et de la recherche de solutions à court terme afin d'œuvrer ensemble en faveur d'une paix durable. Les causes profondes des conflits et de l'instabilité sont connues et sont souvent les mêmes d'un pays à un autre : l'exclusion ou la marginalisation politique et économique, l'accès inéquitable à la justice, l'absence de mécanismes efficaces de promotion et de protection des droits de l'homme, la corruption, les trafics illicites, notamment des armes légères, ou encore la criminalité transnationale, pour ne citer que celles-ci.

D'autre part, la mise en place de systèmes politico-économiques inclusifs, la promotion de l'état de droit et le renforcement des institutions de l'État sont souvent mentionnés comme des solutions efficaces pour lutter contre ces causes profondes. Certes, toutes ces réformes sont nécessaires et nous devons continuer à soutenir les pays à risques dans ces domaines. Toutefois, nous nous devons d'élargir notre champ d'action et mettre en œuvre cette vision holistique à laquelle nous appelons tous.

Parmi les moyens pour y arriver, nous devons opérer certains ajustements dans la façon dont nous coopérons, que ce soit entre les États Membres, entre ces derniers et le Secrétariat, mais également entre les différents départements et organes onusiens.

Un point qui pourrait fournir aux membres du Conseil de sécurité davantage d'informations sur les défis liés au développement serait d'encourager la participation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à ses discussions, à l'instar du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour le volet humanitaire par exemple. En effet, le PNUD, par le biais de ses bureaux de pays, est le mieux placé pour informer les membres du Conseil sur ces questions.

Dans sa déclaration ce matin, le Venezuela a fait un parallèle inacceptable entre la question palestinienne et la question du Sahara marocain. Faut-il lui rappeler que la question du Sahara n'est pas une question de décolonisation, mais de parachèvement de l'intégrité territoriale du Maroc. Elle est examinée par le Conseil de Sécurité au titre du Chapitre VI de la Charte, relatif au règlement pacifique des différends. La question du Sahara, peut-être le Venezuela ne le sait pas, fait l'objet d'un processus politique mené sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies et la facilitation de son Envoyé personnel pour parvenir à une solution politique mutuellement acceptable. Rien que durant les dix derniers mois, l'Envoyé personnel, M. Christopher Ross, s'est rendu dans la région cinq fois. Le Maroc, qui l'assure de son appui, reste pleinement engagé dans ce processus.

La paix et la sécurité sont menacées par d'autres facteurs : l'expansionnisme, la menace contre les voisins et les connexions avec les réseaux de trafiquants, ainsi que par les violations massives des droits de l'homme. En effet, le Venezuela menace la sécurité de ses voisins et tente d'absorber un État Membre de l'Organisation des Nations Unies voisin uniquement parce que ce petit pays a découvert du pétrole.

Le Venezuela persécute les ressortissants d'autres pays voisins en faisant fi des règles de bon voisinage et du principe du respect de l'intégrité territoriale qui sont la pierre angulaire des principes de l'Organisation. Le Venezuela entretient des accointances avec les réseaux de narcotrafiquants qui menacent la sécurité régionale et l'intégrité territoriale d'un autre État voisin. Cela fait la une de toute la presse Internationale.

Il est paradoxal qu'un pays qui représente une menace pour ses voisins puisse parler de la paix et de sécurité. Il aura la légitimité morale de le faire lorsqu'il respectera le bon voisinage, principe inaliénable inscrit dans la Charte.

Il est important que l'Assemblée générale soit méticuleuse dans l'élection des membres du Conseil de sécurité en prenant en considération leur contribution la paix et à la sécurité internationales, comme cela est précisé par l'Article 23 de la Charte des Nations Unies.

Je vais conclure, Monsieur le Président, en souhaitant réitérer le besoin d'une approche intégrée et cohérente pour réaliser les nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de sécurité, de développement et de droits de l'homme, une organisation qui place l'être humain au centre de ses préoccupations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de saluer l'initiative que vous avez prise d'organiser ce débat public sur le lien étroit qui existe entre deux piliers de l'Organisation, à savoir le développement et le maintien de la sécurité internationale. Nous remercions la présidence d'avoir établi une note conceptuelle (S/2015/845, annexe), ainsi que le Secrétaire général pour son exposé.

En premier lieu, nous tenons à réitérer nos condoléances et notre solidarité à la France, victimes d'actes barbares commis ces jours-ci.

Conformément à la Charte des Nations Unies, l'Organisation a trois tâches fondamentales et interdépendantes : maintenir la paix et la sécurité internationales, réaliser le développement et promouvoir et protéger les droits de l'homme. Sur cette base, les travaux de l'Organisation doivent, selon nous, être axés sur la personne humaine et sur l'exercice de ses droits fondamentaux, à savoir le droit au développement par la promotion de sociétés pacifiques et inclusives visant au développement durable et appelées à ne laisser personne de côté.

Dans ce même ordre d'idées, la communauté internationale a adopté, au plus haut niveau possible, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) dont la réalisation, désormais prioritaire, exige une alliance mondiale renouvelée et renforcée permettant de disposer des moyens de mise en œuvre adéquats. Comme l'indique le Programme 2030, le développement durable sera impossible en l'absence de paix et de sécurité, lesquelles se trouvent elles-mêmes compromises en l'absence d'un développement durable. Il faut donc,

d'une part, renouveler la coopération dans le domaine de la sécurité internationale par des initiatives de désarmement et de non-prolifération, par des mesures de confiance visant à prévenir les conflits et la course aux armements, et en mettant en place des instruments pour faire face aux crises humanitaires.

D'autre part, nous devons reconnaître que nombre des conflits armés en cours se situent dans des contextes de fractures structurelles profondes. C'est pourquoi il est impératif de lutter contre les causes structurelles de la violence, à savoir notamment les inégalités, l'exclusion ou la discrimination, pour quelque motif que ce soit.

Il s'avère donc urgent et nécessaire d'adopter des politiques d'inclusion sociale, économique et financière en vue de réduire les inégalités et les disparités qui génèrent le mécontentement et créer les conditions propices à une société inclusive où chacun jouira de l'égalité des chances. Ceci est particulièrement important dans les sociétés multiculturelles et pluriethniques, où les risques d'exclusion et de discrimination sont les plus prononcés.

Conscient du fait que les politiques d'inclusion sociale permettent d'édifier des sociétés stables, justes et pacifiques, mon pays encourage et facilite la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale », adoptée ce matin à la Troisième Commission.

Et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus particulièrement les objectifs de développement durable 10 et 16, sur des sociétés pacifiques et sur les inégalités, sont conformes à cette vision.

Si la mise en œuvre de ce programme, nouveau et ambitieux, incombe à chaque État, il est indispensable d'avoir un climat international favorable de paix et de sécurité. À cet égard, il faut que le Conseil de sécurité assume son rôle dans la promotion de la paix afin que les énormes budgets que nous consacrons aux dépenses militaires puissent être réaffectés aux moyens nécessaires d'éradication de la pauvreté.

Le Pérou estime que la lutte contre les inégalités économiques et l'exclusion sociale, la promotion du respect de l'état de droit, la garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la préservation et la promotion de la diversité culturelle favorisent la stabilité et la cohésion sociales propices à un climat de paix.

Cette vision holistique se reflète dans les mandats multidimensionnels de nombreuses opérations de maintien de la paix établies par le Conseil. Ainsi, les activités axées sur le développement et le rétablissement de l'état de droit occupent une place de plus en plus importante dans les mandats de ces missions.

Il faut donc que l'ONU appuie également les activités de développement et d'inclusion sociale menées dans les situations d'après-conflit, en vue de rompre définitivement le cycle des conflits en s'attaquant directement aux causes profondes. C'est pourquoi mon pays tient à souligner le rôle de la Commission de consolidation de la paix en la matière.

Je tiens, pour terminer, à rappeler l'engagement du Pérou, un pays qui a souffert de la violence par le passé, en faveur de l'édification de sociétés pacifiques et inclusives. Ce sera la meilleure garantie de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Zehnder (Suisse) : Tout d'abord, je voudrais dire que la Suisse est profondément choquée et attristée par les attaques terroristes perpétrées ces dernières semaines. La Suisse condamne fermement ces actes odieux qui vont à l'encontre des valeurs fondamentales de toute société. Elle exprime ses profondes condoléances aux familles des victimes et à l'ensemble des pays affectés.

La paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont étroitement liés. Ce constat n'est pas nouveau. Malgré cela, nous éprouvons toujours des difficultés à orienter notre action en conséquence. À cet égard, il nous paraît nécessaire de rappeler l'une des conclusions de l'examen des opérations de maintien de la paix, à savoir la nécessité de trouver des solutions politiques afin de préserver la paix et d'éviter les conflits. La Suisse se félicite de pouvoir discuter des pistes susceptibles de nous permettre de mieux répondre aux différents aspects de cette problématique. Je vais concentrer mon intervention sur trois points.

Premièrement, la Suisse appelle à renforcer la prévention des conflits. Les conflits mettent à rude épreuve les pays concernés et représentent une régression sur le plan du développement. Par ailleurs, les efforts visant à stabiliser les pays sortant d'un conflit et à les aider à construire une paix durable sont synonymes de coûts importants. Le meilleur moyen de réduire ces coûts et, surtout, d'éviter des souffrances, n'est autre que la prévention des conflits. Parmi les options du Conseil de sécurité en matière d'action

préventive figure le renforcement des droits de l'homme et de l'état de droit. Un suivi attentif des contextes dans lesquels se produisent des violations des droits de l'homme peut servir de mécanisme d'alerte précoce, et une prompt réaction du Conseil de sécurité suite à de telles violations peut contribuer à l'adoption de mesures rapides. De manière générale, le Conseil de sécurité pourrait jouer un rôle plus marqué pour promouvoir l'obligation de rendre des comptes, par exemple en déférant des situations spécifiques à la Cour pénale internationale ou en adoptant des sanctions contre les auteurs de violations des droits de l'homme. Cela dit, la prévention des conflits n'est pas uniquement une question de mécanismes et d'instruments. C'est avant tout une question de volonté politique et de leadership aux niveaux national, régional et international.

Deuxièmement, l'ONU dispose d'une large palette d'instruments. Il est essentiel d'utiliser ces instruments de manière flexible, cohérente et adaptée au contexte. Ainsi, il serait possible de recourir plus fréquemment à des engagements ayant un impact minimal tenant compte des capacités existantes de l'ONU et s'appuyant sur elles. Ces capacités, parmi lesquelles figurent la médiation et les bons offices ainsi que les missions politiques spéciales, devraient par ailleurs être renforcées sur les plans institutionnel et financier. En particulier, il conviendrait de mieux exploiter les capacités du dispositif de consolidation de la paix. Forte de son mandat de s'attaquer aux racines des conflits et de bâtir des ponts entre les différents acteurs sur le terrain, elle est particulièrement bien placée pour soutenir une réponse cohérente.

Troisièmement, l'engagement de l'ONU en faveur de la paix doit être plus cohérent. Ce besoin se fait particulièrement ressentir lors des transitions entre les différentes formes d'engagement de l'ONU. Or, pour assurer des transitions en douceur, il faut encourager la cohérence dès que le Conseil de sécurité commence à se pencher sur la situation d'un pays. Cette cohérence ne doit pas être animée par une quelconque logique institutionnelle ou financière. Ce sont les besoins identifiés sur le terrain qui doivent guider l'action de l'ONU. Une analyse et une planification conjointes et participatives, réalisées avant le déploiement sur le terrain, sont essentielles. À cet égard, l'initiative Les droits avant tout apporte une contribution précieuse, puisqu'elle permet à tous les acteurs d'élaborer une réponse globale et cohérente et garantit la prise en compte de l'expertise acquise sur le terrain. Enfin, ce n'est pas à l'ONU seule qu'il incombe d'assumer des

responsabilités dans ce domaine. La mise en place de partenariats, avec la Banque mondiale par exemple, est cruciale.

Ces derniers mois ont été les témoins à la fois d'une diminution des ressources disponibles et d'une augmentation constante des besoins dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des affaires humanitaires. La Suisse est consciente du nombre croissant de défis auxquels notre monde est confronté, notamment celui de l'espace toujours plus restreint sur le terrain pour les acteurs civils, humanitaires et du développement. Présents sur le terrain depuis de nombreuses années, les fonds et programmes de l'ONU peuvent souvent apporter une contribution à la consolidation de la paix, comme le montrent le programme conjoint Programme des Nations Unies pour le développement-Département des affaires politiques ou la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, soutenus par la Suisse. Cela nous donne la conviction que nous disposons de l'expertise et des capacités nécessaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Grant (Canada) (*parle en anglais*) : Avant de lire ma déclaration, je voudrais présenter les condoléances du Gouvernement et du peuple canadiens à tous ceux, dans de nombreux pays, qui ont été touchés par les récentes attaques terroristes perpétrées en France, au Liban, en Iraq, en Égypte et en Turquie.

Je crois que nous convenons tous des quelques principes généraux suivants concernant la sécurité, le développement et les causes profondes des conflits. D'abord, la paix est à la fois une condition essentielle au développement et en soi un résultat du développement. Deuxièmement, le développement durable à long terme nécessite d'éliminer les moteurs des conflits, de l'exclusion et de la violence. Pour ce faire, il faut appuyer la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme.

À notre avis, tout commence par la prévention. Nous avons vu ce qui se produit quand nous réagissons seulement au moment où une crise s'envenime : le système international est poussé à ses limites et incapable de réagir de manière appropriée ou rapide. Investir dans la prévention, c'est s'attaquer aux sources des conflits à tous les niveaux et intégrer le concept de « paix durable » dans toutes les phases de notre engagement.

Le Canada croit qu'il n'est pas nécessaire d'établir de nouveaux mandats ou de nouvelles institutions pour y arriver. Nous devons plutôt exploiter plus efficacement les outils dont nous disposons. Le leadership à cet égard devra venir du Conseil, du Secrétaire général ainsi que des organes et départements pertinents du système des Nations Unies, et les États Membres devront donner leur appui constant.

Comme première mesure, il serait grandement utile pour les délibérations du Conseil si les entités pertinentes, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, ONU-Femmes, la Commission de la consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, faisaient régulièrement des exposés sur la situation des pays. Ces exposés devraient être intégrés et s'appuyer sur une analyse conjointe à l'échelle du système. Nous devons aussi établir de solides relations entre tous les acteurs grâce auxquelles l'échange d'informations, d'idées et de ressources s'inscrirait naturellement dans nos activités.

Le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles nous a montré que les solutions qui sont inclusives et qui émanent des pays concernés ont plus de chances d'être vues comme étant légitimes et adaptées aux caractéristiques singulières de chaque conflit. En outre, il a été démontré qu'associer la société civile et investir dans la participation des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes permet de construire une culture du dialogue et donne à la paix plus de chances d'être durable.

(l'orateur poursuit en français)

Trop souvent nous avons vu ressurgir un violent conflit après la signature d'un accord de paix. Aussi inclusif et exhaustif soit-il, un accord de paix doit être maintenu et appuyé face aux chocs imprévus et aux reculs parfois prévisibles.

D'abord et avant tout, la paix durable ne se réalise pas qu'avec des ressources, il faut aussi du temps et de la détermination. De plus, la manière dont la communauté internationale accompagne un processus peut bien sûr évoluer. Par exemple, comme nous l'avons vu en Sierra Leone, exercer un accompagnement de manière séquencée, par lequel la Commission de consolidation de la paix poursuit son engagement auprès d'un pays après qu'il n'est plus au programme du Conseil de sécurité, devrait s'inscrire dans le cours normal des choses.

Nous accueillons aussi favorablement les recommandations du Groupe consultatif d'experts visant à renforcer les rôles de prévention des conflits et de consolidation de la paix des équipes de pays des Nations Unies et des coordonnateurs résidents. Nous encourageons le renforcement du programme de développement des capacités des pays en matière de prévention des conflits mené conjointement par le Département des affaires politiques et le PNUD.

Quel que soit notre engagement, l'ONU ne peut véritablement être efficace si elle ne dispose pas des ressources adéquates. Dans son rapport (voir S/2015/490), le Groupe consultatif d'experts recommande qu'un financement prévisible soit accordé à la consolidation de la paix. La manière d'y arriver peut faire l'objet de discussions, mais il est indéniable qu'il s'agit d'une condition nécessaire du succès.

(l'orateur reprend en anglais)

Le sujet du présent débat est vaste. Nous pouvons néanmoins nous appuyer sur les récents examens de haut niveau des opérations de paix et du dispositif de consolidation de la paix, et sur l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Le travail est déjà bien engagé; il nous revient maintenant à tous de veiller à ce que la mise en œuvre soit efficace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les condoléances de l'Afrique du Sud au Gouvernement et aux peuples français qui ont, vendredi dernier, fait l'expérience de la cruauté du terrorisme.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir distribué une note conceptuelle (S/2015/845, annexe) sur la sécurité, le développement et les causes profondes des conflits. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous souhaitons ajouter plusieurs observations à titre national.

L'Afrique du Sud appuie pleinement ce qui est affirmé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir que le développement durable ne peut être réalisé en l'absence de paix et de sécurité, et que la paix et la sécurité sont compromises

en l'absence de développement durable. À cet égard, la paix et la sécurité continueront de nous échapper si nous ne prenons pas en compte les liens qui existent entre sécurité et développement. D'une manière générale, les conflits actuels sont provoqués par des différends liés à des problèmes de développement économique, notamment la marginalisation socioéconomique; la répartition disproportionnée et inégale des ressources, de la richesse et du pouvoir au sein des sociétés; l'absence de processus démocratiques participatifs; la corruption; et l'exploitation illégale des ressources minérales, qui alimente ces conflits. Pour instaurer une paix et une stabilité durables, il est essentiel de promouvoir le développement économique et la bonne gouvernance et de bâtir des institutions nationales solides qui jouent un rôle d'intermédiaire en cas de désaccord et de différend dans un pays donné afin d'éviter un conflit violent.

S'il est important que le Conseil de sécurité prenne en compte les problèmes de développement et les problèmes socioéconomiques à l'origine des conflits, celui-ci ne doit en aucun cas empiéter sur le mandat des autres organes principaux de l'ONU, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, mais aussi la Commission de consolidation de la paix, qui ont chacun été dotés d'un mandat précis. Il est regrettable que le Conseil empiète sur le mandat des autres organes tout en négligeant le mandat que lui a confié la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Conseil demeure inefficace, car il ne parvient pas à régler de manière satisfaisante les problèmes clefs de paix et de sécurité dans des endroits tels que la Palestine, la Syrie et le Sahara occidental.

L'Afrique du Sud est fermement convaincue qu'il est capital d'intégrer la question du développement dans les efforts internationaux menés dans les domaines de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits, y compris la consolidation de la paix après les conflits. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par d'autres membres de la communauté internationale, notamment la Banque mondiale, qui est un partenaire essentiel de nos efforts collectifs en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Dans le cadre de tous ces efforts, le contexte national, l'espace politique et les besoins spécifiques du pays hôte doivent être respectés et protégés. Il importe d'appuyer les interventions et les stratégies nationales de développement mises en place pour lutter contre la hausse du chômage, réduire la pauvreté et promouvoir l'égalité des sexes. Outre la nécessité de coopérer étroitement avec les autorités nationales, il est essentiel

de renforcer la collaboration et la coordination avec les organes régionaux et continentaux pour renforcer la convergence et la cohérence stratégique de nos approches. Il faut s'appuyer sur des partenariats solides entre l'ONU et les organes régionaux, non seulement pour tirer profit de leurs avantages comparatifs en matière de lutte contre les conflits et en ce qui concerne l'attitude à adopter, mais également pour promouvoir les efforts régionaux visant à renforcer la prospérité et le développement régionaux. En effet, l'instabilité et le sous-développement dans un pays ont des répercussions sur toute la région, et par conséquent sur la stabilité mondiale, car ils créent des sanctuaires qui permettent à la criminalité transnationale et au terrorisme de se développer.

La stabilité des États est de plus en plus compromise par leur incapacité à répondre aux aspirations de leurs populations. Dans un monde de plus en plus marqué par les inégalités, la capacité redistributive de l'État doit être renforcée. La gouvernance doit par ailleurs être non exclusive, car un modèle de gouvernance plus ouvert sera plus à même de prévenir un recours à la lutte armée pour servir des intérêts politiques. Une société civile saine qui promeut le dialogue et permet à ceux qui se sentent marginalisés de faire entendre leur voix pourra plus facilement offrir des moyens non violents de régler pacifiquement les différends politiques. Il faut également lancer des efforts de réconciliation nationale afin de panser les blessures collectives et d'apaiser les sentiments de vengeance qui peuvent provoquer la reprise des conflits. L'Afrique du Sud a fait l'expérience bénéfique d'organes tels que la Commission vérité et réconciliation, et elle encourage les pays sortant d'un conflit à envisager d'avoir recours à de tels mécanismes de justice réparatrice.

Les causes des conflits se répètent et ne sont jamais complètement réglées lorsque les pays sortent d'un conflit. En conséquence, l'attention mondiale doit rester mobilisée même après la fin de conflits violents. Durant cette période, la principale préoccupation doit être de consolider les dividendes de la paix en mettant fortement l'accent sur la stimulation du développement économique. Une société heureuse et prospère est une société pacifique. C'est ainsi que l'on donne la mesure en matière de prévention et de garantir paix durable.

Nous vivons dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant. Il est capital de traiter rapidement des conflits violents, qui apparaissent souvent dans des régions éloignées géographiquement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Donoghue (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat opportun sur cette question importante.

Je souhaite également présenter les plus sincères condoléances de mon pays au Gouvernement et au peuple français suite aux atrocités commises vendredi dernier à Paris. Nous exprimons également toute notre sympathie au Gouvernement et au peuple libanais, qui ont eux aussi été récemment victimes d'actes de terrorisme. Les terribles événements de la semaine dernière constituent des atteintes aux libertés et aux valeurs fondamentales. Ils doivent être condamnés sans réserve. Ils renforcent notre détermination à éliminer le fléau du terrorisme de nos sociétés.

Un objectif central consiste évidemment à éliminer les injustices et les inégalités qui permettent aux terroristes de prospérer. Nous devons nous attaquer aux causes profondes des situations de conflit et éliminer les inégalités et les problèmes qui en sont trop souvent à l'origine. L'interconnexion entre le sous-développement, la fragilité et les conflits a été clairement démontrée. Dans de nombreuses régions, un cercle vicieux relie ces facteurs, et il importe de le rompre. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons espérer bâtir des sociétés pacifiques et prospères qui protègent les droits de l'homme, offrent un environnement stable et prospère et permettent aux êtres humains de réaliser pleinement leur potentiel.

Comme l'ont reconnu nos chefs d'État et de gouvernement il y a moins de deux mois, il ne peut y avoir de développement durable sans paix et de paix sans développement durable. La réalisation de ces deux conditions suppose de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, sans discrimination. Il est souvent fait référence à l'accord adopté en septembre sous le nom de Programme 2030, mais il importe de se rappeler son intitulé complet, à savoir « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Ce Programme n'ambitionne rien de moins que la transformation : des conditions dans lesquelles nous vivons tous et de l'avenir que nous offrirons à nos enfants. Les problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés sont énormes et urgents, et nous devons tous déployer des efforts collectifs pour en venir à bout.

Aujourd'hui dans le monde, une personne sur quatre vit dans une région touchée par des cycles de

violence récurrents. La probabilité que les personnes qui vivent dans ces régions souffrent de malnutrition est plus de deux fois supérieure par rapport aux autres pays en développement; elle est plus de trois fois supérieure en ce qui concerne l'accès à l'éducation; et deux fois supérieure en ce qui concerne la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans. Et le cycle se poursuit, l'insécurité s'ajoutant à la pauvreté, ce qui ne fait qu'aggraver l'insécurité et finit souvent par déclencher un conflit. Un objectif spécifique du Programme 2030 porte sur cette question de vie – mais aussi de mort. Il reconnaît que la réduction de la violence, de l'insécurité et de la fragilité est un objectif de développement légitime et que sa réalisation est essentielle à l'instauration d'une croissance et d'une stabilité durables et à la réduction de la pauvreté. Le Programme 2030, que les dirigeants mondiaux ont adopté en septembre, consacre cet objectif dans l'objectif 16 et les cibles associées. C'est à ce jour l'expression la plus formelle du lien qui a été établi il y a un certain nombre d'années. Le New Deal de 2011 pour l'engagement international dans les États fragiles et les examens des opérations de paix et du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies menés cette année mettent en exergue la nécessité de rééquilibrer la programmation et les ressources mobilisées à l'appui des initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Il est clair, d'après le Programme 2030, que nous devons utiliser tous les outils à notre disposition afin de ne pas oublier, dans notre quête du développement durable, de nous attaquer aux causes profondes des conflits. Il est également clair dans ce contexte, que nous ne pouvons pas lutter contre les inégalités sans nous soucier des droits de l'homme et que nous ne pouvons pas prétendre à la croissance économique sans prendre en compte ses incidences sur l'environnement et la stabilité.

Nous venons d'adopter une démarche intégrée et globale pour faire face à ces grands défis mondiaux, et nous sommes convaincus que c'est la démarche qui offre de plus grandes chances de succès. Ce sont là les défis et les possibilités liés au développement durable. Tous les États Membres de l'ONU se sont engagés en faveur de cette démarche intégrée. Il en résulte que l'ONU et chacun de ses organes doivent refléter cette intégration et cette interdépendance de tous les objectifs et cibles. Nous devons tous sortir de nos tours d'ivoire.

Bien entendu, le Conseil a des responsabilités particulières au titre de la Charte des Nations Unies.

Néanmoins, il doit aussi jouer le rôle qui est le sien en veillant à ce que des progrès soient accomplis pour ce qui est des priorités interconnectées et interdépendantes en matière de paix et de développement. Le Conseil doit être conscient de l'importance fondamentale qu'il y a à instaurer la paix et à parvenir au développement en garantissant à tout le monde des institutions sans exclusive, l'état de droit, la protection des droits de l'homme et l'accès à la justice. L'inclusion d'un objectif spécifique relatif à des sociétés pacifiques et ouvertes à tous dans le Programme 2030 servira de tremplin à la promotion et à la protection des droits de l'homme pour tous.

L'Irlande espère que, maintenant que nous avons adopté le Programme 2030 qui doit servir de base à notre action au cours des 15 prochaines années, des efforts importants seront déployés pour assurer la cohérence et l'unité au sein de l'ensemble du système des Nations Unies afin de nous attaquer aux problèmes liés à la sécurité et au développement et aux causes profondes des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Paraguay.

M. González Franco (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer mes condoléances les plus sincères et la solidarité pleine et entière du Gouvernement et du peuple paraguayens avec les pays frères – l'Iraq, le Liban et la France – à la suite des attentats barbares commis la semaine dernière, qui ont coûté la vie à des centaines de leurs citoyens, et qui, une fois de plus, ont mis à l'épreuve la volonté et la détermination de la communauté internationale face à ce fléau impitoyable qu'est le terrorisme.

Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais féliciter votre pays pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité, ce qui vous a permis d'organiser ce débat public sur la sécurité, le développement et les causes profondes des conflits, un thème d'une importance cruciale pour de nombreuses sociétés dans la conjoncture internationale actuelle.

Le fait que le Conseil de sécurité ait décidé de tenir un débat public sur cette question ne fait que réaffirmer l'importance cruciale des principes énoncés dans les objectifs de développement durable, qui ont été adoptés tout récemment en septembre dernier. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé une fois de plus le principe suivant : il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité; et

inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger.

Il est incontestable que le Conseil doit jouer un rôle de plus en plus important dans la prévention des conflits, en agissant de façon plus efficace, avec plus de détermination et si possible sans contraintes opérationnelles qui pourraient supposer qu'il a des affinités politiques ou autres avec certaines causes profondes des conflits s'agissant de certains États et en néglige d'autres.

De même, il est déjà connu que les causes profondes des conflits rendent difficile, voire impossible, la création de conditions nécessaires pour le développement. En effet, le processus de développement et sa consolidation exigent l'existence des conditions pacifiques et stables pendant une période de temps relativement longue, pendant laquelle on doit s'employer simultanément à améliorer l'ouverture et la justice sociale, l'égalité d'accès aux services publics, ainsi que le renforcement progressif des institutions sociales et politiques, sans oublier l'accès des groupes les plus vulnérables, en particulier des femmes et des enfants, aux avantages découlant du développement.

Nous ne devons pas oublier que le Conseil, n'a pas, à proprement parler, des responsabilités et une compétence en matière de développement. Toutefois, il doit renouveler et renforcer sa coopération avec l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires. En effet, la mise en œuvre de politiques visant à assurer la coordination des efforts déployés peut aboutir concrètement à une situation où l'action du Conseil en matière de prévention de conflits, sur la base de ses responsabilités dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, peut avoir des effets directs et indirects sur l'institutionnalisation progressive des engagements pris en matière de développement, ce qui est particulièrement opportun en ce moment, vu la récente adoption du programme de développement pour l'après-2015, ici même, au Siècle.

Il nous incombe, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale, de conjuguer nos efforts en vue de la consolidation progressive des progrès réalisés en matière de développement, comme nous l'avons fait il y a 15 ans dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui nous permettra de réduire progressivement les facteurs qui ont une incidence sur les causes profondes des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Rien qu'au cours de ces deux dernières semaines, nous avons assisté à des actes terroristes odieux de par le monde. La terreur est la terreur et doit être condamnée haut et fort partout où elle frappe et quels qu'en soient les victimes. Je tiens à exprimer mes condoléances les plus sincères et ma plus vive sympathie à la République française et au peuple français, à la suite des attaques ignobles perpétrées le week-end dernier à Paris, la ville lumière. Israël a personnellement connu l'expérience de la douleur et de la dévastation causées par le terrorisme. Nous savons que le peuple français est fort et résilient. Il doit savoir que le peuple et l'État israéliens seront toujours à ses côtés dans un esprit d'amitié et de solidarité, et surtout dans ces moments difficiles.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) marque l'avènement d'une nouvelle ère d'un partenariat mondial sans précédent visant à relever le plus grand défi mondial, à savoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Malheureusement, comme le démontrent les événements en Syrie, à Beyrouth, dans le Sinaï et en Iraq, il est clair que ces nobles objectifs resteront hors de portée à moins que nous nous attaquions de front aux défis relatifs à la paix et à la sécurité nationales et internationales.

L'interdépendance croissante entre la sécurité et le développement est évidente à la lumière de l'instabilité et du sous-développement qui règnent dans le monde entier aujourd'hui. Les pays en situation de conflit sont confrontés à une baisse de la productivité économique, à une augmentation sans précédent des taux de pauvreté et à la dégradation des conditions sanitaires. Sans la stabilité qui découle d'une paix durable, la promesse de développement durable ne se concrétisera pas. En outre, en raison du caractère de plus en plus violent de certains conflits, il devient de plus en plus difficile pour la communauté internationale d'appuyer les initiatives de consolidation de la paix et les institutions tellement indispensables.

Les règles du jeu ont changé, mais la communauté internationale ne s'est pas encore adaptée à cette nouvelle réalité. Nous devons mettre au point des mécanismes adaptés qui nous permettront d'aider les victimes des conflits à court terme et de renforcer les capacités de prévention des conflits des États concernés à long terme.

Si la communauté des nations ne prend pas les mesures qui s'imposent, le déclin des institutions politiques et de la société civile dans les États déchirés par la guerre risque de réduire à néant toute chance de parvenir au développement à l'avenir, et ce pendant des générations. Seule une démarche inclusive, dans le cadre de laquelle toutes les parties prenantes œuvrent de concert pour relever les défis, peut aboutir aux résultats escomptés.

La stabilité et la sécurité sont les éléments clés qui permettent de développer pleinement le potentiel des États en développement. Cependant, sans un engagement global en faveur de l'objectif visant à créer des sociétés inclusives, les fruits de la paix et la promesse de développement durable resteront hors de portée.

Au XXI^e siècle, aucun pays ne peut prospérer s'il ne jette pas d'abord les fondements du progrès, à savoir des institutions responsables, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'autonomisation des femmes. Il s'agit d'une leçon particulièrement pertinente pour de nombreux pays de notre région, le Moyen-Orient. La désintégration des États-nations et des frontières nationales dont nous sommes témoins ne s'est pas produite du jour au lendemain et n'était pas inévitable. C'est une conséquence directe de décennies de négligence, de corruption au sein des dirigeants et de fausses priorités dans notre région. Tout au long de ces années perdues, certains membres de la communauté internationale ont gardé le silence, en fermant les yeux sur des idéologies dangereuses et parfois en collaborant avec des dirigeants qui font du tort à leurs propres peuples.

Quand des enfants sont endoctrinés au lieu d'être éduqués, cela engendre le fondamentalisme. Quand des femmes sont isolées du reste de la société, au lieu d'être nommées à des postes de décision, d'importantes voix de la modération sont réduites au silence. Quand des dirigeants font fi des appels désespérés à plus de liberté et de perspectives, cela donne un peuple sans espoir et un avenir sans progrès. Quand des idéologies fondamentalistes dangereuses se font passer pour des points de vue religieux légitimes et sont exportées dans le monde entier, cela aboutit au terrorisme. Et quand nous nous évertuons à trouver une justification à certains actes de terreur, nous perdons notre sens moral.

Le seul moyen de parvenir à la sécurité et au développement est de promouvoir des sociétés libres et ouvertes. Nous ne devons toutefois pas choisir la solution de facilité. Nous ne devons pas laisser l'incapacité d'obtenir de bons résultats en matière de développement justifier la violence, et nous ne devons

pas nous leurrer sur le fait que les causes profondes des conflits se limiteraient à la fragilité des institutions et à des institutions fragiles et à une croissance économique lente.

Ces deux derniers mois, des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants israéliens innocents ont été violemment poignardés dans les rues, délibérément écrasés aux arrêts de bus et délibérément pris pour cible de tirs alors qu'ils se rendaient au travail – leur crime étant d'être des juifs vivant en Israël. Dans le cadre de nombreuses séances du Conseil de sécurité, nous avons entendu parler des causes profondes du conflit israélo-palestinien, et Israël est rendu en grande partie responsable de l'absence de progrès, tout en minimisant la réticence palestinienne à négocier ainsi que le terrorisme et l'incitation palestiniens. La vague de terreur à laquelle Israël doit faire face n'est pas une question d'absence de développement. Elle fait intervenir la culture de la haine qui imprègne les institutions éducatives palestiniennes et les médias palestiniens ainsi que les appels à la violence que lancent les dirigeants palestiniens. Bien que chaque conflit soit différent, aucun débat sur les causes profondes du terrorisme, n'importe où dans le monde, ne peut être complet sans aborder la déshumanisation de l'autre, qui, bien trop souvent, en est un élément central.

Le chemin d'un monde pacifique, prospère et sûr est long et tortueux mais en vaut la peine. Prenons l'engagement de travailler ensemble dans un esprit d'amitié et au nom de l'humanité pour réaliser ce rêve.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui. Avant d'en venir au contenu de ma déclaration, comme les orateurs qui se sont exprimés avant moi, ma délégation tient à exprimer ses condoléances et sa sympathie au peuple et au Gouvernement français suite aux attaques terroristes du 13 novembre. Nous adressons également nos condoléances aux peuples et aux Gouvernements libanais et iraquien, qui ont eux aussi récemment souffert de terribles attaques terroristes.

Le Japon se félicite que le Conseil porte son attention sur les causes profondes des conflits. En exerçant des pressions politiques pour prévenir les conflits et consolider la paix en temps voulu, le Conseil peut contribuer à éviter des situations qui exigeraient une action de grande ampleur. En tant que membre actif

de la Commission de consolidation de la paix et que membre nouvellement élu du Conseil, le Japon accueille également avec satisfaction l'initiative de la présidence britannique d'inviter le Président de la Commission à participer à la présente séance. Aujourd'hui, nous sommes pleinement conscients que la paix et la sécurité et le développement durable sont étroitement liés. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) vise à aborder les domaines de la sécurité et du développement de façon intégrée. L'objectif 16 marque un jalon. Tous les États Membres savent qu'un décloisonnement est nécessaire. Pour atteindre cet objectif, chaque organe principal de l'ONU a un rôle à jouer. À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Le premier a trait à l'importance du rôle que le Conseil doit jouer. Je me permets d'affirmer que le Conseil a tendance à ne pas accorder suffisamment d'attention au lien étroit qu'il devrait avoir avec d'autres organisations intergouvernementales lorsqu'il examine des questions à New York. Pour décloisonner et rendre les discussions au sein du système des Nations Unies globales, le Conseil de sécurité doit assurer une cohérence avec les travaux d'autres organes tels que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Forum politique de haut niveau, les conseils exécutifs des fonds et programmes et le Conseil des droits de l'homme, outre, bien entendu, la Commission de consolidation de la paix. S'agissant en particulier de jeter les bases de la paix et de prendre les mesures fondées sur des prévisions à long terme, le Conseil de sécurité doit mettre pleinement à profit les avantages comparatifs des institutions compétentes. Cela devrait aider le Conseil à alléger sa charge de travail déjà lourde. Nous considérons que le Conseil devrait prendre les devants pour établir le contact avec ces organes.

Deuxièmement, je voudrais souligner qu'il importe d'accorder davantage la priorité à la prévention des conflits sur le terrain. À cet égard, l'équipe de pays des Nations Unies joue un rôle déterminant et, en s'appuyant sur les comptes rendus présentés par l'équipe de pays, le Secrétariat devrait prendre l'initiative d'informer le Conseil de sécurité. Cela permettrait au Conseil d'être impliqué dès le début concernant des situations dans lesquelles des tensions accrues sont observées pour ainsi empêcher que les tensions ne dégénèrent en conflit.

Enfin, je tiens à souligner l'importance de la mise en place des institutions pour prévenir les conflits. C'est

précisément pour cette raison que le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix, que le Japon préside, a axé ses travaux sur le thème annuel de la mise en place d'institutions. Le Japon a l'intention d'établir un rapport sur ces activités d'ici à la fin de l'année. Nous espérons faire, avec ce rapport, d'autres contributions à l'examen de la question dont le Conseil est saisi aujourd'hui.

Avant de terminer, je voudrais aborder brièvement l'action du Japon. La sécurité humaine est au centre de la politique du Japon. Cette notion place les personnes au cœur de la stratégie du développement et met l'accent sur leur protection contre différentes menaces, y compris les conflits, en leur donnant les moyens d'agir. En effet, la notion de sécurité humaine exige d'appuyer, de manière harmonieuse et cohérente, les efforts visant à maintenir la paix et le développement, des phases de prévention des conflits et des efforts de règlement à celles de consolidation de la paix, des efforts visant à empêcher la reprise du conflit, de reconstruction et de développement durable. Le Japon est déterminé à jouer un rôle actif dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix, l'aide humanitaire et la coopération au service du développement, grâce à une approche intégrée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence britannique d'avoir organisé le présent débat.

Je tiens tout d'abord à exprimer mes plus sincères condoléances et toute ma sympathie au peuple français et aux familles des victimes innocentes de l'attaque terroriste de vendredi dernier à Paris. Il s'agit d'un terrible attentat, et nous le condamnons fermement. Nous appuyons le Gouvernement français dans ses efforts visant à traduire en justice ceux qui ont participé à la planification et à l'exécution de ces attentats. Ces attentats, les derniers en date d'une terrible série, appellent une riposte plus vaste et coordonnée de la part de la communauté internationale, dans un esprit de solidarité. La Slovaquie est déterminée à déployer des efforts conjoints avec la communauté internationale pour combattre le terrorisme et contribuera, du mieux qu'elle peut, à assurer la sécurité internationale et européenne, ainsi que la sienne.

Les conflits, la violence et la fragilité ont des conséquences importantes et à long terme sur le

développement durable. Sans paix, les efforts visant l'élimination de la pauvreté ne peuvent permettre d'obtenir les résultats durables attendus et, pour parvenir à cela, des mesures sérieuses axées sur des objectifs à long terme sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) reconnaît qu'il existe un lien étroit et une interdépendance entre paix et sécurité, droits de l'homme et développement, et accorde une attention particulière aux pays les plus démunis, y compris les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit. En son centre se trouve une approche multidimensionnelle du développement. Cela est essentiel, en particulier compte tenu du fait que la nature des conflits a considérablement évolué. Les principaux facteurs d'instabilité sont très nombreux et certains sont politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 peut être considéré comme l'un des outils dont nous disposons pour promouvoir et renforcer la coopération entre les acteurs de la sécurité et du développement.

Les événements récents ont montré la gravité des problèmes de sécurité dans le monde. La crise internationale humanitaire et de réfugiés à laquelle nous assistons est d'une ampleur sans précédent depuis 70 ans. La crise au Moyen-Orient perdure et l'acheminement de l'aide humanitaire à elle seule ne saurait résoudre les problèmes de sécurité, qui exigent des solutions et des efforts politiques pour s'attaquer à leurs causes profondes. Ces dernières semaines, la Slovénie a été confrontée à une arrivée massive de réfugiés et de migrants. Les politiques visant à régler ce problème nécessiteront une coopération étroite de la part de la communauté internationale tout entière, et doivent intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme. La coopération entre les pays de destination, d'origine et de transit doit être renforcée.

La Slovénie est attachée au règlement pacifique des conflits. Nous pensons que nous devons recourir à la diplomatie, à la médiation et à la prévention des conflits chaque fois que cela est possible. Pour ce faire, il nous faut renforcer les capacités de l'Organisation en matière de prévention des conflits et, en particulier, utiliser davantage et plus efficacement le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies relatif au règlement pacifique des différends. Au sein de l'ONU, la consolidation et le maintien de la paix ne sont que deux des nombreux instruments à notre disposition et ils doivent se compléter mutuellement. Toutefois, à mesure que les conflits

deviennent de plus en plus complexes, nous devons renforcer notre coopération avec les organisations régionales, sous-régionales et autres. La coopération entre les acteurs de la sécurité et du développement, en collaboration avec les gouvernements nationaux, doit être mise en place suffisamment tôt dans le processus de consolidation de la paix et maintenue dans le cadre des efforts de prévention de manière à s'attaquer efficacement aux causes profondes des conflits.

Si nous voulons que la prévention des conflits soit couronnée de succès, nous devons détecter le plus tôt possible les menaces qui pourraient peser sur la paix et la sécurité internationales, et engager une action collective efficace. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative Les droits avant tout, qui est un nouvel outil visant à faire en sorte que le système des Nations Unies prenne des mesures efficaces pour prévenir les violations massives des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Les femmes peuvent et doivent jouer un rôle important dans tous les aspects du programme de maintien de la paix et de la sécurité, y compris en matière de prévention des conflits.

La promotion et la protection des droits de l'homme sont des éléments importants de la prévention des conflits et de la promotion du développement. Les exactions et les violations des droits de l'homme constituent l'un des signes avant-coureurs de la nécessité d'agir. Nous devons, en particulier, prêter attention à la situation des femmes et des groupes vulnérables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Pologne.

M^{me} Kassangana-Jakubowska (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe aux autres délégations pour condamner énergiquement les attentats terroristes commis à Paris le 13 novembre. De concert avec l'ensemble de la communauté internationale, nous sommes profondément choqués par cet acte barbare d'une ampleur sans précédent.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles éprouvées et exprimons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement français. Durant cette période difficile, nos pensées vont aux victimes de cette tragédie, à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, ainsi qu'au peuple français.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

En ce qui concerne le sujet de la séance d'aujourd'hui, je voudrais remercier le Royaume-Uni d'avoir, une fois de plus, porté à l'attention du Conseil la question de la prévention des conflits, l'accent étant mis sur les liens qui existent entre le développement et la paix et la sécurité. Je voudrais également remercier les personnes qui ont fait des exposés de leurs contributions au débat. La Pologne s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais également faire part au Conseil de quelques réflexions supplémentaires en ma qualité nationale.

Notre débat d'aujourd'hui a grandement bénéficié d'un certain nombre de documents importants publiés cette année. Je pense en particulier au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), qui établit le cadre de développement pour l'avenir. Cette année est également spéciale du fait de la conduite de trois processus – l'examen du dispositif de consolidation de la paix, l'étude des opérations de paix et l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) sont en cours. Les rapports du Secrétaire général et les recommandations qui y figurent constituent une bonne base pour la poursuite des travaux en vue d'assurer une meilleure complémentarité des politiques de développement et de sécurité de l'ONU.

En raison de la nature changeante des conflits, il faut une démarche globale pour les arrêter avant qu'ils ne mettent en péril la paix et la sécurité internationales. La prévention est au cœur des activités de l'Organisation des Nations Unies. C'est aussi le fondement de l'initiative Les droits avant tout, qui vise à renforcer les capacités d'alerte rapide de l'Organisation. L'ONU a à sa disposition les instruments dont elle a besoin pour renforcer les mécanismes nationaux de protection et aider les pays à devenir plus résilients face aux conflits et crises touchant les droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité, quant à lui, pourrait avoir plus largement recours aux tours d'horizon prospectifs. Nous sommes également pour le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et les autres organismes des Nations Unies, notamment la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil pourrait profiter largement du savoir-faire et des conseils de la Commission, en particulier durant l'examen des transitions entre différents types d'assistance. Nous espérons que l'examen du dispositif de consolidation de la paix y contribuera.

La Pologne tient également à souligner l'importance de politiques nationales efficaces en matière de prévention des conflits, tels que le renforcement d'institutions publiques transparentes et responsables, la lutte contre la corruption, la promotion des droits de l'homme et la bonne gouvernance. Nous estimons également que les États doivent promouvoir et assurer un environnement sûr et favorable pour les acteurs de la société civile, qui jouent un rôle essentiel dans la prévention des violations des droits de l'homme, lesquelles sont trop souvent à l'origine de conflits.

La demande de mesures de prévention des conflits et de médiation et d'exercice de bons offices ne cesse d'augmenter. Les échanges de qualité et le renforcement mutuel dans le cadre des efforts de médiation entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne devraient se poursuivre et méritent d'être salués. Des exemples récents montrent également le rôle croissant joué dans le domaine de la médiation par les communautés économiques régionales en Afrique, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous encourageons l'ONU à intensifier ses efforts en vue d'aider les organisations régionales d'autres continents à renforcer leurs propres capacités de médiation.

Enfin, le Département des affaires politiques joue un rôle de premier plan dans l'action que mène l'ONU pour prévenir et régler les conflits dans le monde. Nous espérons que la première contribution de la Pologne à l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques, l'an dernier, permettra de renforcer les moyens dont dispose le Département pour détecter les crises afin qu'il puisse s'investir à fond dans les processus de diplomatie préventive et de renforcement de la démocratisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'adresser nos plus sincères condoléances et notre sympathie au peuple et au Gouvernement français en ces moments difficiles.

(*l'orateur poursuit en français*)

Nous sommes tous Parisiens.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Chypre s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je souhaite,

toutefois, faire quelques observations supplémentaires en ma qualité nationale.

En 2001., dans la déclaration de son président (S/PRST/2001/5), le Conseil de sécurité a souligné que la sécurité et le développement étaient étroitement liés et interdépendants et étaient des conditions essentielles d'une paix durable. Il reconnaissait également que les corrélations qui existaient entre eux étaient multiples et complexes et variaient selon les cas. La déclaration a également lancé un appel en faveur d'une approche de l'édification d'une paix durable, intégrant et renforçant la confluence de l'action politique et des activités en matière de sécurité, de développement, de droits de l'homme et d'état de droit, tout en s'attaquant aux causes profondes de chaque conflit. Cette vision est désormais inscrite dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), qui a été adopté en septembre par nos dirigeants.

D'un côté, nous avons adopté un programme ambitieux, mais, d'autre part, nous sommes les témoins de troubles, de l'extrémisme, du sectarisme, de guerres civiles et du terrorisme dans de nombreuses régions du monde, semant la mort et s'accompagnant de la persécution, de la dépossession, de déplacements de population, de la destruction du patrimoine culturel et de migrations forcées. Pour inverser cette tendance inquiétante, nos efforts doivent viser à transformer les pays et les régions situés dans les zones de conflit en lieux où le développement durable devient une réalité. Nous ne pourrions y parvenir qu'en nous attaquant aux causes profondes qui ont conduit à cette situation sans précédent d'instabilité politique et d'insécurité économique.

Il ne fait aucun doute que la marginalisation de communautés ou de groupes fondée sur la race, l'appartenance ethnique, des motifs sociaux, le sexe, la religion, la culture et/ou l'économie contribue à la déstabilisation des sociétés et est à l'origine de nombreux conflits aujourd'hui. Les divisions sociales, ethniques et religieuses ont été un facteur crucial dans l'éclatement des conflits dans de nombreuses régions de la planète.

L'exclusion, la discrimination et les privations sont la cause de la pauvreté et des inégalités qui menacent la cohésion sociale. Répondre aux impératifs de la paix et de la sécurité signifie atteindre ceux qui sont les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, les enfants et les personnes âgées, les handicapés, les migrants, les réfugiés, les déplacés, les autochtones et les groupes minoritaires. Une société ouverte à tous doit offrir les mêmes possibilités à tous les citoyens

indépendamment de leur milieu socioéconomique, et doivent en particulier garantir aux femmes une participation à tous les niveaux, étant donné qu'elles jouent un rôle crucial dans la prévention et le règlement des conflits. La tolérance et une saine gouvernance démocratique sont le meilleur moyen de garantir la coexistence pacifique et le bien-être. Dans le même temps, des institutions fortes et efficaces qui soient transparentes, exemptes de corruption, accessibles et responsables, ainsi que d'autres formes de participation démocratique, sont les ingrédients essentiels d'une croissance économique inclusive et soutenue et de sociétés pacifiques et sables.

L'instauration de la paix et de la sécurité, le respect des libertés fondamentales et la lutte contre la discrimination et toutes les formes de violence, sont des conditions essentielles du développement, mais sont aussi le résultat du développement. S'attaquer aux sources du conflit requiert une approche multidimensionnelle qui doit tenir compte des domaines interdépendants que sont le développement, les droits de l'homme, la paix, la sécurité et l'état de droit. Nous croyons fermement que le Programme 2030 nous offre une occasion exceptionnelle d'œuvrer ensemble à l'avènement d'un monde plus sûr, plus pacifique, plus juste et plus prospère, pour nous mêmes, pour nos enfants et pour les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer nos sincères condoléances au gouvernement français suite aux attentats terroristes barbares survenus à Paris. L'Ukraine condamne ces actes meurtriers et brutaux, et notre peuple est solidaire du peuple français.

Je voudrais remercier le Royaume-Uni d'avoir convoqué cet important et opportun débat. L'Ukraine partage la vision commune selon laquelle on ne peut pas avoir de développement durable sans paix et sans sécurité, et que la paix et la sécurité sont menacées sans développement durable. Mais malgré les efforts intenses déployés en matière de prévention des conflits et de consolidation des cadres normatifs pertinents aux niveaux régional et international, il existe un fossé entre le discours et la pratique. Aujourd'hui, plus de 60 millions de personnes dans le monde ont été déplacées par les guerres et ne jouissent pas des niveaux de vie et de protection sociale que des sociétés pacifiques et sûres se doivent de fournir. Ces dernières

années, les conflits violents sont en recrudescence et le besoin d'aide humanitaire urgente ne cesse de croître.

L'Ukraine souscrit à l'idée que la prévention des conflits et les efforts de consolidation de la paix doivent être pilotés et pris en main au niveau national, mais la nature transnationale des menaces à la sécurité aujourd'hui empêche souvent les États d'assurer leur propre protection lorsqu'ils agissent seuls. Un système de sécurité collective efficace et efficient capable de s'attaquer aux causes profondes de ces menaces avec, à son centre, les Nations Unies et le Conseil de sécurité, est essentiel. Les problèmes interconnectés liés à notre sécurité et à notre développement requièrent une approche plus intégrée en matière de prévention des conflits, qui puisse renforcer la cohérence entre activités d'ordre politique, sécuritaire et développemental et en matière de droits de l'homme et d'état de droit.

En outre, la complexité des situations d'urgence dont est saisi le Conseil exige de tenir compte des dimensions économique, politique et sociale pertinentes du conflit. À cet égard, l'Ukraine est convaincue qu'il est aujourd'hui plus important de reconnaître qu'il faut que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Secrétaire général coordonnent leurs activités dans les limites de leurs mandats respectifs, en vertu de la Charte des Nations Unies, comme indiqué dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale).

Il est absolument nécessaire d'identifier les causes profondes des conflits dès le début. Dans le monde d'aujourd'hui, ce n'est pas seulement les problèmes liés au développement socioéconomique interne et la course externe aux ressources naturelles qui sont à la base de l'éclatement des conflits. Nous pensons que les conflits peuvent être aussi causés par l'abandon des buts et principes énoncés dans la Charte, des préceptes du droit international et des principes fondamentaux de l'intégrité territoriale et du respect de la souveraineté d'autres pays. À cet égard, l'agression russe contre l'Ukraine est une preuve supplémentaire que le Conseil doit jouer un rôle plus actif dans la prévention des conflits.

Nous croyons fermement que le développement durable ne peut se réaliser là où des explosions se font entendre et là où les gens sont tués. Il ne peut se réaliser là où règnent des idéologies agressives qui plaident pour la suppression d'une nation par une autre et où les droits fondamentaux de l'homme et les libertés premières sont violés. À cause de la perfide annexion de la

Crimée ukrainienne par la Russie et l'agression qu'elle a menée dans la région du Donbass en Ukraine, plus de 8000 personnes ont été tuées. Des infrastructures vitales ont été détruites et l'Ukraine a été privée d'environ un cinquième de son potentiel économique. Cette agression étrangère a débouché sur l'apparition d'une nouvelle forme de pauvreté – soudaine et inattendue – qui affecte la vie de plus de 1,5 million de personnes déplacées en Ukraine. Chaque journée de guerre en Ukraine nous coûte près de 5 millions de dollars qu'on aurait pu investir dans le développement durable. Et la crise des personnes déplacées est l'un des problèmes les plus pressants pour toute la région, pas seulement pour l'Ukraine.

L'Ukraine aspire à la paix et à la prospérité et, avec ses États partenaires, elle fait tout son possible pour régler le conflit par des moyens diplomatiques pacifiques. Une fois qu'on aura mis fin à l'agression militaire, rétabli la paix et recouvré notre pleine souveraineté sur les régions du Donbass et de la Crimée, nous porterons nos efforts sur le retour de millions de personnes à une vie normale et sur la reconstruction de notre infrastructure économique et sociale aux fins du développement durable. L'Ukraine est prête à accomplir cette difficile tâche et appelle ses partenaires internationaux à coopérer avec elle à cette fin.

Nous nous félicitons de la détermination du Conseil de sécurité à renforcer le dialogue entre ses membres et à consolider son unité. L'Ukraine pense qu'améliorer la qualité des échanges sur la prévention des conflits rendra plus efficace l'action du Conseil. Je voudrais souligner que la diplomatie préventive est notre objectif commun. Si nous voulons réaliser le développement durable, il est crucial que tous les États Membres réaffirment leur attachement au principe de la prévention des conflits. Nous devons demeurer unis dans nos efforts de consolidation de la paix. Une action menée à l'échelle du système et le soutien de l'ensemble des Membres sont essentiels pour aborder efficacement l'interdépendance entre paix, sécurité et développement. L'Ukraine est déterminée à contribuer à la réalisation de la paix en faveur du développement durable, notamment en tant que l'un des membres non permanents élus du Conseil de sécurité pour la période 2016-2017.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord exprimer nos

sincères condoléances aux familles des victimes des attentats terroristes survenus dans mon pays, la Syrie, en Iraq, au Liban, en France et ailleurs dans le monde. Nous condamnons fermement les auteurs de ces actes de terrorisme, et ceux qui les appuient et les financent. Nous exprimons aussi nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement de la Fédération de Russie amie pour les victimes de l'avion russe abattu en vol au-dessus de l'Égypte.

La Syrie s'associe aussi à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La délégation de mon pays compte sur la centralité du rôle du Conseil de sécurité – comme il est stipulé dans la Charte des Nations Unies – dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la prévention des conflits. En effet, cela est d'une grande importance pour créer un environnement propice à la réalisation du développement des peuples, de la stabilité, de la sécurité et de l'inclusion, ainsi que pour appuyer le mandat des institutions de l'ONU compétentes dans le domaine du développement.

Je rappelle ici que dans les articles 47 et 82 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), il est expressément indiqué que c'est l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau qui sont exclusivement chargés du suivi et de l'examen de la mise en œuvre de ce Programme à l'échelle mondiale.

Ma délégation est donc préoccupée par la tenue de la séance de ce jour et par cette tentative d'inciter le Conseil à examiner des questions relatives au développement qui ne relèvent pas de son mandat prévu par la Charte. En outre, nous n'appuyons pas le fait que le Conseil ait opté, dans son ordre du jour, de se saisir de l'objectif 16 des objectifs de développement durable et de son lien avec la prévention des conflits. Si nous insistons sur le fait que le Conseil de sécurité ne doit pas se saisir de questions telles que celle du développement, c'est pour des raisons pratiques. En effet, il ne faut ni disperser, ni politiser les efforts internationaux visant la réalisation de nos objectifs communs. De plus, le mandat du Conseil de sécurité, à qui il incombe exclusivement d'examiner les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la prévention des conflits, doit être opérationnalisé, compte tenu du bilan décevant de cet orage en la matière. Nous devons nous

concentrer sur ce qui relève de la compétence du Conseil et ne pas nous éparpiller vers d'autres domaines.

S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la prévention des conflits, nous pouvons rendre l'action du Conseil plus opérationnelle en prenant les mesures suivantes. Premièrement, il faut que soient mises en œuvre immédiatement et intégralement toutes les résolutions du Conseil qui ne sont pas appliquées depuis de nombreuses années, en particulier celles qui portent sur le Golan syrien occupé, la Palestine, et le désarmement nucléaire israélien. Deuxièmement, nous appelons à ce que les résolutions du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme soient mises en œuvre de manière immédiate, impartiale et non politisée. Troisièmement, les principes de souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures doivent être respectés par les pays ayant une forte influence au sein du Conseil, qui s'accordent à eux-mêmes une légitimité qu'ils refusent à d'autres, sans tenir compte des choix faits par les populations. Nous devons demander des comptes aux gouvernements qui ont pris des décisions unilatérales ou qui ont mal interprété les résolutions du Conseil afin de justifier leur ingérence dans les affaires d'autres pays, attisant par là-même les violences, l'extrémisme et le terrorisme dans ces pays et ceux qui leur sont voisins, comme ce fut le cas en Libye après son invasion militaire. Nous devons également souligner l'ingérence éhontée de certains pays, depuis 2011, dans les affaires intérieures de mon pays, la Syrie, pour faire tomber le Gouvernement syrien par la force, en recourant à ce qu'une oratrice a appelé aujourd'hui les terroristes révolutionnaires ou à des sanctions économiques unilatérales, ce qui nous a fait perdre des décennies de développement et de stabilité.

Il reste de nombreuses questions à régler pour le Conseil, qui doit prendre des mesures déterminées à leur égard. Il faut notamment examiner la mise en œuvre des résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015), qui interdisent le financement des terroristes et leurs déplacements vers la Syrie, et interdisent également le commerce du pétrole ou des antiquités avec eux. Il faut aussi examiner les répercussions catastrophiques des sanctions économiques unilatérales imposées à la Syrie par les pays européens et les États-Unis. Les conflits, le chômage, les maladies et la pauvreté ne sont pas les effets que la Charte ni les résolutions du Conseil cherchaient à obtenir, mais sont le résultat du manque de volonté politique et du non-respect par les

pays riches – dont certains siègent au Conseil – de leurs obligations historiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Palaos.

M. Otto (Palaos) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence et le Gouvernement britannique d'avoir convoqué ce très important débat. Nous remercions S. E. M. Olof Skoog de son exposé et nous exprimons toute notre admiration et nos félicitations à M^{me} Bouchamaoui et au peuple tunisien. Nous condamnons les attaques terroristes qui se sont produites la semaine dernière en France et au Liban, de même que l'attentat qui a visé le vol en provenance d'Égypte. Nos pensées et nos prières accompagnent les familles et les proches des victimes de ces événements tragiques. Nous nous faisons l'écho de la France, du Liban et de la Fédération de Russie, ainsi que des autres nations éprises de paix, pour appeler avec détermination à ce que des mesures soient prises pour triompher des ennemis de la paix, de la liberté et de l'humanité.

Les Palaos sont d'accord avec les affirmations faites durant l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), et que de nombreux orateurs ont réitérées aujourd'hui, à savoir que le développement durable n'est pas possible sans la paix. Dans cette salle, notre défi consiste à prouver que la paix et la sécurité ne sont pas possibles sans le développement durable. Nous pensons donc que le mandat du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être adapté aux réalités du XXI^e siècle. Ainsi, le Conseil de sécurité est dans l'obligation d'intégrer le Programme 2030 et la lutte contre les changements climatiques dans les résultats qu'il est tenu de produire. De surcroît, la philosophie du développement durable ne doit pas simplement être épousée, elle doit être protégée et promue par le Conseil de sécurité.

Nous pensons que pour instaurer la paix, nous devons aller puiser dans les éléments qui forment le socle indispensable des sociétés pacifiques et sûres. Nous sommes convaincus qu'il y a du vrai dans ce que l'on nous répète souvent : c'est en gagnant les cœurs et les esprits que l'on gagne la guerre. C'est vrai. Cela étant, ce ne sont pas les cœurs et les esprits de nos ennemis que nous devons gagner, mais ceux de nos propres enfants, de nos jeunes, de nos personnes âgées et de nos gouvernants. Et nous gagnerons leurs cœurs et leurs esprits et les rallierons à la paix non pas en les y obligeant mais en les convaincant par la réalisation

de tous les objectifs figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en les assurant que la santé déclinante des océans et le terrible sort des nations insulaires menacées d'être englouties du fait de l'élévation du niveau de la mer sont considérés par le Conseil de sécurité comme une question qui relève de la paix et de la sécurité. Pour nous, c'est le meilleur moyen de faire en sorte que le Conseil assure une protection et une sécurité égales pour tous, en ne laissant personne de côté. En conséquence, nous arguons que c'est la qualité, et non la quantité, de la consolidation de la paix, qui est la clef d'un maintien de la paix réussi.

Lors de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous avons entendu à maintes reprises que ce nouveau cadre allait contribuer à nous sortir de la routine. Nous espérons donc qu'il nous aidera à opérer le changement qui s'impose et à passer d'une approche axée sur le toujours plus de soldats de la paix, toujours plus d'armes et toujours plus de logistique à un modèle où les ressources sont consacrées à l'élimination de la pauvreté, à l'éducation des jeunes et aux autres piliers d'un développement et d'une paix durables. Il y aura consolidation de la paix de qualité lorsque des soldats de la paix aguerris pourront être déployés rapidement avant qu'un conflit ne s'aggrave et lorsque des médecins, des enseignants, des ingénieurs et des fonctionnaires de toutes sortes seront déployés en complément du travail réalisé par les militaires et les policiers, renforçant par là-même les composantes charnières souvent affaiblies d'une société civile pacifique – des composantes indispensables pour rejeter l'extrémisme, le terrorisme et le génocide. Par conséquent, les mandats énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité doivent être clairs, dynamiques et surtout établir des partenariats sincères et durables qui obligent le Conseil à rendre des comptes aux citoyens qu'il sert.

Je voudrais faire une dernière réflexion. Nous pensons que la vraie commémoration du soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU devrait avoir lieu en 2030, parce que ce n'est qu'alors que nous saurons si les engagements que nous avons pris à Sendai, Addis-Abeba, New York et Paris auront abouti à un véritable changement de la manière dont nous envisageons et comprenons la question du lien entre sécurité, développement et causes profondes des conflits, dans le contexte des mesures que nous nous sommes engagés à prendre en cette année 2015. Avons-nous, par exemple, tiré les enseignements suffisants du modèle montrant que des progrès ont été enregistrés en matière

de développement dans les pays n'ayant pas connu la guerre sur leur sol durant les 70 années d'existence de l'ONU, alors que ceux qui ont été ravagés par un conflit accusent un retard dans leur développement? Et avons-nous agi en conséquence? Nous espérons qu'en 2030, il y aura moins de tristesse à cause du terrorisme et de la pauvreté, et davantage de développement et de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Spoerri (*parle en anglais*) : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se félicite de la tenue de ce débat et de l'accent que met le Conseil de sécurité sur la prévention des conflits.

Il peut sembler inhabituel que le Comité international de la Croix-Rouge prenne la parole lors d'un débat sur la prévention des conflits et les sociétés pacifiques. Le CICR ne s'implique pas dans les politiques de prévention des conflits, de développement et de paix. En revanche, nous traitons quotidiennement des souffrances et des privations dues aux conflits armés, et c'est pour parler de cette souffrance que nous prenons la parole aujourd'hui au Conseil. Compte tenu de son mandat et de sa mission, le CICR observe de première main les ravages infligés par les conflits armés à la vie des personnes touchées ainsi qu'au tissu social et aux institutions de la société dans laquelle elles vivent. C'est sur la base de cette expérience que nous souhaitons prendre la parole devant le Conseil en faisant quatre observations d'ordre général.

Premièrement, les conséquences humanitaires des conflits armés prolongés font sombrer des millions de personnes dans une pauvreté encore plus profonde. Les conséquences humanitaires des conflits armés sont à l'origine de reculs considérables de développement, car les infrastructures et les services de base sont détruits, les personnes se retrouvent forcées de se déplacer et des communautés entières sont appauvries en raison des conflits. Dans les situations de conflit prolongé, en particulier, nous observons une intensification de la misère pour des millions de personnes, situation dont il est extrêmement difficile d'inverser la tendance et qui contraste de manière frappante avec les ambitions des objectifs de développement durable de l'ONU.

Deuxièmement, le CICR et d'autres organisations humanitaires participent de plus en plus aux activités de développement dans les situations actuelles de conflit armé. En l'absence de prévention des

conflits et d'institutions œuvrant dans le domaine du développement, nos opérations humanitaires sont souvent chargées d'appuyer les services de base et les infrastructures essentielles du développement dans les domaines des soins de santé, de l'approvisionnement en eau, des réseaux d'assainissement, de l'électricité, du chauffage, des soins vétérinaires, des intrants agricoles et des denrées alimentaires. En l'absence d'investissements dans le domaine du développement, des millions de personnes touchées par les conflits sont tributaires de ces services précaires pour assurer leur survie. Dans de nombreux conflits armés, en particulier en milieu urbain, le CICR est amené à financer des services à long terme et des infrastructures sophistiquées avec des budgets d'aide humanitaire à court terme. Dans bien des cas, cela signifie que jouons désormais le rôle, parfois pendant des années, de ce que l'on peut qualifier de « réserves de développement » pour empêcher que les infrastructures et les services ne se dégradent encore davantage. Pour mieux répondre à ces besoins humanitaires constants, nous devons établir des liens plus étroits entre la planification et le financement dans les domaines humanitaire et du développement.

Troisièmement, plusieurs caractéristiques des conflits armés contemporains risquent de rendre les conflits de plus en plus complexes et interminables. Nous remarquons qu'un conflit se propage à chaque fois qu'il n'est pas traité de manière efficace, et qu'il ne s'arrête pas aux frontières nationales. Dans bon nombre des activités que nous menons à l'heure actuelle, nous devons gérer une réponse régionale face à des conflits armés qui se propagent et affectent la vie des populations à travers des régions tout entières, comme c'est le cas par exemple aujourd'hui au Moyen-Orient ou dans le bassin du lac Tchad. Nous observons en outre que la fragmentation et la mutation des conflits armés contribuent à leur prolongation et accroissent la pauvreté et la souffrance. Nombre de pays et de groupes armés non étatiques sont directement impliqués en tant que belligérants dans plusieurs conflits armés contemporains. Il ressort de notre expérience que la participation active d'un si grand nombre de parties à un conflit tend à créer une dynamique entraînant la mutation et la continuité dudit conflit, et non pas son règlement et sa cessation.

Enfin, force est de constater que la pauvreté et la souffrance sont très réduites dans les conflits armés où le droit international humanitaire est largement respecté. Il nous paraît évident que lorsque le droit international humanitaire n'est pas respecté, l'avenir des populations touchées par les conflits est nettement compromis, et

les chances de paix sont grandement amenuisées par les spirales de la vengeance et des représailles. Celles-ci entraînent à leur tour de nouveaux problèmes et accroissent le caractère insoluble de nombreux conflits armés actuels. Nous demandons donc instamment au Conseil de travailler activement avec les États pour faire respecter le droit international humanitaire dans le but de réduire les souffrances et la pauvreté en période de conflit armé, de désamorcer la violence et de réduire la durée des conflits armés.

Le CICR remercie le Conseil de lui avoir donné l'occasion de participer à cet important débat et d'avoir pu lui faire part de son expérience aujourd'hui. Nous saluons la détermination du Conseil à intégrer la prévention des conflits dans les trois piliers de l'action de l'ONU. Nous espérons que nos observations seront utiles aux délibérations du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de me joindre aux autres orateurs pour remercier la présidence du Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que M^{me} Bouchamaoui et l'Ambassadeur Skoog de leurs exposés.

La Géorgie s'associe pleinement à la déclaration faite plus tôt par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire quelques observations à titre national.

Tout d'abord, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour condamner énergiquement les actes odieux de terrorisme commis à Paris il y a quelques jours, ainsi que les autres actes ignobles de lâcheté et de terreur dont nous avons été témoins récemment au Liban, et la destruction en vol de l'avion russe. Le terrorisme ne connaît ni frontières ni nationalité, et aucun d'entre nous n'est à l'abri de cette menace. C'est pourquoi ce n'est que dans l'unité – l'unité de la communauté internationale – que l'humanité sera en mesure de vaincre les ténèbres.

De nombreux exemples dans l'histoire moderne font état de l'interdépendance de la sécurité et du développement avant, pendant et après les conflits. Les causes profondes des conflits sont souvent des déséquilibres politiques, économiques et sociaux de la société. Nous devons donc mettre l'accent sur la bonne gouvernance. Le respect de l'état de droit, le renforcement de mécanismes judiciaires indépendants, la lutte contre l'impunité, l'établissement des responsabilités et la

mise en place d'un gouvernement réactif font partie des mesures essentielles à prendre pour parvenir à réaliser un développement durable pour tous. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) constitue un véritable espoir de stabilité, de prospérité et de prévention des conflits dans le monde entier. L'objectif 16, consistant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, à assurer l'accès à la justice et à mettre en place des institutions responsables, efficaces et ouvertes, en est l'un des principaux objectifs, car les progrès réalisés dans tous les autres domaines dépendent dans une large mesure de l'efficacité de la gouvernance.

La communauté internationale peut et doit fournir de l'aide au renforcement des capacités dans les pays rencontrant des problèmes de développement, y compris en vue de prévenir et de combattre le terrorisme et la criminalité. Mais l'appropriation nationale et la volonté de résoudre les problèmes, auxquelles s'ajoutent les réformes démocratiques, les pratiques de bonne gouvernance, l'état de droit et l'élimination de la corruption sont des conditions *sine qua non*. En tant que pays ayant connu des changements spectaculaires au cours de la décennie écoulée grâce à une politique de réforme et de modernisation, et en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, la Géorgie est disposée à partager son expérience positive avec les autres États Membres s'agissant de l'intégration de toutes les composantes du secteur public, de la mise en place d'une force de police viable, de l'éradication de la corruption et de la prestation de services publics rapides et efficaces à tous les citoyens.

Puisque nous parlons de la nécessité de mettre en place des sociétés ouvertes à tous, je voudrais souligner à quel point il importe que ces objectifs s'appliquent de la même manière aux personnes vivant dans les zones touchées par les conflits. Les deux régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud sont soumises à une occupation militaire étrangère illégale. Les citoyens géorgiens résidant dans les territoires occupés par la Russie sont privés des garanties minimales relatives à leurs droits et libertés fondamentaux. Les groupes les plus vulnérables de la population ne peuvent pas recevoir un enseignement dans leur langue maternelle, et la liberté de circulation ainsi que d'autres droits fondamentaux leur sont constamment refusés. Je voudrais rappeler que les hommes, les femmes et les enfants vivant dans les zones de conflit devraient récolter les bienfaits du développement et du progrès, tout comme chacun d'entre nous, et la communauté internationale ne devrait épargner aucun effort à cette fin.

Même si la Géorgie continue de se voir empêchée de répondre pleinement et directement aux besoins de ses citoyens dans les régions occupées, elle est actuellement en train de mettre en œuvre d'importantes mesures de confiance et de promouvoir les contacts entre les individus grâce à des rencontres organisées dans certains milieux professionnels, à la formation d'experts et d'enseignants, à des voyages d'étude et à d'autres activités, et ce en coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'une de nos principales priorités est de fournir des services de soins de santé aux personnes vivant au-delà de la ligne d'occupation, à condition que la puissance occupante n'empêche pas les personnes qui en ont besoin d'accéder à ces services. Il importe de répondre aux besoins de la population locale des deux côtés de la ligne de démarcation artificielle et d'améliorer les conditions de vie des communautés qui ont été ainsi écartelées, non seulement pour des raisons purement humanitaires, mais également du point de vue de la sécurité humaine et de la consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Égypte.

M. Gad (Égypte) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de remercier le Royaume-Uni de cette initiative de convoquer un débat public du Conseil de sécurité sur la question de la sécurité, du développement et des causes profondes des conflits. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une question clef qui doit être examinée par de nombreux organes des Nations Unies, en fonction de leur mandat et de leur domaine de spécialité.

La compréhension du lien existant entre sécurité et développement et des causes profondes des conflits est essentielle aux fins de l'examen au niveau international de certaines questions de développement, en particulier les menaces à la sécurité qui prennent la forme d'affrontements militaires ou frappent au cœur des capitales, comme nous l'avons vu récemment avec les attentats terroristes insensés contre Bagdad, Beyrouth et Paris. Nous sommes également confrontés à des problèmes résultant de la pauvreté, de la famine et du manque de services sanitaires, ou relatifs au développement durable. Nous devons donc tenir compte de tous ces facteurs dans le cadre de l'élaboration des stratégies visant à traiter les problèmes existants.

Je voudrais aborder plusieurs points que nous jugeons essentiels pour comprendre la corrélation entre sécurité et développement.

Tout d'abord, les causes des conflits comprennent la pauvreté, le chômage, les inégalités économiques et sociales, la haine, l'exclusion, le manque d'instruction ou d'accès à l'éducation, et les problématiques liées aux changements climatiques. Tous ces éléments ont été exacerbés par la crise économique et financière mondiale et le manque de ressources financières permettant d'obtenir les résultats escomptés en matière de développement durable, notamment au moyen de l'aide publique au développement. Nous devons donc adopter une stratégie de diplomatie préventive afin de nous attaquer aux causes profondes des conflits et d'en prévenir la propagation ou l'escalade. Il faut donner la priorité à la prévention pour permettre à tous les États et à tous les niveaux de la société de se développer durablement, d'éliminer la pauvreté et l'exclusion, et de promouvoir la démocratie, la primauté du droit et l'égalité entre les sexes.

Deuxièmement, la propagation du terrorisme a aggravé la situation et encore brouillé davantage le contexte. Le terrorisme représente une menace à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'au développement durable. Par conséquent, la lutte contre le terrorisme est l'un des éléments les plus importants qui soient dans le contexte de la corrélation entre sécurité et développement.

Troisièmement, identifier les causes des conflits est indubitablement un processus très complexe. Ces causes sont parfois claires, comme celles que nous avons citées, mais d'autres doivent encore faire l'objet d'études, car cela n'a pas été suffisamment fait. Je pense en particulier à celles qui sont liées au fait que la communauté internationale ne s'est pas acquittée de son obligation s'agissant de traiter des conflits longs de plusieurs décennies qui engendrent une haine permanente et privent les peuples de toute chance de justice et de développement. Comme les cellules cancéreuses, ils ne peuvent avoir que des effets néfastes, et je pense ici à la question palestinienne.

Quatrièmement, la responsabilité nationale des pays est primordiale dans la prévention des conflits et la protection des civils, conformément aux instruments internationaux et aux résolutions du Conseil de sécurité. Il importe également de respecter les priorités et les exigences fixées par les autorités nationales, conformément au principe de souveraineté nationale,

de manière à permettre la stabilité sociale et la paix. Cela nécessite un appui aux initiatives régionales, comme, en particulier, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Cinquièmement, traiter des questions de sécurité et de développement et des causes profondes des conflits est une tâche complexe qui doit faire intervenir une multiplicité d'organes des Nations Unies. Nous ne devons pas, cependant, permettre à tel ou tel organe des Nations Unies d'empiéter sur le mandat des autres. Nous ne devons pas charger le Conseil de sécurité de questions telles que le développement durable, qui ne relève pas du mandat qui lui a été conféré en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous ne devons pas permettre que le travail du Conseil de sécurité fasse double emploi avec celui d'autres organes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) : Je voudrais tout d'abord dire toute notre émotion, renouveler l'expression de notre sympathie et affirmer toute notre solidarité avec la France à la suite des effroyables attentats qui ont frappé Paris et sa région vendredi dernier. L'horreur qu'a vécue Paris quelques jours seulement après Beyrouth – et bien d'autres – est un douloureux rappel du fait que nul n'est à l'abri et nous interpelle, surtout, sur la nécessité d'une coopération internationale renforcée pour combattre le fléau du terrorisme, qu'aucune cause ni raison ne saurait justifier.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je tiens à remercier la présidence britannique de l'esprit dans lequel elle a abordé les travaux du Conseil ce mois, et nous nous félicitons particulièrement de ce que, comme le Président de l'Assemblée générale en a fait part aux États Membres, l'intention générale du Royaume-Uni soit de mener les travaux du Conseil de façon aussi transparente et interactive que possible. Nous nous réjouissons à la perspective de voir tous les membres du Conseil de sécurité suivre cet exemple novateur. Je remercie également la présidence britannique d'avoir convoqué le présent débat public et je salue la précieuse contribution du Secrétaire général, de notre collègue Olof Skoog, Président de la Commission de consolidation de la paix, et de M^{me} Bouchamaoui.

Le développement, la sécurité et les droits de l'homme s'interpénètrent dans une corrélation que l'Algérie a toujours fermement mise en exergue, notamment en défendant cette idée aujourd'hui consacrée

dans l'objectif de développement durable no 16. De nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, de même que la poursuite des efforts visant à améliorer les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix, confirment cette corrélation. Nous voulons également souligner l'importance du travail normatif sur les femmes, et la paix et la sécurité, dont nous appelons à la mise en œuvre s'agissant, particulièrement, du pilier de la prévention, de la participation des femmes aux processus de paix et de la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

Nous insistons également sur l'importance d'une coopération transfrontières aux fins du règlement des différends et la nécessité d'accorder une égale priorité à la mise en œuvre des programmes de reconstruction après les conflits au sein des États opérant leur transition après un conflit.

Traiter les causes profondes des conflits revient à procéder à un examen approfondi de l'expérience écoulée, à en tirer des enseignements et à admettre que les symptômes, quelque extrêmes et pénibles qu'ils soient, ne sont que les conséquences de problèmes et de déséquilibres plus profonds. Si nous ne cherchons pas à trouver les raisons qui ont conduit à un conflit, nous continuerons notre cheminement toujours plus risqué en territoire inconnu et incertain.

Nous jugeons absolument essentiel de souligner également que le Conseil et les États Membres, collectivement et séparément, doivent faire attention à ne pas prendre de mesures susceptibles de déboucher sur des vides institutionnels ou une anomie dans les pays qui étaient inscrits ou sont encore inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Une réflexion sur les jours qui doivent suivre est également importante, tout comme le travail avec les organisations régionales.

À cet égard, j'aimerais rappeler au Conseil que l'Afrique se trouve face à des défis multidimensionnels complexes. Je voudrais à cet égard souligner que l'Union africaine a pris un certain nombre d'initiatives, y compris l'Architecture africaine de paix et de sécurité, à l'appui des efforts visant à prévenir, gérer et régler les crises et les conflits, à reconstruire les pays après les conflits et à les développer. Il est pour nous, en Afrique, d'une importance critique d'identifier le plus tôt possible les situations de conflits potentiels. Le système continental d'alerte rapide de l'Union africaine, créé en 2002, est encore une autre initiative en la matière, qui permet de fournir des avis en temps utile sur les conflits et menaces potentiels à la paix et à la sécurité.

Au niveau régional, nous appuyons les mesures préventives, du renforcement des institutions à la diplomatie préventive, qui protègent et renforcent la souveraineté des États. À cet égard, les actions menées par l'Algérie en faveur du dialogue comme solution à la crise dans notre région ont été largement reconnues. Le « International Crisis Group », dans son rapport du 12 octobre sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, a noté que l'Algérie est devenue un intermédiaire indispensable pour la stabilité en Afrique du Nord et au Sahel. Il a mis l'accent sur le fait que l'Algérie avait encouragé à des moments clés le dialogue et l'édification de l'État comme le meilleur moyen de sortir les pays voisins de la crise.

S'il est vrai que nous sommes en faveur de la mise au point d'outils du Conseil de sécurité visant à prévenir les conflits, qu'il s'agisse de l'utilisation des opérations de maintien de la paix ou d'interventions sous la forme de déclarations, de résolutions et de consultations avec la Commission de consolidation de la paix, nous insistons sur le fait que le Conseil de sécurité ne peut pas être le seul organe à traiter des liens entre le développement, la paix et la sécurité. La paix et la sécurité, des institutions ouvertes à tous, l'état de droit et l'accès à la justice devraient également être examinés dans les instances compétentes : le Conseil des droits de l'homme, la Sixième Commission, le Conseil économique et Social et l'Assemblée générale.

Nous pensons que l'élargissement de la coordination entre tous les organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies, y compris la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social, pourrait contribuer à une meilleure compréhension des liens existant entre le développement et la prévention des conflits. Nous attendons avec intérêt le plan d'action du Secrétaire général sur la prévention de l'extrémisme violent, qui doit être publié dans le courant de l'année, car le terrorisme et l'extrémisme violent menacent de réduire à néant une grande partie des progrès accomplis au cours des dernières décennies dans le domaine du développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et à vous remercier pour la note conceptuelle (A/2015/845, annexe) qui guidera aujourd'hui notre débat public sur la sécurité, le développement et les causes

profondes des conflits. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M Ban Ki-moon, pour son excellent exposé, qui a donné un aperçu des différents outils et mécanismes existants en matière de prévention des conflits.

Notre débat d'aujourd'hui sur la prévention des conflits est très important. Il s'inscrit dans le cadre d'une série de débats sur cette question et de plusieurs résolutions, telle la résolution 2171 (2014), qui précise le rôle du Conseil à cet égard.

De nombreuses régions du monde sont confrontées à des conflits et des guerres plus complexes et interdépendantes que jamais auparavant. Le nombre des guerres civiles a augmenté et est passé de 4 à 11 depuis 2008, et la nature des guerres et des conflits a changé. Actuellement, nous voyons un grand nombre de conflits et de guerres à l'intérieur des pays et des sociétés, alors que, par le passé, ils avaient tendance à opposer deux pays. Des pays ont employé des stratégies tendant à réaliser des objectifs qui sont contraires aux principes qui sous-tendent les activités de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous devons traiter la question des conflits et la façon de les prévenir à l'aide des outils et des mécanismes dont nous disposons aujourd'hui. Aujourd'hui, du fait de nombreux conflits, plus de 60 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays ou se sont enfuies pour aller se réfugier ailleurs. En 2015, plus de 20 milliards de dollars ont été consacrés à l'aide humanitaire et plus de 8 milliards de dollars à des opérations de maintien de la paix. Cette situation tragique, qui n'a plus été observée depuis la Seconde Guerre mondiale, nous incite à travailler ensemble pour mettre à profit les expériences du passé et trouver de nouveaux moyens de prévenir les conflits et de les régler par des moyens pacifiques.

Selon l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous invitons le Conseil à activer les mécanismes qui permettront de mettre en place un système d'alerte rapide aux fins d'éviter l'éclatement d'éventuels conflits. Nous devons renforcer l'appui fourni aux organes compétents, notamment les organisations régionales dont le rôle est crucial. La médiation, la diplomatie internationale et un système d'alerte rapide sont les principaux éléments sur lesquels nous devons nous concentrer pour prévenir les conflits.

Il importe également de consulter les bureaux de pays de l'Organisation des Nations Unies.

Il n'y a pas de chemin qui mène droit à la paix; c'est un chemin tortueux. Le programme de développement pour l'après-2015, a ouvert de nouveaux horizons en faveur de la paix. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), l'Objectif 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et à assurer l'accès de tous à la justice, confirme le lien étroit qui existe entre la paix et le développement. Il ne saurait y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix. C'est pourquoi nous devons traiter des conflits avant qu'ils ne deviennent ingérables.

Enfin, je tiens à répéter que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité, conformément aux dispositions de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Il doit également traiter de nombreuses questions importantes, telles que le conflit palestinien et la crise syrienne. Le fait que ces conflits ne sont toujours pas réglés illustre la paralysie du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer nos condoléances les plus sincères à la France, au Liban et à la Fédération de Russie à la suite des récentes attaques terroristes. En tant que pays qui a été la cible d'actes terroristes et, tout dernièrement à Ankara en octobre, la Turquie est solidaire de la communauté internationale dans la lutte contre ce fléau universel. Je tiens également à remercier la présidence britannique d'avoir organisé ce débat.

Les peuples sont au centre du développement durable, et la paix et la sécurité sont des conditions fondamentales du développement. La prévention des conflits, l'instauration de sociétés pacifiques et la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit sont des facteurs essentiels du développement durable. Notre Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), par ses objectifs et ses cibles, non seulement reconnaît l'existence d'un lien entre la paix et le développement durable, mais lui confère aussi une expression concrète, notamment par le biais de l'Objectif 16. La réalisation du développement durable ouvre la voie à la paix, tandis que la stabilité, à son tour, crée les conditions d'une croissance économique et d'un développement durables.

De notre point de vue, la qualité et la quantité de la croissance revêtent une même importance. Nous devons veiller à ce que la croissance économique profite à tous et à ce que ses avantages soient partagés par tous. Les inégalités, de revenus mais aussi de chances, sont une source d'instabilité sociale et politique. C'est sur la base de cette réalité que la Turquie a mis un accent particulier sur le concept d'inclusion, notamment pendant la plus grande partie de sa présidence du Groupe des Vingt.

Les conflits armés de longue durée et les menaces transnationales posées aujourd'hui à notre sécurité sont, par définition, des problèmes politiques qui exigent des solutions politiques, tandis que la pauvreté, les inégalités sociales, l'exclusion, l'utilisation non rationnelle des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement sont souvent les causes qui conduisent aux crises. S'attaquer à ces causes aura un effet positif sur le règlement pacifique des conflits.

La prévention des conflits, la consolidation de la paix, la promotion d'une paix et d'un développement durables font partie des activités fondamentales de l'Organisation qui devraient être menées en se fondant sur une démarche globale. Une médiation efficace, basée sur l'ouverture politique et l'expertise technique, est un outil très rentable en matière de prévention des conflits et de processus de règlement des conflits, en particulier pour ce qui est de s'attaquer aux racines des problèmes.

Un autre pilier de notre approche stratégique des efforts en faveur d'une paix durable que mène l'ONU en vertu de la Charte est l'accent renforcé mis sur la consolidation de la paix en parallèle des opérations de paix, dans le but de couvrir tout le cycle des conflits. Le vaste champ de la consolidation de la paix, qui englobe un large éventail d'activités allant des partenariats de développement au renforcement des institutions en passant par le désarmement, la démobilisation et la réintégration sans oublier les processus de réforme du secteur de la sécurité, la promotion des droits de l'homme et l'état de droit, rend cette dernière encore plus pertinente dans le cadre d'une stratégie globale.

Nous estimons qu'il convient aussi dans ce débat de se pencher sur l'interdépendance entre migration et développement. La Turquie a tout au long de son histoire été un carrefour des migrations. Nous sommes fermement convaincus que les migrations peuvent être un moteur important du développement. Il y a de nombreux exemples des contributions positives qu'apportent les migrants à la croissance économique et

au développement durable à la fois des pays d'origine et des pays de destination.

Par ailleurs, on ne réalisera pas les objectifs de développement durable sans s'attaquer aux crises humanitaires complexes. Tout le monde doit prendre des mesures efficaces pour répondre aux besoins des populations qui vivent dans des zones touchées par une crise humanitaire. La coopération internationale doit également renforcer la capacité de résistance des communautés qui accueillent des réfugiés et permettre un meilleur partage du fardeau et des responsabilités, sans pour autant que cela entraîne une réduction de l'aide publique au développement si indispensable. C'est pourquoi la Turquie souligne depuis longtemps la nécessité de mettre davantage l'accent sur le lien entre assistance humanitaire et développement.

Se contenter de prendre des mesures palliatives et ignorer la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des flux de réfugiés et de migrants clandestins ne donnera que des succès limités et temporaires. Nous devons nous employer à éliminer ou du moins à réduire les facteurs qui incitent à partir, tels que les guerres, les conflits, les violations des droits de l'homme et le dénuement économique dans les pays d'origine. L'inclusion est importante non seulement à l'intérieur des pays mais également entre les pays. Après tout, ne nous sommes-nous pas dotés d'un nouveau programme de développement durable universel dont la promesse fondamentale est de ne laisser personne de côté?

Nous avons indéniablement une obligation morale de nous attaquer aux inégalités, mais nous devons lutter contre les inégalités aussi parce que nous savons qu'elles freinent la croissance économique. Nous devons créer un système de partenariat mondial plus ouvert et plus équitable, dans lequel tous les pays, qu'ils soient avancés, émergents ou en développement, participent sur la base du respect et des avantages mutuels. En outre, il faut absolument améliorer la représentation et le poids des pays en développement dans le dispositif mondial de prise de décisions si l'on veut accroître la résilience de la gouvernance mondiale ainsi que la confiance de la population dans le système. Hélas, dans de trop nombreux cas, l'inaction du Conseil de sécurité sur les questions de paix et de sécurité internationales a eu un impact direct sur le bien-être des populations. Un Conseil plus démocratique, transparent, efficace, responsable et représentatif sera déterminant pour relever les défis liés au développement et à la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Minah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États africains.

Je voudrais tout d'abord dire que nos pensées et nos prières vont vers tous ceux qui continuent d'être victimes du fléau du terrorisme, que ce soit tout récemment en France ou encore au Liban et en Égypte.

Nous remercions vivement la présidence britannique du Conseil d'avoir convoqué ce débat aujourd'hui. Nous remercions également la Ministre britannique, M^{me} Greening, et le Secrétaire général de leurs déclarations. Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'ONU, comme nous le savons, a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, et favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Depuis, elle est devenue un acteur essentiel des efforts conjoints que nous déployons pour trouver des solutions communes aux problèmes communs qui frappent l'humanité. La multiplication des actes terroristes, l'essor de la criminalité organisée et l'accroissement des activités économiques illicites dans le monde sont autant d'obstacles au développement que nous recherchons et représentent un danger grandissant pour la stabilité et la survie d'un certain nombre d'États Membres.

Le terrorisme reste l'une des menaces les plus puissantes à la paix et à la sécurité internationales. Les événements survenus récemment au Kenya, au Liban, en France et en Égypte ont une nouvelle fois démontré la nécessité que l'Organisation joue son rôle de première instance multilatérale pour régler les crises et les problèmes actuels. Dans ce contexte, je voudrais dire que l'Afrique condamne dans les termes les plus forts tous les actes terroristes. Nous appelons la communauté internationale à adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de tous les actes de terrorisme et à éliminer les structures du terrorisme, ses réseaux de partisans, ses centres de financement, ses installations d'entraînement et tous ceux qui cherchent à implanter et à favoriser des incubateurs de la haine.

Il est parfaitement clair pour tout le monde que les solutions nationales ne suffisent plus pour répondre

aux menaces contemporaines en matière de sécurité, qui sont transfrontières dans leurs structures et complexes par nature. Le moment est venu pour les Nations Unies de faire preuve de la volonté politique qui s'impose et d'adopter une convention générale sur le terrorisme international. Le moment est venu de consolider le cadre normatif face aux problèmes de terrorisme croissants et toujours plus complexes que nous rencontrons dans le monde.

En cette ère de transformation mondiale, la paix, la sécurité et le développement sont de plus en plus liés et interdépendants. Le Groupe des États d'Afrique insiste sur le fait que la paix et la sécurité sont des conditions indispensables au développement, sur notre continent mais aussi dans le reste du monde. Il ne peut y avoir de développement quand il n'y a pas de paix et de stabilité véritables.

Tandis que nous nous apprêtons à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015, adopté récemment sous la forme du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), le Groupe des États d'Afrique tient à souligner l'impérieuse nécessité d'établir des sociétés pacifiques et inclusives, qui sont une composante fondamentale du développement durable. Le continent africain a accompli des progrès remarquables sur la voie qui doit le mener à plus de prospérité et de paix. En janvier de cette année, à Addis-Abeba, l'Union africaine a adopté l'Agenda 2063, son programme pour la paix, la sécurité et le développement porteur de transformation pour les 50 prochaines années. Au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a considérablement renforcé sa gouvernance démocratique grâce à l'appui des organisations régionales et sous-régionales. Le continent a pris des mesures pour apaiser les tensions et contenir les menaces de conflit. Il continue par ailleurs de surveiller et de promouvoir les droits de l'homme, de consolider la paix et la sécurité et de renforcer la bonne gouvernance.

Beaucoup a été fait, mais il reste un long chemin à parcourir. Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il faut faire davantage pour le règlement pacifique des différends, tel qu'envisagé à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Le règlement pacifique des différends n'est possible qu'au moyen d'un dialogue franc et ouvert, fondé sur le respect mutuel. La prévention des conflits est une option bien plus rentable et durable que la force. La médiation et les efforts de prévention, la facilitation et le recours aux bons offices restent des outils

primordiaux pour gérer les situations où un conflit est imminent ou latent. La contribution de l'Union africaine aux efforts de consolidation de la paix des Nations Unies témoigne de son ferme attachement à la quête de paix et de stabilité et du fait qu'elle est prête à assumer un rôle plus proéminent dans le monde du maintien de la paix.

L'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix actuellement en cours tombe à point nommé. Il nous oblige à regarder en face les difficultés qui se posent pour rétablir et consolider la paix et les risques toujours présents d'une rechute. Il est essentiel que cet examen se fasse sous un angle élargi, étant donné la nécessité d'avoir des stratégies globales et intégrées dans ce domaine. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490), qui, selon nous, reflète bien l'essentiel des observations et des recommandations que les États Membres n'ont eu de cesse de formuler au fil des ans, notamment les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, de même que le Président de cette dernière, les présidents des formations pays, la société civile et les partenaires tels que les institutions financières internationales.

Nous devons prendre les mesures audacieuses qui s'imposent pour que toutes ces discussions aboutissent à une résolution capable d'apporter les changements que nous recherchons. La consolidation de la paix est le travail de tous et doit être au cœur de l'activité de l'Organisation. La question est, bien sûr, de savoir comment parvenir à la paix et au progrès sans créer de nouvelles sources de gaspillage ou des chevauchements inutiles au sein de l'Organisation. La consolidation de la paix est un métier et c'est ce constat qui doit guider nos propositions et nos esprits pour faire en sorte que les recommandations figurant dans le rapport du Groupe consultatif se traduisent dans les faits. Il importe en priorité de mobiliser les ressources qui s'imposent pour concrétiser notre aspiration suprême à la paix, à la sécurité et au développement.

Enfin, quand on examine le lien déterminant qui existe entre paix, sécurité et développement, il convient de prêter attention aux partenariats avec les organisations régionales et les autres institutions compétentes.

Nous estimons également que le travail de la Commission de consolidation de la paix et des autres acteurs doit porter plus largement sur l'idéal et le principe que représente un soutien durable à la paix avant et après un conflit. Tous les organes principaux

de l'ONU et du système des Nations Unies doivent se concentrer avant tout sur cet objectif général, et nous devons étudier de nouveaux moyens d'éliminer les cloisonnements institutionnels de façon à pouvoir être collectivement unis dans l'action.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

La SADC s'associe à la déclaration que vient de prononcer le Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique.

Je tiens à me joindre aux expressions de condoléances adressées aux familles et aux amis des victimes des événements tragiques survenus en France et ailleurs, suite auxquels on déplore un grand nombre de pertes humaines dues au terrorisme et à un conflit violent.

Je tiens par ailleurs à féliciter sincèrement la présidence britannique du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public à un moment où la paix et la sécurité internationales sont gravement menacées. Le présent débat public sur la sécurité, le développement et les causes profondes des conflits arrive à point nommé, en ce qu'il donne l'occasion à la communauté internationale de réfléchir sur cette importante question. Les tragédies que connaît le monde actuellement ont le mérite de mettre en évidence la nécessité d'intensifier les efforts déployés au niveau mondial en vue de gérer et de prévenir efficacement les conflits et le terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. La SADC félicite sincèrement le Conseil de maintenir son interaction avec les États Membres sur les questions pertinentes relevant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le discours sur la sécurité et le développement est bien souvent un exercice difficile. Si certains font valoir que la sécurité est une condition nécessaire au renforcement du potentiel de développement, d'autres avancent des arguments contraires. Cela montre clairement que les deux questions sont interdépendantes et que nous devons tendre, en fin de compte, à la réalisation de ces deux objectifs. Toute insuffisance dans l'un de ces deux domaines peut être cause de souffrances indicibles, susceptibles de déboucher sur un conflit. La SADC estime que la paix et la sécurité sont

des conditions essentielles au développement durable. Elles contribuent toutes deux à créer des conditions propices au développement, qui permet à son tour d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

De nombreuses raisons ont été avancées à titre de causes profondes des conflits dans le monde entier. Nous voyons souvent des pays et des populations se déchirer pour des raisons telles qu'une répartition inéquitable des ressources, l'absence de bonne gouvernance, l'exclusion sociale, l'intolérance politique ou des conflits environnementaux, pour n'en citer qu'un petit nombre. En conséquence, lorsque ces situations de conflit existent, la démocratie et l'état de droit sont compromis, ce qui donne lieu à une répression des personnes par le système même qui est censé les protéger. Cette incapacité flagrante des États d'honorer l'obligation qu'ils ont de protéger leurs citoyens peut être attribuée à la faiblesse des institutions de gouvernance, à la médiocrité des dirigeants, à la marginalisation de certaines populations et à des processus de développement auxquels tous ne sont pas associés. Au fond, les conflits peuvent être attribués à l'absence de contrat social positif entre ceux qui sont au pouvoir et la société civile.

Au moment où l'ONU fête ses soixante-dix ans d'existence, elle s'avère plus que jamais d'actualité en sa qualité d'unique enceinte universellement acceptée pour le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. Conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est chargé de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, le Conseil doit davantage prendre les devants et investir dans la prévention des conflits, la médiation et l'arbitrage au lieu de tenter de gérer des conflits qui font déjà rage.

Alors que nous effectuons ce tour d'horizon, toute situation présentant des risques de conflit doit être abordée avec une détermination inébranlable, et tous les outils pertinents dont dispose la communauté internationale doivent être utilisés. À cet égard, il importe de traiter toute situation en gestation avant qu'elle ne dégénère en conflit ouvert susceptible d'engendrer des souffrances et des ravages sans nom, en particulier au sein des catégories sociales les plus vulnérables.

Tout en reconnaissant la primauté de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous tenons à souligner que des partenaires plus importants encore doivent également être présents. En premier lieu, les États et leurs citoyens doivent jouer un rôle directeur dans la recherche de

solutions à leurs problèmes. Imposer des solutions et monopoliser le rétablissement de la paix est contraire à l'effet recherché. Il est donc prudent de placer les mécanismes régionaux et sous-régionaux en première ligne des efforts visant à promouvoir une paix et un développement durables. Pour cette raison, la SADC demeure déterminée à contribuer à un dispositif de sécurité stable, juste et pacifique en renforçant des institutions nationales et régionales efficaces, fédératrices et comptables de leur action. À cet égard, les pays membres de la SADC ont mis en place des cadres de paix et de sécurité bilatéraux et régionaux qui visent notamment à régler les conflits internes et entre États.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer l'engagement constructif de la SADC aux côtés de l'ONU et de son propre organe continental, l'Union africaine, et en faveur d'une collaboration permettant de renforcer la sécurité et le développement internationaux. Sur fond d'attentats terroristes dévastateurs contre des civils innocents, le présent débat doit contribuer à renforcer notre détermination de combattre les conflits et toutes les formes d'insécurité. Nous devons à la multitude de nos peuples, de nos enfants et à la postérité de mettre en place un environnement sûr qui permette au génie humain de réaliser tout son potentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Andanje (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à transmettre aux Gouvernements français et libanais un message de sympathie et de condoléances de mon gouvernement suite aux récentes atrocités terroristes.

Ma délégation félicite la présidence du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cet important débat, auquel nous sommes ravis d'apporter notre contribution.

Le Kenya s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Kenya accorde la plus haute priorité à la prévention des conflits comme à la lutte contre leurs causes profondes, d'égale importance au regard de leurs répercussions sur le développement. Elles sont inextricablement liées. Il est indiscutable que le développement n'a pas de pire ennemi que la guerre. Les conflits engendrent la mort, la souffrance et le déplacement de populations entières. Nous reconnaissons

que l'absence de paix et de sécurité dans les pays en proie à un conflit en entrave le développement durable. Le Kenya accueille donc avec satisfaction l'objectif de développement durable 16, relatif à la paix, à la justice et à la solidité des institutions. Néanmoins, nous sommes convaincus que l'objectif 16 est davantage une problématique de développement et ne doit pas être considéré comme une problématique de sécurité. Il doit servir de cadre à la mise en œuvre effective des autres objectifs de développement durable.

Ma délégation appuie pleinement les efforts visant à aider les pays sortant d'un conflit. Nous convenons qu'il faut pour cela mettre en place une stratégie permettant d'assurer et de renforcer la cohérence de l'action entre les secteurs politique, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, et qui englobe également l'état de droit et permette de s'attaquer aux causes profondes des conflits. La sécurité et le développement dépendent, en dernière analyse, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Cependant, il existe d'autres considérations tout aussi importantes et interdépendantes qu'il convient de prendre en considération. Rien ne se produit en vase clos. De nombreux facteurs influent sur le développement, à la fois à l'intérieur des pays et entre eux. Ces facteurs nous contraignent à nous attaquer aux problèmes pressants en fonction de la réalité telle qu'elle est plutôt qu'en fonction du résultat que nous souhaiterions éventuellement obtenir. Cela peut parfois ne pas nous convenir.

J'aimerais brièvement mettre en exergue les vues de ma délégation s'agissant de la corrélation entre la paix, la sécurité et le développement dans le contexte de l'appui au programme de prévention du Conseil et d'un effort de compréhension des causes profondes des conflits. J'aborderai quatre questions touchant aux causes profondes des conflits et à la gouvernance mondiale. Il ne s'agit pas de réécrire l'histoire comme si elle appartenait à un passé révolu. Nous devons comprendre ce qui constitue les germes des conflits dans le monde contemporain afin de rechercher des solutions fondées sur une appréhension précise des causes profondes de conflit.

L'état de droit et les droits de l'homme sont essentiels pour assurer la sécurité et la prospérité à l'échelle mondiale. L'état de droit doit être perçu comme étant juste, tout en remédiant aux injustices et aux inégalités et en promouvant l'équité. Toutefois, si nous ne restons pas fidèles à ces idéaux, ils n'auront aucune légitimité et crédibilité aux yeux des autres. Aucun des

objectifs de développement durable ne peut être réalisé sans une véritable transformation, permettant à nos différentes communautés de coexister dans la paix et la sécurité.

Il faut garantir à tous les pays leurs droits, l'égalité des chances et une participation équitable aux affaires économiques, financières et commerciales du monde. Nous devons faire en sorte que nos populations, non seulement dans chaque pays mais aussi dans le monde entier, puissent profiter des avantages de la mondialisation, qui ne bénéficient malheureusement qu'à quelques-uns. Elles doivent avoir leur part du gâteau de la prospérité.

Enfin, ma délégation estime que la sécurité de chacun est liée à celle de tous. Ce n'est qu'en œuvrant de concert que nous pouvons assurer mutuellement notre sécurité. Alors que nous examinons la meilleure façon d'aborder les questions liées à la sécurité, au développement et aux causes profondes des conflits, nous ne devons pas oublier que nos espoirs de succès reposent sur notre responsabilité collective, la solidarité mondiale, l'état de droit et l'obligation mutuelle de rendre compte de nos actes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Kenya d'être venu de sa capitale pour participer à notre débat et d'avoir respecté le temps de parole qui lui a été imparti.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour exprimer mes condoléances les plus sincères suite aux attentats terroristes perpétrés au cours des dernières semaines.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon pays, la Norvège. Je ferai distribuer la version intégrale de ma déclaration. Je voudrais insister sur six points.

Premièrement, l'exclusion sociale, économique et politique fait souvent partie des causes profondes des conflits. De la Libye au Yémen en passant par le Burkina Faso et le Mali, la communauté internationale essaie de contribuer à la consolidation de la paix. L'édification de l'État doit faire partie intégrante de la consolidation de la paix. Nous devons faire davantage pour créer des institutions participatives fondées sur l'état de droit et

promouvoir des politiques qui n'excluent personne afin de garantir l'établissement, voire le rétablissement, d'un contrat social.

Deuxièmement, l'intégration joue un rôle important pour assurer la viabilité des accords de paix. Il faut accorder une priorité plus élevée à la participation des communautés locales, de la société civile et des femmes aux processus de paix et de réconciliation. Les questions et les préoccupations présentées par ces acteurs sont importantes pour l'ensemble de la population. Un investissement accru dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est un investissement dans la stabilité des sociétés et la prévention des conflits.

Troisièmement, nous devons privilégier la prévention des conflits et la médiation dans le cadre de notre action. Dans son rapport sur la prévention des conflits (S/2015/730) en application de la résolution 2171 (2014), le Secrétaire général appelle à un engagement collectif renouvelé. Nous partageons son avis. Les États Membres doivent laisser le Secrétaire général intervenir plus directement. Les fonctions de bons offices sont trop importantes pour qu'on s'ingère dans le détail dans la façon dont elles sont exercées.

Quatrièmement, le système des Nations Unies est fragmenté, ce qui affaiblit notre capacité à prévenir les conflits et à contribuer à l'édification d'États légitimes et résilients. Nous, les États Membres, contribuons à cette fragmentation par la façon dont nous finançons les Nations Unies. Nous pouvons faire davantage s'agissant de coordonner nos engagements bilatéraux. Dans le cadre de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, il a été proposé de conclure des pactes de consolidation de la paix. Nous devons explorer cette idée ainsi que d'autres idées quant aux moyens qui permettraient de promouvoir une coopération plus étroite entre les principaux acteurs en matière de consolidation de la paix.

Cinquièmement, il nous faut des sources de financement plus fiables pour la prévention des conflits. Cela permettrait de sauver des vies, mais également de préserver les acquis du développement. Voici quelques chiffres à cet égard : le budget annuel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine est d'environ 628 millions de dollars. Il faut dire que les pays nordiques ont appuyé la création de la Mission en 2014. Le budget du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine – dans le même pays – n'était que de 20 millions de dollars en 2012. Bien évidemment, il

est toujours difficile de faire des calculs exacts, mais sur le plan des coûts, il est beaucoup plus efficace de prévenir que de guérir. Nous devons également investir davantage de ressources dans le renforcement des capacités locales en matière de règlement pacifique des conflits.

Sixièmement, le respect des droits de l'homme est l'une des obligations fondamentales de tout gouvernement. Souvent, nous constatons que la détérioration des violations des droits de l'homme peut être un signe révélateur, un avertissement précoce, qui montre que le pire est à venir. En réagissant à de telles situations et en amenant les auteurs des violations des droits de l'homme à répondre de leurs actes, nous pouvons prévenir l'aggravation de ces violations et les conflits. Il importe donc que le Conseil de sécurité prenne en compte ces aspects dans le cadre de ses efforts de prévention des conflits.

Pour terminer, les pays nordiques prient instamment le Conseil d'accorder la priorité aux aspects politiques dans les opérations de paix et dans la prévention des conflits. Le Conseil de sécurité doit mettre les politiques d'intégration au cœur de ses efforts pour s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Monténégro.

M^{me} Pajević (Monténégro) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais présenter mes condoléances les plus sincères aux victimes des attentats terroristes perpétrés à Paris et au Liban.

Le Monténégro se réjouit de contribuer à cet important débat public. Nous remercions sincèrement le Royaume-Uni d'avoir pris cette initiative et de nous avoir donné l'occasion de délibérer sur cette question. Nous remercions également le Secrétaire général, ainsi que les autres intervenants, de leurs exposés importants de ce matin.

Le Monténégro s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne.

Nous sommes tous conscients de l'impératif de faire de l'ONU une organisation plus forte et plus efficace, un élément qui est dans notre intérêt à tous et sans lequel nous ne pourrions pas parvenir à la paix et à la sécurité. Nous savons que l'Organisation peut mieux faire et qu'il ne saurait y avoir de développement sans la paix et la sécurité.

Il est difficile de se rappeler une époque où l'ONU, ses institutions et la communauté internationale dans son ensemble ont dû faire face simultanément à autant de crises. Nous savons bien que les effets des conflits se font sentir pendant de longues années – des années d'occasions manquées et des années où les chances de toute une génération sont réduites à néant.

Nous devons faire davantage pour prévenir les conflits, vu que nous vivons à une époque où nous avons un accès immédiat aux informations sur les risques potentiels d'instabilité dans tous les pays du monde. Le Conseil de sécurité devrait envisager de faire mieux usage des moyens à sa disposition pour prévenir les conflits. Il est crucial de continuer à faire des progrès pour ce qui est de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. La communauté internationale doit reconnaître qu'en agissant rapidement, elle peut prévenir d'énormes souffrances humaines, la peur et des déplacements de populations. Il va sans dire que cette approche est beaucoup plus efficace en termes de coûts.

Les crises actuelles sont également l'une des raisons qui font que le Monténégro est convaincu que le Conseil de sécurité doit réagir avec plus de détermination face aux atrocités criminelles.

Toutefois, le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est pas une responsabilité qui incombe uniquement à l'ONU et à d'autres organisations internationales. C'est un processus de transformation individuelle, collective et institutionnelle, un processus de développement sans laissés pour compte fondé sur les valeurs universelles que sont le respect de la vie, la justice, la solidarité, les droits de l'homme et l'égalité entre hommes et femmes.

Le renforcement des institutions et les réformes sont d'une importance cruciale pour les pays sortant de conflit, où la paix est encore précaire. Ces pays ont besoin d'une assistance internationale ciblée et efficace, sous l'égide de l'ONU, pour pouvoir assurer la protection de leurs populations et leur fournir des services de base. Nous ne devons pas oublier que la stabilité signifie qu'un pays a une économie forte, une population instruite et en bonne santé et des institutions solides. Il s'agit d'un processus à long terme, mais également d'une condition préalable à une paix durable.

Il importe de rappeler que la non-discrimination et l'intégration de tous les groupes dans le fonctionnement de la société est un grand atout et un facteur important de stabilité. La transparence, l'application du principe

de responsabilité et une gestion et un contrôle efficaces, en vue de renforcer la légitimité et l'intégrité des institutions judiciaires et de sécurité, sont également des éléments importants. Des institutions de gouvernance crédibles et légitimes qui sont à même de répondre aux besoins les plus urgents des citoyens – la croissance économique et l'emploi, les services de base et l'accès à la justice – sont de la plus haute importance.

Les risques d'extrémisme, de terrorisme, de criminalité organisée et de conflit sont exacerbés dans les sociétés où les populations ne sont pas instruites et n'ont pas d'espoir en l'avenir, dans les sociétés caractérisées par l'absence de développement et l'exclusion. Ces risques entraînent des migrations. Nous devons garder à l'esprit que les personnes les plus pauvres de la planète non seulement n'ont pas accès à la nourriture, mais qu'elles n'ont pas non plus accès à la justice et à l'emploi.

Une éducation inclusive permet aux jeunes d'avoir de l'ambition et de la confiance en eux-mêmes, et d'aspirer à devenir des membres utiles et appréciés de la société. Elle contribue également à une paix plus durable. En outre, garantir le respect des droits fondamentaux des jeunes est un moyen d'influer sur les conditions sociales et économiques ainsi que sur le bien-être et les moyens de subsistance des générations futures. Ce n'est qu'en abordant la question de l'extrémisme violent et en promouvant la paix et la sécurité de cette façon que nous pouvons espérer parvenir à une paix durable et au développement durable à l'échelle mondiale. Cela devrait être la responsabilité principale de tous les États Membres et de toutes les régions.

Les problèmes et difficultés auxquels le monde doit faire face aujourd'hui appellent une réponse collective à l'échelle mondiale, et aucune autre organisation internationale ne bénéficie de la légitimité et de la capacité d'unir la communauté internationale pour faire cause commune afin de régler durablement les conflits et d'assurer une paix et un développement durables. Aujourd'hui, nous avons une bien meilleure connaissance des causes profondes des conflits; nous disposons d'un ensemble plus vaste d'outils possibles que nous devrions utiliser de manière ciblée et résolue afin d'obtenir des résultats. Notre mission, notre défi et notre atout sont d'œuvrer ensemble pour un monde qui assurera la paix, la sécurité et le développement, et le Monténégro est déterminé à jouer son rôle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres collègues et présente nos sincères condoléances au Gouvernement français, au peuple français et aux familles de toutes les victimes qui ont perdu la vie dans une série d'attaques terroristes qui ont frappé différents endroits, y compris un restaurant cambodgien – Le Petit Cambodge – à Paris, le 13 novembre. Choqués et profondément attristés par ces attentats, le Gouvernement royal du Cambodge et le peuple cambodgien condamnent vivement ces crimes abominables et espèrent que les criminels seront sévèrement punis.

Je me permets de vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil ce mois, et de vous remercier d'avoir organisé le présent débat ministériel sur une question actuellement primordiale et pertinente. Votre document de réflexion (S/2015/845, annexe) nous oblige à obtenir des résultats concrets pour peut-être honorer les engagements que nous avons pris au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), et va probablement nous mener sur la voie d'un partage équitable et de la sollicitude, qui sont les éléments de base du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons un long chemin à parcourir et des mesures rigoureuses sont nécessaires.

Malheureusement, des conflits armés continuent de faire rage et de faucher la vie de combattants comme de civils, y compris d'enfants, dans certaines régions du monde. L'extrémisme violent, qui continue de menacer la paix et la sécurité, fait que notre espoir s'amenuise. Nous comprenons peut-être les causes profondes d'un conflit, pourtant nous ne sommes pas suffisamment unis pour nous y attaquer ensemble. À cet égard, ma délégation souscrit aux idées présentées dans le document de réflexion, qui souligne à juste titre que le cycle des conflits est le résultat de l'abandon, de la marginalisation, de l'exclusion et de la malnutrition de personnes qui peuvent donc facilement tomber dans les pièges posés par les groupes extrémistes violents, le crime organisé et le terrorisme. Ces facteurs peuvent ralentir le développement.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle important dans l'arrêt de conflits partout dans le monde et l'établissement de principes de consolidation de la paix dans de nombreuses régions. Je pense que la bonne gouvernance et l'état de droit sont des conditions indispensables à la stabilité, sans lesquelles les sociétés ne sauraient fonctionner, et encore

moins prospérer. Tous les gouvernements ont besoin de la stabilité et de la prévisibilité qu'assure la bonne gouvernance pour s'épanouir. De tels partenariats à tous les niveaux du gouvernement et de la société seront essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En tant que pays sortant d'un conflit, le Cambodge est parvenu à une paix totale. Une des solutions pouvant assurer une paix durable suppose de mener une politique gagnant-gagnant et de répondre aux besoins de toutes les parties concernées. Grâce aux enseignements tirés, la politique gagnant-gagnant du Cambodge – lancée par le Premier Ministre cambodgien, M. Samdech Akka Moha Sena Padei Techo Hun Sen, pour anéantir à l'époque l'organisation politique et militaire des Khmers rouges – contient trois principaux points : assurer un environnement sûr pour une coexistence pacifique; faire en sorte que ceux qui veulent s'intégrer à la société puissent suivre une carrière; et préserver les biens de ceux qui ont fait défection pour se rallier au Gouvernement. En dépit de cette politique, la justice doit toujours être rendue. Au Cambodge, les principaux responsables de crimes graves ont comparu devant le tribunal mixte, dont les fonctions sont étaient coordonnées par le Gouvernement royal cambodgien et l'ONU.

De manière plus générale, mon pays considère que la culture de la paix doit être portée dans le cœur de tous, peu importe les croyances religieuses des personnes. Les mesures de confiance et la diplomatie préventive doivent être établies grâce à des mécanismes multilatéraux et régionaux. De même, le fait d'assurer une médiation concernant les intérêts de tous les groupes sociaux – qu'ils soient pauvres, victimes d'inégalités, ou de n'importe quelle appartenance ethnique – et d'adopter la réconciliation dans le cadre d'un processus graduel à différents niveaux garantira une paix et une sécurité durables.

Les entités de l'ONU ont leur propre rôle à jouer pour édifier des sociétés plus pacifiques et plus sûres. Néanmoins, des intérêts divergents ont affaibli la valeur fondamentale de chaque entité. Je considère que nous n'avons pas encore épuisé nos efforts visant à empêcher le monde dans son ensemble de s'enfoncer dans le conflit.

Enfin, j'espère que notre débat d'aujourd'hui enverra un message positif au monde extérieur, à savoir que les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales de l'ONU sont nécessaires. À cet égard,

nous devons veiller à garantir les libertés fondamentales de tous les êtres humains. Nous devons nous employer à renforcer et respecter la dignité humaine, les normes internationales, l'équité et l'ouverture pour toutes les nations et populations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

M^{me} Mammadova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation azerbaïdjanaise, je présente nos plus sincères condoléances aux familles, aux peuples et aux Gouvernements des victimes des récentes attaques terroristes.

L'Azerbaïdjan s'associe à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Assurer la paix, la sécurité et le développement est une aspiration commune énoncée dans la Charte des Nations Unies, à laquelle nous avons solennellement réaffirmé notre attachement le 23 octobre. Cette aspiration fait également partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et doit rester une priorité centrale de la coopération internationale. Le système des Nations Unies, le Conseil de sécurité en particulier, doit maintenant plus que jamais axer ses efforts sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le cadre de la présente déclaration, nous voudrions nous concentrer sur des conflits prolongés non réglés, leurs répercussions sur la paix et le développement durable, et le rôle du Conseil dans leur règlement.

Aujourd'hui, de nombreux conflits armés dans le monde perdurent en raison de multiples facteurs, d'acteurs et de causes profondes différents. Les situations d'occupation illégale sont souvent les conflits les plus difficiles à régler. La persistance de tels conflits perpétue le cycle de violence et compromet la stabilité régionale. Ces conflits ont déjà entraîné la destruction de vies et de biens, des déplacements massifs de population, une crise des réfugiés à l'échelle régionale, la prolifération d'armes légères et de petit calibre et la criminalité organisée.

Le Conseil de sécurité doit prêter une grande attention à de telles situations et prendre des mesures sans tarder. À cet égard, la priorité devrait être donnée à l'application des résolutions du Conseil et à un recours accru à des mesures visant à les faire appliquer, y

compris les sanctions diplomatiques, financières et économiques pour prévenir et combattre le statu quo. La mise en œuvre des résolutions du Conseil est essentielle pour renforcer le rôle et la légitimité du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour renforcer la confiance dans la capacité de l'ONU de promouvoir la paix.

Tous les efforts visant à prévenir et régler des conflits doivent s'appuyer sur le principe de respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et d'indépendance politique des États. Des mesures résolues et ciblées sont nécessaires afin de mettre fin à l'impunité pour les crimes les plus graves au sein de la communauté internationale et traduire les auteurs en justice.

Le conflit dans le Haut-Karabakh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est un exemple connu de situation de conflit prolongé. Plutôt que de prendre vraiment part aux efforts de promotion de la paix et de la stabilité régionale, l'Arménie poursuit son agression militaire contre l'Azerbaïdjan. Pourtant, en 1993, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), par lesquelles il réaffirme l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République d'Azerbaïdjan, y compris la région du Haut-Karabakh, reconnaît et condamne l'invasion, et exige le retrait immédiat, total et sans condition des forces arméniennes d'occupation.

Hélas, ces résolutions n'ont toujours pas été appliquées. Pendant ce temps, la Puissance occupante consolide le statu quo et poursuit ses pratiques illégales. Ces pratiques englobent mais ne se limitent pas à des attaques aveugles contre la population civile le long de la ligne de front, des violations systématiques du régime de cessez-le-feu, des changements démographiques imposés pour empêcher la population azerbaïdjanaise déplacée d'exercer son droit au retour, l'installation illégale de colonies de peuplement dans les territoires occupés, et l'exploitation illégales des ressources naturelles. L'Azerbaïdjan souhaite trouver une issue au conflit aussi rapidement que possible, mais il ne peut être résolu que sur la base du plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Plus vite l'Arménie retirera ses troupes des territoires, plus vite nous serons en mesure de nous mobiliser pleinement pour œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une tâche essentielle de

l'Organisation, en particulier du Conseil. Ce n'est qu'en réglant les conflits existants et en prévenant les conflits potentiels que le Conseil peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour terminer, au nom de la délégation azerbaïdjanaise, je voudrais remercier la présidence britannique d'avoir organisé le présent débat public.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le débat d'aujourd'hui a été marqué par de nombreux orateurs parlant de beaucoup de choses différentes, ce qui n'a fait que renforcer notre conviction que le Conseil de sécurité n'est pas l'enceinte adéquate pour examiner la question dont nous sommes saisis. Qui plus est, certaines délégations ont essayé, avec une persistance qui pourrait être utilisée à meilleur escient, de se servir de la tribune que leur offre le Conseil pour exprimer des points de vue qui n'ont rien à voir avec le débat d'aujourd'hui afin de promouvoir leurs intérêts nationaux, en particulier la délégation ukrainienne. Si l'on veut parler des causes profondes du conflit dans le Donbass, il est bon de rappeler le coup d'État de 2014, qui a été réalisé avec l'appui d'un certain nombre d'États occidentaux et qui a mené à un bain de sang, tout d'abord, à Kiev, puis dans d'autres régions du pays. Je voudrais recommander à la délégation ukrainienne, qui siègera au Conseil sécurité l'année prochaine, d'apprendre à se limiter au sujet à l'examen et de s'abstenir de faire à chaque fois tout un cirque politique sur le même thème.

Le Président (*parle en anglais*) : Plusieurs délégations ont demandé la parole pour faire une autre déclaration. J'ai l'intention de donner suite à leurs demandes. Cependant, je tiens à rappeler à toutes les délégations qui ne sont pas membres du Conseil qu'elles doivent se limiter à une seule déclaration supplémentaire.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Samvelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Après avoir écouté l'intervention de la délégation azerbaïdjanaise, on en vient à une conclusion très simple : l'Azerbaïdjan a transformé l'arménophobie en propagande d'État dont le ton dépasse de loin celui des injures. Ce fait alarmant a été confirmé par des institutions internationales et intergouvernementales spécialisées dans la lutte contre le racisme. La représentante de l'Azerbaïdjan s'est référée à quatre

résolutions du Conseil de sécurité, qui datent d'il y a plus ou moins 20 ans. Depuis lors, l'Azerbaïdjan ne cesse de réinterpréter ces résolutions, dont les exigences de base étaient la cessation immédiate de toutes les hostilités et la mise en place d'un cessez-le-feu durable. Non seulement l'Azerbaïdjan n'a pas respecté cette exigence, il a également intensifié son agression et ses opérations militaires contre l'Arménie dans le Haut-Karabakh, en utilisant des mercenaires étroitement liés à des organisations terroristes notoires.

Malgré toutes les gesticulations de l'Azerbaïdjan pour détourner l'attention de la crise, l'Arménie poursuivra ses efforts en vue de régler le conflit du Haut-Karabakh par des moyens exclusivement pacifiques et sur la base des buts, principes et normes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le représentant de la Fédération de Russie de ses recommandations, et j'espère que nous aurons l'occasion de nous voir plus souvent autour de cette table l'an prochain.

Je tiens tout d'abord à dire que la déclaration que nous avons faite coïncidait parfaitement avec la note conceptuelle distribuée avant la séance (S/2015/845, annexe), ainsi qu'avec la question à l'examen. J'ai, moi aussi, une très brève recommandation à faire à la délégation russe. Pour nous, l'un des objectifs clefs n'est pas simplement de nous réunir ici en vue d'examiner des problèmes; il s'agit également de les résoudre et, pour ce faire, nous devons d'abord nous conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. Je voudrais rappeler au représentant de la Fédération de Russie la résolution 2202 (2015), et j'espère vraiment que sa délégation pourra commencer à se conformer à ses dispositions et fera tout son possible pour respecter celles des Accords de Minsk aussi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

M^{me} Mammadova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : C'est devenu un trait emblématique de la politique arménienne que de lancer des accusations contre un pays dont il continue d'occuper les territoires et dont il a brutalement massacré et continue de tuer quotidiennement les civils. Il est regrettable que la tribune offerte par le Conseil ait une fois de plus été utilisée pour proférer des mensonges. Les arguments

avancés par la partie arménienne sont particulièrement étonnants et sont exprimés dans la salle du Conseil de sécurité, cette même salle dans laquelle ont été adoptées quatre résolutions réaffirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, notamment en ce qui concerne la région du Haut-Karabakh, reconnaissant comme telle l'invasion arménienne et la condamnant et exigeant le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces arméniennes d'occupation.

Pour rafraîchir la mémoire du représentant arménien, il convient de noter que c'est la partie arménienne qui a rejeté le calendrier de mise en œuvre des mesures prévues dans les résolutions du Conseil de sécurité. Tout en continuant de nier sa participation et son rôle dans le conflit, le Gouvernement arménien fait ouvertement valoir ses droits sur la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan et exerce un contrôle effectif sur ce territoire. Dans sa stratégie de sécurité nationale de 2007, l'Arménie a prétendu « agir en tant que garant de la sécurité du Haut-Karabakh ». Aucune explication n'a toutefois été fournie quant à la manière dont ces garanties, qui concernent une partie du territoire de l'Azerbaïdjan, sont conformes au droit international.

L'entité, que l'Arménie essaie de présenter comme indépendante, « la République du Haut-Karabakh », n'est rien d'autre qu'un régime d'occupation placé sous le contrôle direct du Gouvernement arménien. Toutes les grandes figures du régime fantoche illégalement mis en place par l'Arménie dans la région occupée du Haut-Karabakh sont en fait des acteurs du système politique arménien. Le Président arménien en exercice, Serzh Sargsyan, a commencé sa carrière comme président du « Comité des forces d'autodéfense » du régime séparatiste de 1989 à 1993, poste qu'il a quitté en 1993 pour devenir Ministre arménien de la défense. Son prédécesseur, Robert Kocharyan, a été le premier « Président » du régime d'occupation, de 1992 à 1997. Il s'est ensuite établi en Arménie, dont il est devenu le Premier Ministre, puis le Président de 1998 à 2008.

Le 15 juin 2015, Serzh Sargsyan, le Président de la République d'Arménie, a officiellement approuvé le remplacement du chef d'état-major adjoint des forces armées de la République arménienne par le prétendu Ministre de la défense du régime séparatiste. Aucun autre commentaire n'est nécessaire pour expliquer la logique et l'attitude des dirigeants arméniens en ce qui concerne la question de la protection des civils et le règlement pacifique des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai bref. Je suis d'accord avec mon collègue ukrainien que la responsabilité principale du Conseil de sécurité est de trouver des solutions aux problèmes qui se posent, aussi complexes qu'ils puissent paraître.

En l'espèce, les Accords de Minsk, comme indiqué dans la résolution 2202 (2015), constituent en fait une

formule qui fournit une solution. L'essentiel c'est de veiller à ce qu'ils soient appliqués dans leur intégralité, et non de manière sélective en choisissant seulement les dispositions qui n'arrangent que l'une des parties.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier de leurs présence et patience tous les participants à ce débat très approfondi, et les interprètes du travail qu'ils ont effectué aujourd'hui.

La séance est levée à 18 h 20.